
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mardi 15 avril 2025, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, maire, *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *M. James Berclaz-Lewis* (remplacé par *M^{me} Cecilia Zaugg*), *M. Simon Brandt*, *M. Bernard Delacoste* (remplacé par *M. Charles-Antoine Kuszli*), *M. Ahmed Jama* (remplacé par *M. Durão Francisco*), *M^{me} Paule Mangeat* (remplacée par *M. Luis Vazquez*), *M. Alain Miserez* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), *M^{me} Bineta Ndiaye* (remplacée par *M. Jérôme Gasser*), *M^{me} Albane Schlechten* et *M^{me} Delphine Wuest* (remplacée par *M. Marc Dalphin*).

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 3 avril 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour lundi 14 avril, mardi 15 avril et lundi 5 mai 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Pour rappel, nous avons une urgence à traiter. Après, nous reprendrons nos débats avec le point 27 de notre ordre du jour, soit la suite du premier débat sur le rapport PR-1577 A.

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

- 4. Motion du 14 avril 2025 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Livia Zbinden, Maryelle Budry, Christian Zaugg, Sacha Camporini, Gazi Sahin, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer, Cecilia Zaugg, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Charles-Antoine Kuszli, Alpha Oumar Dramé, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Thimothée Fontolliet, Jérôme Gasser, Christel Saura, Melete Solomon-Kuflom, Pascal Holenweg et Amanda Ojalvo: «Appel à une action immédiate et concrète en faveur des populations civiles palestiniennes affectées par le conflit, dans le respect du rôle historique et humanitaire de la Ville de Genève» (M-1880)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève est une ville reconnue internationalement pour son engagement en faveur des droits humains, du droit international et de l’action humanitaire;
- que la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie s’aggrave de façon dramatique, avec des restrictions d’accès à l’aide humanitaire, une insécurité persistante et des violations répétées du droit international humanitaire;
- que de nombreuses institutions internationales présentes à Genève, y compris le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l’Organisation des Nations unies (ONU) et diverses organisations non gouvernementales (ONG), ont alerté sur l’urgence d’une action immédiate pour répondre aux besoins des populations civiles;
- que la Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, a une responsabilité particulière dans la promotion du respect du droit international humanitaire;
- que Genève a une tradition de mobilisation humanitaire et de soutien aux victimes des conflits, y compris par le biais de fonds d’urgence et d’actions diplomatiques locales;

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à activer un soutien d’urgence municipal afin de financer immédiatement et de manière accrue l’aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, en collaboration avec des organisations reconnues telles que l’Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et Médecins sans frontières;

¹ *Mémorial* 182^e année: Annoncée et motion d’ordonnancement, N° 52, p. 8807.

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

- à renforcer le rôle de Genève comme pivot humanitaire, en facilitant la coordination entre ONG, institutions internationales et acteurs locaux pour assurer une réponse humanitaire rapide et efficace;
- à adopter une position officielle et adresser une demande formelle à la Confédération suisse, afin qu'elle intensifie ses efforts diplomatiques en faveur d'un cessez-le-feu permanent et d'un accès humanitaire sans restriction à Gaza et en Cisjordanie;
- à mettre les infrastructures de la Ville à disposition des associations locales, pour organiser des actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne en faveur du droit international et des droits humains;
- à garantir la liberté d'expression et de manifestation, en veillant à ce que toutes les mobilisations pacifiques pour la Palestine puissent se dérouler sans restriction ni discrimination injustifiée.

—***—

Préconsultation

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, pourquoi présenter cette motion en urgence? La situation s'aggrave tous les jours à Gaza, qui est en large partie détruite et dont la population civile prisonnière et toujours plus isolée subit des attaques et des déplacements continuels. Sans témoins extérieurs, seules les personnes sur place peuvent envoyer leurs récits, leurs photos, leurs audios et vidéos; deux cents d'entre elles ont déjà été tuées. La survie sur place est menacée, avec des hôpitaux détruits, du personnel médical tué, des blessés sans aide adéquate, des conditions sanitaires toujours plus précaires et une population suspendue à une aide humanitaire limitée et interrompue de manière arbitraire, malgré des appels de l'Organisation des Nations unies (ONU), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui s'engagent en faveur de la justice et du respect du droit international. Elle s'aggrave aussi en Cisjordanie, où on constate une augmentation de l'insécurité, des actes de violence, des morts, des conditions de vie toujours plus difficiles.

La situation est inquiétante aussi dans les prisons israéliennes, où plus de 10 000 prisonniers palestiniens sont détenus, dont 3500 détentions administratives sans inculpation ni procès, et 500 à 700 enfants et mineurs poursuivis chaque année. L'ONG israélienne de défense des droits humains B'Tselem rapporte des témoignages effroyables, rappelant que le 17 avril, dans deux jours, marque depuis cinquante ans la Journée internationale de solidarité avec les

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

prisonniers palestiniens, otages du régime d'occupation et d'apartheid israélien. Le silence et l'inaction tuent. Il est trop difficile d'être témoin à distance de tous ces rapports de menaces, de violences, de blessés, de morts, sans réagir. Des crises humanitaires passées ont montré l'importance des mobilisations. Le silence pèse, des jeunes se mobilisent.

Notre motion a été coécrite avec la jeune femme palestinienne qui a lancé une pétition déposée à la Ville et au Canton, signée par plus de 10 000 personnes. Vous pourrez prochainement échanger avec elle à la commission des pétitions. (*Ndlr: il s'agit de la pétition P-540 déposée par M^{me} Ataa Dabour au nom du Collectif Change for Palestine.*)

Que peut-on faire à distance, que peut faire la Ville? Certes peu, mais Genève joue un rôle particulier. Dépositaire des Conventions de Genève, elle est reconnue au niveau international pour son engagement en faveur des droits humains, du droit international et de l'action humanitaire. Cette motion demande un soutien financier accru. Nous n'avons pas voulu mettre un montant précis; nous demandons au Conseil administratif ce qu'il peut faire, connaissant aussi son engagement. La Ville est déjà intervenue pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Liban en 2024. Elle pourra, devra – nous le pensons – le faire encore plus avec l'aggravation de la situation.

La pétition demande aussi de faciliter la mobilisation, de soutenir les possibilités de coordination entre institutions internationales, ONG et acteurs locaux, et de faciliter les actions de sensibilisation d'ici en faveur du droit international. Il est essentiel de garantir la liberté d'expression et de manifestation sans discriminations. Elle demande aussi au Conseil administratif d'intervenir une nouvelle fois auprès de la Confédération pour qu'elle travaille davantage à la conclusion d'un cessez-le-feu permanent et à un accès humanitaire sans restriction autant à Gaza qu'en Cisjordanie. Dans le contexte mondial actuel, avec la pression sur la Genève internationale, ses organisations et ONG, la Ville a peut-être aussi un nouveau rôle à affirmer. Ce que peut faire la Ville est limité, certes, mais il est d'autant plus important d'agir. Dans ce contexte de rapports de force brutaux, tout signe symbolique de solidarité prend une valeur. Agissons là où nous le pouvons. Merci d'accepter l'entrée en matière. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 8 non (2 abstentions).

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, l'exceptionnalité, l'horreur et la déshumanisation de ce conflit nous réunissent je crois pour la troisième fois de cette législature autour du même sujet, l'agression israélienne à Gaza. Une situation particulière qui a poussé le Grand Conseil – une fois n'est pas coutume et nous le saluons – à voter, la semaine dernière encore, une aide exceptionnelle de 5 millions de francs destinée à l'UNRWA, le CICR, Médecins sans frontières (MSF) ainsi que le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU. *Le Temps* titrait encore hier «Les Israéliens «aveugles» face à leur guerre sans limites dans Gaza».

Alors, non, nous ne reviendrons pas sur les 50 000 morts, probablement trois fois plus selon les émissaires des Nations unies, dont 70% de femmes et enfants.

Nous ne reviendrons pas non plus sur le grand nombre d'enfants amputés, sur le plus grand nombre d'enfants amputés par habitant au monde sur le territoire de Gaza selon l'UNRWA, sur les méthodes génocidaires, les crimes de guerre et contre l'humanité visant les camps de réfugiés, les hôpitaux, le personnel humanitaire et j'en passe, repris par la courageuse rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens Francesca Albanese.

Nous n'aborderons pas non plus les discours complices de ce massacre, à commencer par ceux de M^{me} Ifat Reshef, ambassadrice d'Israël en Suisse, qui continue de nier les violations du droit international en justifiant le nombre historique de morts et de victimes par le bouclier civil du Hamas. Sans compter les voix qui, au nom d'un antisémitisme manipulé et inacceptable, ont tenté d'empêcher encore et encore les manifestations du week-end dernier ayant réuni un peu moins de 5000 personnes à Genève.

Enfin, comme le rapportait *Le Courrier*, je n'aborderai pas les près de 10 000 Palestiniens cités par M^{me} Studer, qui croupissent dans les geôles israéliennes, dont trois mille sous le régime de la détention administrative, y compris des femmes et des enfants, sans inculpation ni procès, et n'égrènerai pas la litanie des traitements dégradants relevant de la torture selon des ONG comme B'Tselem en Israël. Cela dans une impunité totale sur fond d'apartheid, de nettoyage ethnique et de déshumanisation des Palestiniens, encouragée de la base au sommet de l'appareil politico-militaire israélien, dénoncée notamment par la Ligue suisse des droits humains (LSDH), l'ONG Addameer, un collectif de soignants pour la Palestine, ou encore l'Action antifasciste. Non, une fois n'est pas coutume, pour reprendre les mots du député Murat Julian Alder en parlant des conditions de vie intolérables. Au nom des Verts et des Vertes, je vous demanderai deux choses ce soir, premièrement de soutenir cette urgence, deuxièmement de respecter la paix des victimes à Gaza. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant que vous ne preniez la parole, Monsieur Daniel Dany Pastore, je vous rappelle juste que c'est un débat sensible; je demande donc à tout le monde de tenir des propos corrects qui ne soient pas outrageants. Nous sommes dans un débat sensible aujourd'hui. Je demanderai vraiment, s'il vous plaît... (*Réactions.*) Non, je dis ça pour tout le monde, vraiment. Je vous demande juste – je vous le dis pour que ce débat se passe calmement – de tenir des propos respectueux, s'il vous plaît. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente. Je veux remercier Omar Azzabi pour son discours, auquel j'adhère entièrement. C'est une catastrophe, c'est une ignominie, etc. Il l'a très bien raconté et exprimé, je ne peux que le remercier d'avoir, par sa voix, transmis ce que je pense. Cela étant – et voilà, on y arrive –, nous ne sommes ici que de tout petits conseillers municipaux et nous devons traiter les affaires de la Ville de Genève. Même le Conseil fédéral ne sait pas quoi faire vis-à-vis de Gaza, mais vous, vous êtes plus forts qu'eux? Bravo! (*Réactions.*)

La présidente. Chacun son temps de parole, s'il vous plaît.

M. Daniel Dany Pastore. Préparez votre candidature pour monter à Berne! S'il vous plaît... Les gens qui vous ont élus ne sont pas la bande de Gaza et encore moins les Israéliens, évidemment. On est là pour la Ville de Genève, je vous le rappelle, non pas même pour l'Ukraine et la Russie, ou Gérard Depardieu qui est pris là-dedans. S'il vous plaît, revenons à des choses sérieuses. C'est très bien, M. Azzabi s'est exprimé, il a pu donner son opinion, dire son mécontentement, je pense qu'il a exprimé ce que tout le monde pense à travers ses paroles et sa voix, y compris moi, mais on n'est pas là pour ça.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Depuis septante-six ans maintenant, la Palestine est occupée. Durant tout ce temps, des militants et militantes de la liberté et de la justice se sont élevés pour soutenir le peuple palestinien. Même celles et ceux qui dans un premier temps avaient cru en la fraternité prônée par les kibboutzim. Par exemple, les Femmes en noir dont j'ai fait partie, qui ont manifesté partout dans le monde, en Europe, aux Etats-Unis, au Japon, en Afrique du Nord et, surtout, au cœur de Jérusalem. Elles ont voulu faire entendre la voix d'une paix juste, mais aucune organisation, aucune personnalité n'y est encore parvenue. La Suisse a des instruments pour négocier des accords de paix maintenant, la Suisse officielle a les moyens d'agir et d'offrir de l'aide concrète, mais la Suisse

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

officielle ne réagit pas. Nos voix, toujours plus nombreuses, ont l'impression de résonner dans le vide. En passant devant son monument au cimetière des Rois, je pense souvent à Gerhart Riegner qui, en 1942, a lancé un appel désespéré aux Alliés: «Il y a un plan d'extermination contre le peuple juif en Allemagne; intervenez!» Les gouvernements n'ont pas répondu, laissant se développer l'horreur. Genève lui a rendu hommage, mais trop tard.

A Genève maintenant, nous sommes régulièrement des milliers dans la rue à vouloir que le gouvernement suisse agisse, avant qu'il ne soit trop tard. Nous voulons continuer à manifester pacifiquement. Des gens de ma génération et aussi beaucoup de jeunes, certains originaires de Palestine, comme la jeune femme qui a lancé la pétition signée par 10 000 personnes et que la commission des pétitions examinera donc prochainement. Si la Suisse ne répond pas vraiment encore, la Ville de Genève a déjà répondu favorablement pour soutenir l'UNRWA, le CICR, le Liban; oui, nous, tout petits conseillers municipaux et conseillères municipales, comme le dit M. Pastore, avons voté en 2024 des résolutions et des budgets, et avons ainsi rendu un peu d'espoir aux militants. On peut tout à fait imaginer que c'est grâce à nous que le Grand Conseil, et maintenant le Conseil des Etats, ont voté pour continuer de soutenir financièrement l'UNRWA.

Ainsi, en refusant de lâcher l'UNRWA, la Suisse s'est prononcée sur sa posture internationale: elle protège l'héritage de Henry Dunant, elle assume sa neutralité et se place du côté du droit humanitaire, ce droit international qui demeure le seul moyen de construire un avenir entre Etats souverains et de chercher à protéger les civils des guerres qui ravagent aussi notre planète. Je cite le journal *Le Temps*, moi, gauchiste d'Ensemble à gauche, car c'est là qu'enfin quelque chose a été reconnu, peut-être grâce à notre action. En votant cette urgence, la Ville de Genève contribuera à sauver un peu l'honneur humanitaire de la Suisse et redonnera de l'espoir à celles et ceux qui se battent pour la liberté et pour la justice. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M. Alpha Oumar Dramé (Ve). Une vie est une vie. Il n'y a pas de vie inférieure ni de vie supérieure, c'est dans la Charte de Kouroukan Fouga, qui date du XIII^e siècle, en 1236. C'est avec un profond sens de l'humanité et de responsabilité que je prends la parole aujourd'hui pour soutenir la motion M-1880. C'est un appel clair, ferme et urgent à une action concrète en faveur des populations civiles palestiniennes, victimes d'un conflit qui déchire notre conscience collective. Nous ne venons pas ici pour trancher les complexités géopolitiques, nous venons rappeler que face à la souffrance des innocents il n'y a pas de neutralité

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

morale. La Charte de Kouroukan Fouga, adoptée au XVII^e siècle par l'Empire du Mali, proclame avec une justesse intemporelle que toute la vie humaine est égale. Ce texte visionnaire, l'un des premiers au monde à codifier les droits humains fondamentaux, résonne aujourd'hui comme un cri d'alerte. Aucun peuple, aucun enfant, aucune mère, aucun vieillard ne mérite d'être réduit au silence ou sacrifié sur l'autel de l'oubli. Genève, notre ville, n'est pas n'importe quelle ville, elle est la capitale du droit humanitaire, le berceau de la Croix-Rouge, le siège des Nations Unies; refuser de parler, de nommer, d'agir, c'est trahir cette histoire, c'est trahir nos principes.

La motion ne propose pas de slogan, mais une démarche responsable. Elle invite notre Ville à mobiliser ses ressources, son influence, son expérience historique, pour venir en aide de manière concrète aux civils palestiniens touchés par la guerre, qu'il s'agisse de soutien logistique, d'accueil, d'actions de sensibilisation ou d'initiatives diplomatiques; chaque geste compte. L'humanisme n'est pas un luxe, c'est une exigence morale et politique; il commence là où l'indignation se transforme en engagement, où les mots prennent la forme d'actes. En votant la motion, nous affirmons que le droit à la vie, à la dignité, à la sécurité, à l'espoir ne connaît ni frontières ni hiérarchie. Nous affirmons que Genève n'est pas sourde à la douleur du monde, qu'elle porte encore fièrement la flamme de l'humanisme universel.

Je vous invite donc, avec force et respect, à soutenir cette motion. Non pas au nom d'un camp contre un autre, mais au nom de la vie elle-même. Madame la présidente, je souhaiterais demander une minute de silence en faveur des victimes civiles de ce conflit, s'il vous plaît.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il y a déjà des membres de ce Conseil municipal qui se sont levés, je ne vais évidemment pas refuser cette demande. Je demanderai à celles et ceux pour qui ça fait sens de se lever pour un instant de silence. Si l'ensemble de l'hémicycle le fait, c'est encore mieux. Merci.

(Une partie de l'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

M. Pascal Holenweg (S). En ce moment à Paris se tient à l'Institut du monde arabe (IMA) une exposition des trésors archéologiques de Gaza. Cette exposition donne à voir des objets dont la plupart ont été exposés à Genève au Musée Rath il y a quelques années. Ils avaient ensuite été exposés une première fois à Paris et auraient dû revenir à Gaza, là d'où ils venaient, là où ils racontent l'histoire

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

d'une des plus anciennes villes d'une région où se situent des villes parmi les plus anciennes du monde, comme il y en a aussi en Cisjordanie. Ces objets exposés aujourd'hui à Paris, après l'avoir été à Genève, avaient dû rester à Genève car il n'était pas possible de les faire revenir à Gaza. S'ils y étaient revenus, ils se retrouveraient aujourd'hui en miettes dans le champ de ruines qu'est devenu Gaza, les miettes de trésors archéologiques mélangées aux miettes des hôpitaux, aux miettes des écoles, aux miettes des dispensaires, aux miettes des commerces de première survie.

Avec les trésors archéologiques de Gaza, Genève a fait ce qu'elle pouvait et savait faire, elle les a protégés, elle les a mis à l'abri. Elle l'avait déjà fait avec les collections du Musée du Prado de Madrid pendant la guerre d'Espagne, au cours de laquelle ils avaient été évacués et gardés au MAH pour les protéger des bombardements franquistes. Les bombardements fascistes se ressemblent à des dizaines d'années d'écart. La motion qui vous est soumise aujourd'hui ne demande à la Ville que de faire ce qu'elle peut et ce qu'elle sait faire, de dire ce qu'elle a à dire parce qu'elle a donné son nom aux conventions qui fondent le droit international humanitaire. Il y a encore à Gaza des trésors archéologiques à protéger, mais il y a surtout à Gaza des femmes, des hommes, des enfants à protéger et leurs vies à défendre.

Depuis le pogrom du 7 octobre 2023, 50 000 personnes ont été tuées dans l'offensive vengeresse d'Israël contre Gaza, une offensive non pas contre le Hamas comme le dit le gouvernement, non pas contre les coupables du pogrom, mais contre Gaza, coupable d'être une ville palestinienne. Est-ce que ces 50 000 morts de Gaza effacent les 1200 morts du pogrom? Ils ne les effacent pas, ils s'y ajoutent, ils s'y additionnent. Ça fait 51 200 morts et peu importe si ces morts sont ceux du pogrom ou ceux des ratonnades, ce sont des morts de trop. Cette addition des morts, nous la refusons et la motion la refuse.

Si nous avons été capables de sauver des trésors archéologiques, nous devons aussi être capables de sauver des trésors humains, de contribuer à reconstruire les hôpitaux détruits, les écoles détruites, les lieux de culte détruits, les vies détruites. Mais cela, ce n'est pas la motion qui le demande. Nous, citoyennes et citoyens, avons aussi à soutenir en Israël les centaines de milliers de personnes, dont des milliers de réservistes de l'armée, qui exigent la fin d'une guerre dont tout le monde sait désormais ou devrait savoir, et en tout cas pourrait savoir qu'elle n'a plus qu'un seul objectif: permettre au premier ministre israélien de rester au pouvoir avec sa coalition d'extrême droite et d'échapper à la justice en écrasant Gaza sous les bombes et la Cisjordanie sous les ratonnades.

Nous vous invitons à voter cette motion, c'est le moins que nous puissions faire. Nous avons autre chose à faire, nous pouvons faire plus, mais pour l'instant ce n'est que de cela qu'il s'agit. Nous n'acceptons pas qu'on ajoute 50 000 morts

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

au prétexte de venger 1200 morts. Nous n'acceptons pas que l'on prenne en otage des dizaines de milliers de personnes simplement pour qu'un gouvernement reste en place alors qu'il mériterait d'être traduit devant la justice.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je vais être bref. J'ai trouvé l'exposé de M^{me} Maryelle Budry très bien, sauf le début qui est complètement faux. (*Commentaire.*) A l'époque, M. Yasser Arafat a vendu des millions des rochers en bordure de mer aux Juifs. Vous ne pouvez rien faire, vraiment. Ça faisait beaucoup rigoler les Palestiniens; pourquoi pas, puisque les autres ont été assez bêtes pour acheter des cailloux. Mais voilà, ce sont des combattants, pas seulement avec des fusils, mais aussi dans la vie. Je connais à Genève quelques Juifs, quelques Palestiniens, et je vous garantis qu'ils sont d'accord des deux côtés sur le fait que cette guerre ne devrait pas exister.

Là, on est face à une guerre de cent ans, on va dire, parce qu'elle n'est pas près de s'arrêter. Les Israéliens ne sont pas arrivés avec des canons pour tirer sur la Palestine en vue de s'installer en Israël, ils ont payé le prix fort pour ce terrain, qui faisait rire à l'époque M. Arafat de l'avoir vendu à des pauvres hères – ça veut dire esprits, chers collègues –, qui veulent bien acheter des cailloux qui ont les pieds dans l'eau. Tout ce que vous avez dit c'est très bien, mais le début est archi faux. Par respect pour vous, Madame, je vous remets l'information, parce qu'il serait bien de savoir avec précision lorsqu'on fait un joli texte comme vous l'avez fait. (*Exclamations.*)

La présidente. Chacun prend la parole à son tour, s'il vous plaît.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je ne parviens absolument pas à oublier ce qui s'est passé le 7 octobre 2023. Je suis tout à fait désolée que ça tourne à ce point mal, mais j'aimerais tout de même rappeler que le Hamas est un parti islamiste qui tient à faire la guerre, notamment par le terrorisme, qui a refusé de participer aux Accords d'Oslo, et qui a refusé de travailler avec d'autres groupes dont le nom m'échappe malheureusement à l'instant. Le Hamas terrorise apparemment une partie de la population de Gaza, c'est navrant. Ils ont tué au minimum 1400 personnes pendant leurs attaques du 7 octobre, et je ne vous ai pas entendus demander une minute de silence pour tous ces pauvres gens massacrés.

Je ne vous ai pas entendus dire que votre fils ou votre fille étaient à une fête où ils s'amusaient lorsque des hommes armés hurlant «Allah akbar» sont arrivés pour les mitrailler, les tuer et en emmener un certain nombre en otage, là où un

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

bon nombre sont d'ailleurs toujours otages. Certains sont décédés, on rend leurs corps sous les huées; je trouve cela tellement indécent, je suis scandalisée par cette manière de vouloir imposer certaines vues de l'islam. Vous savez que les gens du Hamas ont été chassés d'Égypte et de différents autres pays, maintenant ils se réfugient dans des pays... J'ai lu un très bon article sur le site de Sciences Po Paris, qui dit ce qui leur arrive, où ils sont tolérés et où ils ne le sont pas. Malheureusement, j'ai lu cela rapidement et n'ai pas tout retenu. Ils sont soutenus par l'Iran et je vous signale que Téhéran et le Hezbollah ne réagissent pas à la destruction du Hamas par Israël.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas si simple. Que vous soyez choqués ou heurtés par ce qui arrive à ces gens, c'est parfaitement normal et moi aussi ça me fait mal au cœur pour eux, mais je pense qu'il ne faut pas oublier comment ça a commencé le 7 octobre 2023. Si mes enfants avaient été massacrés à ce moment-là, j'aurais peut-être même pris une bombe atomique pour détruire ces monstres.

La présidente. Il y a eu sept prises de parole jusqu'à présent; il y en a encore six. Le bureau a décidé de clore la liste. Je donne le nom des personnes qui prennent encore la parole: M. Jean-Luc von Arx, M. Mathieu Romanens, M. Roger Gaberell, M^{me} Uzma Khamis Vannini et M. Alfonso Gomez pour finir. (*M^{me} Danièle Magnin demande à nouveau la parole.*) Madame la conseillère municipale, vous aviez une demande?

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Oui. J'ai oublié de demander la minute de silence pour tous ces pauvres gens qui ont été massacrés et ceux qui sont retenus en otage... (*Réactions.*)

Une voix. Ce n'est pas la même chose...

La présidente. Je veux juste couper court à tout ça. Une minute de silence pour les massacres de manière générale, on l'a faite une fois. Vous refaites une demande pour les gens qui de manière générale se sont fait tuer dans ce conflit?

M^{me} Danièle Magnin. Non, pas dans ce conflit, le 7 octobre 2023...

Une voix. Non, non...

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

M. Kevin Schmid (PLR). C'est ridicule de ségréguer! On n'est pas là pour ça! C'est pour les victimes, point!

La présidente. Voilà, je pense que M. Kevin Schmid a à peu près résumé la situation. Je pense effectivement que se lever pour les victimes est une bonne chose; dans cette mesure-là, ne ségréguons pas et levons-nous pour les victimes, si ça vous convient. Merci. Je vous demande de vous lever et de faire un instant de silence pour les victimes, s'il vous plaît. Toutes les victimes, évidemment. (*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*) Je vous remercie. Monsieur Jean-Luc von Arx, vous avez la parole.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Merci, Madame la présidente. Il est vrai, Mesdames et Messieurs, que le sujet est trop grave pour être une confrontation entre la politique israélienne, la politique palestinienne et le conflit qui nous préoccupe. Pardonnez-moi d'avance de me pencher davantage sur la motion M-1880 et ses invites, présentée entre autres par Ensemble à gauche.

Le parti politique qui a formulé cette motion a présenté plusieurs invites à l'attention du Conseil administratif dans le cadre de la situation humanitaire dramatique en Palestine, plus particulièrement à Gaza et en Cisjordanie. Ces propositions s'inscrivent... (*M. von Arx, très ému, peine à s'exprimer.*) Excusez-moi, est-ce que je peux reprendre la parole plus tard?

La présidente. Bien sûr, Monsieur le conseiller municipal, sans problème. Monsieur Mathieu Romanens, vous avez la parole.

M. Mathieu Romanens (UDC). Je vous remercie, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je trouve une fois de plus que ce délibératif va peut-être trop loin ou outrepasser ses compétences, compte tenu du fait que nous n'avons pas de compétences internationales. Pour rappel, cette motion M-1880 propose notamment le financement de l'aide humanitaire à Gaza, de renforcer le rôle de Genève en tant que pivot humanitaire en facilitant la coordination des ONG, d'adresser une demande formelle à la Confédération pour intensifier les efforts en faveur du cessez-le-feu et que les mobilisations pacifiques dans le cadre de manifestations puissent se faire sans restriction. Encore une fois, on peut discuter de la compétence de la Ville de Genève s'agissant de l'octroi d'une aide financière humanitaire pour Gaza. On ne peut que soutenir des mesures qui visent à intensifier les efforts en vue d'un cessez-le-feu, ça ressort comme une évidence.

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

Toutefois, en ce qui concerne les manifestations, accorder un blanc-seing aux manifestations en ville, ça n'a malheureusement aucun sens en réalité. Le blanc-seing me pose problème; je pense que je ne suis pas le seul. Les manifestations de cyclistes, la fonction publique, parfois on ne sait même pas pourquoi on manifeste, et maintenant on veut pouvoir manifester pour la Palestine sans restriction. Encore une fois, indépendamment de la question de fond, le problème est ce blanc-seing pour la manifestation. Les manifestations ont permis d'obtenir énormément d'avancées sociétales, on peut parler du droit des femmes, du droit des travailleuses et des travailleurs, on peut également évoquer la ségrégation aux États-Unis; le droit de manifester est également garanti par notre Constitution fédérale, notamment en son article 22.

Aujourd'hui, on manifeste pour tout et on vide finalement ce droit de son sens. Je le répète, le problème n'est pas la question de fond, mais ce blanc-seing vis-à-vis de la manifestation. On y passe de la musique, on y danse, finalement ce n'est plus sérieux et la population en a marre. Au demeurant, elle ne peut plus se déplacer les samedis, tout le monde se plaint... (*Brouhaha.*) Excusez-moi, Madame la présidente, j'aimerais pouvoir être écouté un minimum... Si vous pouvez demander un peu de silence...

La présidente. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Mathieu Romanens. Je vous remercie. Finalement, on ne peut pas se déplacer, alors que parfois on ne sait même pas pourquoi on manifeste, à cause d'une minorité de personnes qui veulent imposer leur vision à la majorité. Pour cette raison, nous ne pourrions malheureusement pas accepter cette motion.

M. Roger Gaberell (LC). Je voulais juste revenir sur la citation de mon excellent collègue Alpha Dramé, «il n'y a aucune vie plus précieuse qu'une autre» – je cite de manière assez libre –, et confirmer que si nous nous sommes levés et que nous avons respecté une minute de silence c'est évidemment avec une pensée émue pour toutes les victimes civiles de tous les conflits violents. Je crois que c'était important qu'on le spécifie tout à l'heure, c'est très bien; merci pour cette sagesse, Madame la présidente. Chacune de ces victimes est une victime de trop, ce d'autant plus que les conflits modernes ont la fâcheuse tendance à prendre la population civile comme bouclier ou même comme cible. C'est contre cette énormité que notre groupe se dresse. Je laisserai évidemment mon excellent collègue Jean-Luc von Arx reprendre la parole pour la position de notre groupe.

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur von Arx, est-ce que vous voulez reprendre la parole maintenant? Après, d'accord. Il reste M^{me} Uzma Khamis Vannini, parce qu'on avait clos la liste, et M. Gomez ensuite, donc vous parlerez après M^{me} Khamis Vannini. Très bien. Madame Uzma Khamis Vannini, vous avez la parole.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. S'imaginer que les horreurs du 7 octobre ne nous ont pas touchés, sous prétexte que nous demandons aujourd'hui de l'aide financière... Excusez-moi, c'est un peu émotionnel, tout cela. Je voulais dire, s'imaginer que les victimes du 7 octobre ne nous ont pas touchés est un faux procès. Aujourd'hui, si nous nous levons, c'est pour un soutien à des enfants, à des enfants de tous les parents, à des enfants qui sont soldats d'un côté, à des enfants qui sont tués de part et d'autre, à des enfants que les mères voudraient voir sains et saufs. Si on prend la religion, il n'y a pas dans l'Ancien Testament de débat sur une vengeance quelconque. Il n'y a pas d'autre chose qu'un tribunal qui prend des décisions. La Cour pénale internationale (CPI) a pris une décision; qu'on soit d'accord avec celle-ci ou pas, un tribunal a tranché. Aujourd'hui, nous ne rentrons même pas dans un débat profond afin de déterminer qui doit faire quoi dans son propre pays ou Etat, nous demandons simplement un soutien pour que des victimes de part et d'autre puissent, en tant qu'êtres humains, avoir l'aide humanitaire nécessaire.

Madame la présidente, vous transmettez, à quoi ça sert que l'être humain progresse, qu'il fasse des choses merveilleuses, qu'il invente des beautés, si c'est pour finir déshumanisé aux yeux des autres? Je ne peux pas concevoir cela. C'est pour ça que les Verts soutiendront ce texte de M^{me} Budry et d'Ensemble à gauche.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Le but était pour moi d'analyser cette motion M-1880. Ses propositions s'inscrivent dans une volonté de solidarité affirmée, mais soulèvent également des questions quant aux compétences, aux capacités et au rôle que peut et doit assumer la Ville de Genève dans ce contexte. Une analyse critique de ces invites permet de mieux cerner les principes qui guident son engagement international et humanitaire.

La première invite, qui propose de financer de manière immédiate et accrue l'aide humanitaire via des organisations reconnues comme l'UNRWA ou MSF, exprime une volonté louable de réponse concrète à une crise humanitaire aiguë. Toutefois, une telle démarche ferait de la Ville de Genève non plus un simple relais politique ou logistique, mais un acteur financier direct de l'aide sur le terrain. Cela impliquerait un changement de posture en l'assimilant partiellement à une entité de mission humanitaire, ce qui pourrait soulever des questions de

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

légitimité, de moyens budgétaires et de répartition des responsabilités entre collectivités locales, Confédération et acteurs internationaux.

La deuxième proposition de renforcer le rôle de Genève en tant que centre de coordination humanitaire entre ONG, institutions internationales et acteurs locaux, se heurte à une limite structurelle. Si Genève est reconnue mondialement comme capitale du multilatéralisme – dont on a largement parlé, vous souvenez-vous? – et siège de nombreuses organisations humanitaires, ce rôle est incarné avant tout par la présence de ces institutions et non par la Ville de Genève en tant qu'entité administrative. Cette dernière peut faciliter des initiatives ou encourager les synergies, mais n'a pas vocation ni mandat à jouer un rôle de coordination opérationnelle, fonction qui revient à des entités comme l'ONU, la Direction du développement et de la coopération (DDC) ou les grandes ONG elles-mêmes.

La troisième invite, qui demande d'adresser une demande à la Confédération pour intensifier ses efforts diplomatiques, est en revanche pleinement en phase avec le rôle politique de la Ville de Genève. Celle-ci peut, par le biais d'une résolution, pas une motion mais une résolution, exprimer des positions fermes sur des enjeux internationaux et appeler les autorités fédérales à l'action. Cela s'inscrit dans une tradition genevoise d'engagement pour la paix, pour les droits humains et le droit international, sans pour autant empiéter sur les prérogatives diplomatiques de la Confédération.

La quatrième invite, qui vise à mobiliser les infrastructures municipales pour des campagnes de sensibilisation citoyenne, traduit une volonté d'ancrer la solidarité dans un tissu local. Toutefois, cette invite suppose une mobilisation importante de ressources humaines et logistiques que la Ville n'est pas toujours en mesure de garantir, notamment dans un cadre d'urgence. De plus, la neutralité de lieux publics et la diversité des usages imposent des règles strictes d'équilibre et d'accès équitable.

Enfin, la dernière invite tend à garantir la liberté d'expression et de manifestation qui est déjà pleinement intégrée dans la Constitution, qui garantit ces libertés fondamentales, que le Canton et la Ville respectent et appliquent d'ailleurs. Toutefois, dans certains cas des restrictions temporaires et proportionnées peuvent être imposées pour des raisons de sécurité publique, comme c'est le cas dans toutes les démocraties. Il s'agit donc d'un équilibre à maintenir et non d'une absence d'engagement.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, le Centre ne soutiendra malheureusement pas cette motion, malgré que l'ensemble des invites formulées traduise une volonté de positionner Genève en acteur solidaire à la hauteur de son image internationale. Cependant, vous l'avez compris, cette ambition se heurte à des limites institutionnelles, matérielles et juridiques. Il est essentiel de distinguer entre ce qui

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

relève d'un soutien symbolique et politique légitime et ce qui pourrait constituer une extension de compétences peu adaptée au niveau communal. La Ville peut et doit continuer à s'exprimer, faciliter, soutenir, mais elle ne peut se substituer aux acteurs de l'aide humanitaire ou à la diplomatie fédérale. Un engagement lucide et ciblé reste la meilleure manière de préserver la crédibilité de Genève comme ville de paix et de droits humains.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. On l'a senti par moments, avec l'émotion qu'il suscite, que c'est un débat difficile, parce que c'est un drame. Je ne comprends pas la position du Centre, parce que cette motion est le cri, on ne peut pas l'appeler autrement, contre ce drame. On va revenir sur les différentes invites.

Pour ce qui est de l'activation d'un soutien d'urgence municipal, au-delà des montants, le message que la Ville de Genève envoie au monde – je reviendrai à ce message si important – est qu'elle n'a cessé d'aider l'UNRWA, le CICR, les organisations humanitaires pour le Liban – vous l'avez rappelé les unes et les autres. Elle continuera à le faire, parce que c'est son essence, c'est pour cela qu'elle est connue dans le monde. Quand vous voyagez dans le monde pour le CICR, comme j'ai eu l'honneur de le faire, c'est écrit Comité de la Croix-Rouge Genève, pas Canton de Genève, mais bien Genève en référence à la Ville de Genève, entre autres. C'est comme ça que le monde le ressent, et ce d'autant plus lorsque vous dites que ce que dit la Ville n'a aucune importance; détrompez-vous! il y a beaucoup de chancelleries qui écoutent.

Permettez-moi une petite anecdote du temps où j'ai eu l'honneur d'être maire. Vous vous souvenez que le 1^{er} Août j'avais mis à l'honneur des femmes iraniennes; je peux vous dire que ça a fait du bruit en Iran. Non seulement au niveau officiel, à tel point que j'ai reçu des protestations, mais également parmi les communautés iraniennes. Rien que le fait que ces communautés puissent se dire à un moment donné qu'elles ne sont pas oubliées... Qu'une ville de l'importance de Genève, qui est connue comme celle qui a créé le droit international humanitaire, que cela plaise ou non, réagisse dans ce sens-là, rien que pour l'espoir que cela peut créer dans une population – nous ne sommes pas oubliés –, je peux vous dire que rien que pour cela, ça vaut la peine de voter cette motion. Renforcer ce rôle de Genève internationale, de ville humanitaire, que certains voudraient nous faire oublier avec des plans d'économie, c'est vrai, sous prétexte que la Genève internationale ce n'est pas important, en réalité c'est primordial, pas seulement pour notre ville, c'est primordial pour notre canton, et il l'a bien compris, ainsi que pour notre pays.

Je regrette, je ne suis pas le seul, les positions de M. Cassis. Enfin, les non-positions, parce que franchement on ne sait pas où il est en ce moment, on ne le

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

voit plus. C'est ce manque de position politique qui fait le plus de mal à notre pays aujourd'hui. C'est ce qu'a voté le Canton il y a quelques jours, je le salue car c'était avec force et avec courage. Ce qu'a fait la Ville ces derniers temps et ce qu'elle pourrait faire aujourd'hui, on en parle aussi à Berne. C'est dans notre tradition de faciliter la mobilisation citoyenne, de continuer à parler. A tel point que lorsque M. Cassis ne voulait pas voter le soutien à l'UNRWA, alors que tous les pays qui l'avaient momentanément mis en veilleuse reprenaient le soutien à cet office, la majorité parlementaire, tous partis confondus, a demandé de rétablir son soutien.

On a le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), arrêtons alors avec le FIFDH. Il y a évidemment le prix Martin Ennals, arrêtons aussi avec ce prix. Pourquoi tous ces événements ont lieu à Genève? Parce que dans ce domaine Genève n'est pas une ville de province, je m'excuse de le dire, c'est la capitale des droits humains, qu'on le veuille ou non. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous le dire avec force ici, c'est de votre responsabilité et de notre responsabilité de maintenir Genève dans son rang de capitale du droit international, notamment humanitaire. C'est pour cela que je ne comprends pas votre position. Vous avez dit tout ce qu'il fallait pour qu'on soutienne cette motion. Je pense qu'il faut la soutenir, comme vous l'avez déjà fait dans le passé, c'est-à-dire le plus largement possible, si possible avec un vote unanime. Peut-être qu'il n'aura pas lieu; je le regretterais.

Cette motion est pour les victimes et pour les gens qui sont sous les bombes aujourd'hui. Quand ils ont l'impression que personne ne se préoccupe de leur sort et qu'ils entendent qu'un président quelque part a pour seul intérêt de construire une station balnéaire... Vous imaginez le mépris que cela représente? Dans quel état sont ces gens, qui à un moment donné doivent se demander à quoi pense l'Occident? Nous avons protesté, nous avons été les premiers à le faire, je vous le rappelle, j'ai été à la télévision dénoncer ce qui venait de se passer. J'en profite pour dire, Madame, que ce conflit n'est pas né le 7 octobre, malheureusement. Il est né il y a plusieurs décennies et n'est pas encore terminé aujourd'hui. (*Applaudissements.*) Croyez bien que je le regrette.

Pour terminer, garantir la liberté d'expression et de manifestation est un minimum, évidemment. Je ne suis peut-être pas d'accord avec certaines interprétations que j'ai entendues ici ou là disant que la Ville avait interdit des manifestations. La Ville n'a jamais interdit de manifestations, elle a recommandé, pour des raisons qu'on peut discuter, un passage par tel endroit plutôt que par tel autre. La Ville n'a jamais interdit de manifestations, nous ne le souhaitons pas et ne le ferons jamais, en tout cas pas avec mon soutien. Je peux dire que tous mes collègues feront de même, car contrairement à ce qui a été dit c'est un droit démocratique fondamental. On a même autorisé des manifestations pendant le Covid, car des partis politiques voulaient manifester contre le Covid. Je le dis ici

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

très fortement, je trouve que nous ne pouvons pas interdire le droit de manifester, quels que soient les circonstances et le bord politique, c'est un principe de droit démocratique. (*Applaudissements.*)

Avec le Conseil administratif, je salue bien entendu cette motion. Je prends la puissance de cette motion, puisqu'elle ne s'adresse pas aux puissants, elle ne s'adresse pas aux rois, elle est un soutien aux victimes, à toutes les victimes. Cela a été dit tout à l'heure par M. Dramé avec beaucoup plus d'art que moi: à toutes les victimes. C'est une motion qui fait appel – j'ose le dire – au rôle solidaire, humanitaire, ouvert, digne et historique de notre ville. A mon humble avis, nous devrions, et vous toutes et tous devriez le voter, parce qu'il va dans le sens de notre histoire et de l'Histoire. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je vais à présent vous faire voter le renvoi de cette motion au Conseil administratif... (*Commentaire.*) Vote nominal, Madame? Le vote nominal est demandé, très bien. Je vous fais voter nominalement le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Soumis au vote nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 9 non (18 abstentions).

Ont voté oui (40):

M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Luc Barthassat (HP), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M. Durão Francisco (S), M. Jérôme Gasser (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Charles-Antoine Kuszli (Ve), M. Jules Lorenzi (S), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M. Florian Schweri (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kufлом (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Cecilia Zaugg (EàG), M. Christian Zaugg (EàG), M. Manuel Zwyszig (S).

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

Ont voté non (9):

M. Jean-Luc von Arx (LC), M^{me} Fabienne Beaud (LC), M. Aurélien Borgeaud (LC), M^{me} Oana Cotoi (LC), M^{me} Cathy Jacquier (UDC), M. Mathieu Romanens (UDC), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Luc Zimmermann (LC).

Se sont abstenus (18):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Pierre de Bocard (PLR), M^{me} Anne Carron (LC), M. Roger Gaberell (LC), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Kevin Schmid (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR).

N'ont pas voté ou étaient absents au moment du vote (19):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC), M^{me} Léonore Baehler (HP), M. James Berclaz-Lewis (EàG), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Yves Herren (LC), M. Ahmed Jama (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. Alain Miserez (LC), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M. John Rossi (PLR), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à activer un soutien d'urgence municipal afin de financer immédiatement et de manière accrue l'aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, en collaboration avec des organisations reconnues telles que l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et Médecins sans frontières;

Motion: mesures municipales en faveur des Palestiniens
de Gaza et de Cisjordanie

- à renforcer le rôle de Genève comme pivot humanitaire, en facilitant la coordination entre ONG, institutions internationales et acteurs locaux pour assurer une réponse humanitaire rapide et efficace;
- à adopter une position officielle et adresser une demande formelle à la Confédération suisse, afin qu'elle intensifie ses efforts diplomatiques en faveur d'un cessez-le-feu permanent et d'un accès humanitaire sans restriction à Gaza et en Cisjordanie;
- à mettre les infrastructures de la Ville à disposition des associations locales, pour organiser des actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne en faveur du droit international et des droits humains;
- à garantir la liberté d'expression et de manifestation, en veillant à ce que toutes les mobilisations pacifiques pour la Palestine puissent se dérouler sans restriction ni discrimination injustifiée.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 40 000 000 de francs, soit:

- **20 000 000 de francs destinés à financer des travaux de remise en état ou remplacement des éléments en fin de vie, remise aux normes partielle, sécurisation ou consolidation des parties de construction de bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Genève;**
- **20 000 000 de francs destinés à financer des travaux de remise en état ou remplacement des éléments en fin de vie, remise aux normes partielle, sécurisation ou consolidation des parties de construction de bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Genève (PR-1577 A)¹.**

Suite du premier débat

La présidente. Il y a des reflets dans les vitres de la tribune, donc je ne suis pas exactement sûre de qui j'ai devant moi. Mais je devine quand même des sourires. Je salue encore une fois les gens à la tribune et je sais que M^{me} Ataa, qui a coécrit la motion M-1880, est là; on peut la saluer. (*Applaudissements.*) Si c'est bien vous, parce que j'ai un doute à cause du reflet, mais je pense que c'est vous.

Nous avons commencé avant la pause le point 27 de notre ordre du jour, le rapport PR-1577 A. Le débat avait été ouvert, nous le continuons. Pour information, on avait clos le débat car la liste des prises de parole était longue; on avait encore neuf demandes, que je vous donne à voix haute. Il y avait M. Valentin Dujoux, M^{me} Brigitte Studer, M. Théo Keel, M. Luc Zimmermann, M. Maxime Proveni, M^{me} Danièle Magnin, M. Vincent Schaller, M^{me} Michèle Rouillet et M^{me} Frédérique Perler.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Anne Carron, deuxième vice-présidente.)

La présidente. La parole est à M. Valentin Dujoux.

¹ *Mémorial* 182^e année: Rapport, N° 53, p. 9040.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Madame la présidente de séance. On revient donc à un sujet éminemment municipal avec le retour au point 27 de notre ordre du jour, à savoir l'ouverture de deux crédits pour un montant de 40 millions de francs. Pour les Vertes et les Verts, le patrimoine est vieillissant en ville comme dans un grand nombre de communes et il y a un vrai besoin d'entretien. Les besoins sont nombreux, ils sont connus, tout comme la difficulté de pouvoir y répondre. C'est un sujet qui préoccupe régulièrement ce Conseil municipal, quel que soit le bord politique; je pense qu'on peut le dire de manière assez claire ce soir. Derrière cet enjeu se trouvent des questions de sécurité, de développement du patrimoine et de prestations qu'on peut fournir ou non à la population. Au cours de cette législature, je rappelle par exemple que des difficultés à la piscine de Varembeé ont entraîné sa fermeture, il est donc question de prestations à la population. En termes de logement, il est question de responsabilité environnementale ou en tout cas d'actions en faveur de logements qui soient mieux isolés du point de vue énergétique.

De l'autre côté, on partage aussi ce besoin de limiter les crédits supplémentaires, le débat d'hier sur le Musée d'histoire naturelle (MHN) en a encore été un exemple. On est régulièrement sollicités sur cette nécessité et c'est vrai qu'un travail en commission doit être fait afin d'étudier les éléments; nous sommes aussi d'avis de limiter autant que possible les demandes de crédits supplémentaires. Ces éléments ont amené un certain nombre de discussions au sein de ce délibératif depuis près de cinq ans, lesquelles ont été vives.

La proposition du Conseil administratif qui nous occupe aujourd'hui a été déposée en juillet 2023. Alors qu'il y a eu des demandes répétées, notamment de la droite, on arrive à une situation où le vote final sera probablement clivant, ce que je regrette avec les Verts. Lorsque le département est dans la réaction, la droite critique cette attitude; lorsque, comme aujourd'hui, le département vient avec une proposition qui a été travaillée, qu'on a aussi élaborée ensemble en commission et qu'on a véritablement questionnée, là aussi, on a une droite critique.

La proposition d'attribuer 40 millions de francs, donc 20 millions de francs pour le patrimoine financier et 20 millions de francs pour le patrimoine administratif, vise à répondre à des besoins qui sont identifiés, connus et listés. On n'ouvre pas une boîte dans laquelle le Conseil administratif ira puiser, on a vraiment des besoins connus. Cette proposition permet aussi d'arrêter ou en tout cas de ne pas continuer la course au dépassement budgétaire et présente aussi l'avantage d'avoir une enveloppe à disposition pour dix ans. C'est donc une réponse à un besoin en termes de patrimoine, mais aussi à des demandes de la droite, notamment. La liste précise des besoins ne figure pas dans la proposition, elle se trouve dans le rapport mis en ligne sur le site internet du Conseil municipal. Cela permet effectivement de voir la réalité des travaux, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Ce sont des travaux d'entretien, des travaux nécessaires qu'on doit pouvoir soutenir et avec lesquels on doit pouvoir aller de l'avant.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

Cette liste des besoins est le fruit d'un travail en commission des finances. Le département a permis d'élaborer cette liste pour répondre aux interrogations sur ce montant énorme de 40 millions de francs. En toute transparence, le département a dit qu'il connaissait les besoins et qu'il les mettait à la disposition de la commission des finances; ils sont donc dans l'excellent rapport de M^{me} Brigitte Studer. J'invite vraiment les personnes intéressées à en prendre connaissance. Ça montre aussi l'étendue des travaux nécessaires au sein des patrimoines financier et administratif de la Ville.

Enfin, j'arrive un peu hors sol en deuxième partie de soirée, mais si on reprend les débats qu'il y a eu avant la pause, j'aimerais revenir sur deux points. D'abord, l'amendement du Parti libéral-radical, qui parle du besoin pour le Conseil municipal d'avoir une certaine maîtrise. Pour nous, la garantie de suivi ne passe pas par la réduction du montant de cette proposition et pas non plus par la réduction des délais; elle passe par la tenue de points de situation réguliers, ce à quoi le département s'engage. En commission des finances, la magistrate s'est engagée à la venue du département au Conseil municipal lors du premier trimestre de chaque année pour lui faire un compte rendu de la situation. Compte tenu des enjeux et des montants, réduire aussi bien la somme que le calendrier ne répond absolument pas aux besoins, qui sont le fondement même de cette proposition. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts refuseront l'amendement du Parti libéral-radical.

Enfin, pour ce qui regarde le Contrôle financier (CFI), celui-ci a été auditionné évidemment, c'est la deuxième audition qui a été faite dans le cadre des travaux de commission – M^{me} Studer l'a dit lors de son rapport. Le CFI a validé le fait qu'il était bien possible d'accorder un crédit qui finance une liste d'objets entrant dans le périmètre des travaux.

Cette proposition qui nous est soumise aujourd'hui est le fruit de longues discussions que nous avons eues dans cet hémicycle tout au long de ces dernières années, elle est aussi le fruit d'un long travail de commission, car elle est amendée, où on a pu vraiment échanger avec le département, le CFI, ainsi qu'entre les différents partis. Pour nous, c'est une proposition essentielle pour éviter des coûts supplémentaires, pour essayer de clarifier les besoins, pour répondre aussi aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale qui pèsent sur le patrimoine de la Ville. C'est le fruit d'un dialogue, mais ça ne veut pas dire que les efforts doivent être relâchés, évidemment pas. Les besoins sont criants, la magistrate y reviendra probablement dans sa prise de parole. En tout cas, pour nous, les discussions ont été nécessaires et ont abouti à un texte que l'on soutiendra.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je donne la position d'Ensemble à gauche. Nous partageons le constat unanime du retard dans l'entretien peut-être pas tout à fait de tous les quelque 800 bâtiments qui appartiennent aux patrimoines

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

administratif ou financier de la Ville, mais d'une grande partie. Le nombre de bâtiments va même en augmentant. Il faut distinguer deux choses; maintenir l'état actuel des différents bâtiments, ce qui demande déjà beaucoup, comme on nous l'a expliqué. En même temps, du retard a été pris car il est vrai que ça n'a pas été considéré comme une priorité, pas juste depuis les dix dernières années, mais depuis trente ans. Peut-être que nous y attribuons davantage d'importance maintenant avec les changements climatiques. M. Maxime Chrétien, le directeur du CFI, nous a très bien expliqué de manière affirmative qu'un rattrapage est indispensable. Il y a le maintien de l'actuel, mais il y a aussi un rattrapage qui ne peut pas être uniquement prélevé sur le budget de fonctionnement. Il est vrai qu'on peut aussi se demander s'il faudrait augmenter ce budget d'entretien tel que prévu pour le maintien de tout le parc immobilier, mais de toute façon ce rattrapage doit être fait.

Je l'ai évoqué lors de la présentation du rapport, nous avons aussi vu les différentes raisons qui jouent un rôle, les différents éléments concernés, comme la remise en état ou la rénovation d'éléments vétustes, leur remise aux normes si nécessaire. Il nous a été dit combien les exigences ont augmenté, il faut souvent remplacer des éléments en fin de vie ou devenus obsolètes et sécuriser ou consolider des parties de construction. Ce ne sont pas des urgences qui nous surprennent tout à coup, au contraire. Le département a pu nous fournir une liste qui détaillait de manière très précise de quel élément d'une école ou d'un bâtiment il était question, s'il s'agissait d'un escalier ou d'un toit.

Les rénovations des bâtiments c'est tout à fait autre chose, bien sûr. C'est donc avec cette liste des travaux à effectuer et avec l'engagement – c'est écrit dans le texte – de rendre compte chaque année à la commission des finances de ce qui a été fait, puis expliquer les nouveaux ajouts à la liste, étant donné qu'il s'agit d'un processus continu. Cette liste tournera, des éléments auront été traités et réglés, ils n'y figureront plus. Par contre, il y a aura de nouveaux travaux à effectuer; elle sera donc en changement continu. Cela nous a paru tout à fait adéquat pour répondre à ce retard.

Nous sommes aussi d'accord avec le montant proposé, qui est de deux fois 20 millions de francs. Cela permettra d'avancer pour les prochains cinq à dix ans. Si on devait passer par le Municipal et faire une demande de crédit pour chaque travail particulier, il est vrai que ce serait extrêmement lourd administrativement et même financièrement très coûteux. Ce serait donc bien d'avoir une certaine réserve.

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

M^{me} Brigitte Studer. Oui. Nous pensons également qu'il est nécessaire de donner un temps raisonnable et à la hauteur du travail pour faire ce rattrapage, car refaire tout le travail en commission comme on vient de le faire a pris plus d'une année et demie; ce serait absurde. Ensemble à gauche votera bien sûr cette proposition telle qu'amendée par la commission.

M. Théo Keel (S). Avant la pause, M^{me} la rapporteuse Studer a rappelé les grands besoins en termes de rattrapage et d'entretien. Cette proposition du Conseil administratif, qui propose donc 20 millions de francs pour financer le patrimoine administratif et 20 millions de francs pour financer le patrimoine financier, y répond. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le CFI lui-même qui a considéré cette proposition comme nécessaire et qui a confirmé en même temps que ces rattrapages conséquents et ces entretiens devaient être perçus comme des investissements. En plus de l'aspect essentiel, cette proposition cadre permet aussi de mieux encadrer, voire de régulariser un vieux serpent de mer, un vieux débat, celui de la distinction entre dépenses d'investissement et dépenses d'entretien.

M. Dujoux l'a aussi dit, il manquait à cette proposition une liste qui recensait et qui explicitait les travaux prévus dans le cadre de cette proposition; cette liste a depuis été incluse par le Conseil administratif lui-même après une demande de la commission des finances qui faisait suite à l'audition du CFI. De même ont ensuite été exclus de la proposition tous les travaux d'urgence ou les remises aux normes partielles, qui par nature ne pouvaient pas être considérées comme des investissements. On peut encore rappeler que des propositions cadres ont aussi été votées et acceptées en commission des sports, notamment pour rénover des pistes d'athlétisme et d'autres infrastructures sportives. Ces solutions sont nécessaires et fonctionnent, c'est pourquoi cette proposition cadre constitue finalement un outil totalement satisfaisant qui permettra à la fois d'importants progrès dans le rattrapage des entretiens et de soulager le budget de fonctionnement. Il faut maintenant avancer et pleinement utiliser cet instrument qu'est la proposition cadre. Nous refuserons l'amendement du Parti libéral-radical qui n'est pas à la hauteur des enjeux et de l'urgence.

M. Luc Zimmermann (LC). J'ai bien écouté les arguments de l'Alternative en faveur de cette proposition. Je crois qu'on a eu un brillant exposé de mon préopinant Jean-Luc von Arx avant la pause, mais également à ma gauche, donc à droite (*rire*), sur cet objet qui est vraiment un peu abscons, dans la mesure où on ne comprend pas son sens. Je vous l'avoue tout de suite comme ça on coupe le suspense, au Centre on votera cet objet car nous avons entre guillemets compris «l'urgence de la chose», mais on n'aime pas trop la manière dont ça a été

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

fait. Néanmoins, il y en a que cela empêcherait de voter favorablement cet objet; reprenons ce qui a été dit.

Pourquoi on nous propose un crédit qui s'étale sur dix ans et qui représente 40 millions de francs? On a entendu à gauche que le Conseil administratif a proposé une liste des travaux, mais c'est bien parce qu'on l'a demandée qu'on l'a obtenue! A défaut, on ne l'avait pas, cette liste, n'oubliez pas cela. Dans le rapport ça ressort comme si ça avait été fait sans autre, or sauf erreur ce n'était pas le cas. Je crois qu'à ma gauche les arguments ont été donnés pour dire tout le mal qu'on pense de la manière de faire et de voter cet objet, même si le fond est peut-être nécessaire. Cela étant, on ne comprend quand même pas comment on arrive à nous faire avaler cette couleuvre – on parlait de serpent de mer avant; pour ma part, je dirai avaler une couleuvre, comme ça on reste dans le même registre. A minima, si la gauche était honnête, on accepterait également l'amendement proposé en commission et voté à 8 contre 7 – comme d'habitude, la gauche contre la droite –, pour octroyer d'abord par tranches un crédit de 10 millions de francs sur cinq ans, puis de décider la suite au fur et à mesure, comme ça on voit l'avenir. Non, on doit voter tête baissée. Cette fois-ci il n'est même plus question de serpent, mais d'autruche dans le sable; on veut voter sans autre.

Pour montrer votre honnêteté sur ce sujet, acceptez au moins l'amendement qui vient d'être redéposé par le Parti libéral-radical en plénière. Au lieu de dire tout le bien que vous pensez de la chose et de voter sans autre 40 millions de francs sur dix ans, acceptez au moins un entre-deux. Nous, on a compris l'urgence et on votera l'objet pour son fond, mais on aimerait bien que ma droite, donc l'Alternative, vote cet amendement du Parti libéral-radical, en l'occurrence. Je vous remercie, s'il vous plaît, de voter cet amendement avant de voter l'objet sur le fond.

M. Maxime Provini (PLR). Je vais évidemment rejoindre les propos qui viennent d'être tenus. De toute façon, je crois que je suis en train de pisser dans un violon, comme je l'ai fait depuis cinq ans en essayant de m'adresser à une gauche sourde, incapable d'entendre le moindre argument venant de ma part vu que j'ai l'immense défaut d'être du Parti libéral-radical. En Ville de Genève, quand on est du Parti libéral-radical, on peut dire ce qu'on veut, c'est non, parce que vous comprenez, ça a beau être peut-être intéressant, ça vient du Parti libéral-radical et il ne faudrait quand même pas qu'on accepte quelque chose qui vient du Parti libéral-radical. On passerait pour qui si on acceptait le moindre amendement raisonnable venant du Parti libéral-radical? Imaginez. Je pense que demain l'administration s'effondre, M^{me} Perler démissionnera avant même la fin de son mandat, elle dira que c'en est trop, que c'est la goutte qui fait déborder le vase; vous avez refusé 20 millions de francs, vous avez dit 10 millions de francs? là, moi j'arrête, je ne peux plus. Bref... (*M. Provini est amusé.*) Evidemment,

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

Madame Perler, tous mes propos ne vous sont pas adressés directement. Non, ça sera pour la personne qui vous succédera, bien entendu, puisqu'il y en a au moins pour dix ans. Vu que vous vous apprêtez à voter 40 millions de francs sur dix ans, on se fera un plaisir de rappeler cet historique chaque année lors des dépassements budgétaires, parce que finalement le coût de la peinture aura augmenté et qu'il faudra malheureusement des crédits extraordinaires pour voter des pots de peinture en plus et renvoyer ça en commission... Enfin, bon... Encore une fois, on est en train de faire n'importe quoi.

Qu'est-ce que je pourrais vous rappeler? C'est tellement facile finalement! Rappelez-vous en 2021, on était encore dans l'ancienne salle à l'Organisation mondiale de la météo (OMM), lorsque je vous expliquais qu'on n'avait pas fait notre travail de commissaires et qu'on se précipitait tête baissée avec un crédit de 17 millions de francs à la rue de Carouge. Regardez où on en est aujourd'hui. On en a encore parlé pendant cette plénière... (*Commentaire.*) Oui, évidemment. Enfin les travaux ont commencé! Sauf qu'en 2021 on nous annonçait que les travaux commenceraient en août 2022. On est de nouveau en train de voter 40 millions de francs tête baissée, on perd tout contrôle.

Au Parti libéral-radical on est sensibles à l'urgence, au besoin de rénover et de donner des moyens à la Ville pour le faire; là-dessus, on est à peu près d'accord. Cependant, en termes d'arbitrages budgétaires, on aimerait quand même que le Conseil administratif soit capable de vraiment doter le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) des moyens dont il a besoin et que l'on souhaite qu'il ait, mais cela ne se réalise malheureusement jamais. On essaie juste d'être raisonnables, de garder un minimum de contrôle, que cela se fasse de législature en législature, donc de cinq ans en cinq ans et par tranche de 10 millions de francs pour l'investissement et pour l'entretien, donc 20 millions de francs en tout. Je crois qu'il y a un principe de prudence qui fait partie de nos valeurs, il est ancré dans les valeurs de notre pays, où les finances ont toujours été saines et se veulent être gardiennes de tout et n'importe quoi. Ici, je ne comprends même pas votre réflexe de dire oui à 40 millions de francs. A la limite, si l'année prochaine ou dans cinq ans on se rend compte qu'il aurait fallu 60 millions de francs, ce test nous aura montré la nécessité de mettre le double des 10 millions de francs initiaux, et on le fera. Mais évitons de nous précipiter tête baissée alors qu'on a tant d'exemples dans cet hémicycle qui nous démontrent que foncer tête baissée nous amène trop souvent à devoir voter des crédits complémentaires.

Peut-être que ce soir j'arriverai à vous convaincre, mais comme dit au début j'ai très peu d'espoir. Je pense que je ne suis pas du tout écouté pour la simple raison que je suis du Parti libéral-radical et pas socialiste, ni Vert, ni d'Ensemble à gauche. C'est ainsi, c'est comme ça, c'est le jeu de la démocratie, mais j'espère quand même... (*La présidente sonne la cloche.*)

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

La présidente. Un peu de calme, s'il vous plaît.

M. Maxime Provini. ... que vous aurez été un minimum sensibles, au-delà de simplement rire lorsque je parle, comme souvent avec la gauche. C'est sympa, quand on prend la parole on se fout de la gueule de celui qui parle, il n'y a pas de problèmes. De toute façon on s'en fout, personne ne nous regarde, on est entre nous, tout va très bien... (*Réactions.*) Jusqu'au bout, on aura assisté à du grand n'importe quoi et à une déresponsabilisation complète de ce Conseil municipal en faveur d'un Conseil administratif qui, ce soir, est uniquement représenté par M^{me} Perler. On se demande où sont les quatre autres représentants, probablement à l'apéro en train de fêter leur brillante, majestueuse victoire sur-représentative des résultats de ce dimanche...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur Provini.

M. Maxime Provini. Je conclus. (*Commentaire.*) Il y a qui? Il est où? Où ça? Ah, oui! Pardon... Bravo, effectivement. Mais elle n'est pas encore en fonction. Donc, ceux qui ce soir sont payés quasiment 30 000 francs par mois pour nous représenter ne sont pas assis sur ces sièges. (*Protestations et commentaires. Cloche.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Il est exact que voter un budget de 40 millions de francs les yeux fermés c'est acheter un chat dans un sac, c'est quelque chose qui n'est pas sérieux et nous ne devons pas accepter telle quelle cette décision. J'observe – vous savez que je siége ici depuis dix-huit ans – que des budgets très importants ont été consacrés à barrer des rues, à supprimer des places de parc, à mettre des chicanes à droite et à gauche, à faire en sorte que notre ville devienne comme une sorte de dinde farcie qui ne peut plus bouger. En anglais on dit *tucked and stuffed*, je crois, c'est exactement le sentiment d'une grande partie de la population. Vouloir aujourd'hui 40 millions de francs à dépenser de ci de là, alors qu'on aurait pu ne pas dépenser tout cet argent bêtement gaspillé pour fermer des rues, changer les itinéraires des rails de trams parce qu'un peu plus à gauche ou un peu plus à droite; c'est ce qui nous attend pour les mois et les années qui viennent.

Notre très estimée conseillère administrative en charge de cela avait notamment le projet de verdir la rue Dancet, alors que ces dix ou quinze dernières années la Ville a tout simplement rendu désertique la plaine de Plainpalais, qui comporte je ne sais plus combien d'hectares. On y a déposé une substance minérale rose qui chauffe alors qu'en y mettant tout simplement du gazon on pourrait

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

quand même faire en sorte que ce ne soit plus un îlot de chaleur aussi intense qui se reflète sur les bâtiments alentour. Je ne dis pas qu'il faut dérouler et poser sur place du gazon acheté au mètre carré. Avec tout ce qu'on a construit sous la plaine de Plainpalais – le parking, des réserves pour œuvres d'art, etc. –, c'est un endroit qu'on ne peut pas travailler n'importe comment, notamment pour y planter des arbres. Mais le gazon, Mesdames et Messieurs, on met un peu de terre, il suffit de 20 cm d'épaisseur de terre végétale, on sème par-dessus et on a un beau gazon sur des dizaines de milliers de mètres carrés.

Voter 40 millions de francs, à donner comme ça – tenez, vous puiserez dedans et ferez comme vous voudrez –, malgré toutes les bêtises qui ont été faites jusque-là, toutes les âneries successives; franchement, Mesdames et Messieurs, je ne fais pas confiance à ce Conseil administratif fait de socialistes et de Verts! (*M. Luc Barthassat réagit. M^{me} Danièle Magnin est amusée.*) Merci! M. Luc Barthassat me souffle quelque chose; je ne vais pas forcément le répéter pour ne pas me retrouver avec une plainte. Très franchement, un certain nombre d'âneries ont été faites dans cette ville, que je trouve profondément regrettables.

Je connais des tas de gens qui n'habitent plus en ville de Genève et qui ne voudraient surtout pas y revenir parce que c'est devenu insupportable. Tout est bouché, il y a des travaux partout, la dernière rue que je fréquentais est maintenant fermée. Vous imaginez ce que doit faire quelqu'un qui veut rejoindre le boulevard du Pont-d'Arve depuis Carouge ou tout simplement de la place des Augustins? Au lieu de rouler les 150 ou 200 m depuis la rue Jean-Violette, il doit tourner à gauche sur la rue Pictet-de-Bock...

La présidente. Madame Magnin, je vous prierai de rester dans le sujet, s'il vous plaît.

M^{me} Danièle Magnin. Oui, je suis dans le sujet des dépenses, Madame la présidente. Sur la rue Pictet-de-Bock il faut ensuite prendre la rue Henri-Christiné pour arriver sur le boulevard du Pont-d'Arve. Mesdames et Messieurs, je vous le demande, pourquoi est-ce que vous laissez faire tout ça? Voter 40 millions de francs dans un sac, jamais! Tout simplement jamais. Le Mouvement citoyen genevois votera non à cette proposition PR-1577, c'est un grand non bien motivé. La Ville devrait faire attention à dépenser intelligemment son argent, notre argent, au lieu de faire toutes ces bêtises successives que j'ai parfois appelées des âneries.

M. Vincent Schaller (UDC). La discussion est un peu décousue, ce d'autant plus avec la pause, je vais donc essayer de revenir sur la discussion précédant la pause et sur les quelques interventions qui ont eu lieu ces dernières minutes.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

J'entends dire sur les bancs de gauche qu'il y a un rattrapage à faire pour l'entretien des bâtiments trop vétustes de la Ville de Genève et que le vote de ce crédit est donc absolument indispensable. J'aimerais préciser que le vote de ce crédit n'a rien à voir avec le rattrapage de l'entretien des bâtiments.

Le problème de l'entretien des bâtiments est d'ordre budgétaire, avec une ligne budgétaire notoirement sous-évaluée chaque année. Je vous donne les chiffres que je viens de sortir. Au budget 2022, il y avait 35 millions de francs pour l'entretien des bâtiments, alors qu'à la fin de l'année les dépenses d'entretien étaient de 40 millions de francs, avec donc un écart de 5 millions de francs; c'est ce qu'on disait tout à l'heure. Au budget 2023, ce montant est passé à 37 millions de francs pour des dépenses rapportées dans les comptes de 45 millions de francs; 8 millions de francs d'écart entre ce qui a été budgété en 2023 et les dépenses effectivement engagées en 2023.

Après, le Conseil administratif est venu avec cette proposition de deux fois 20 millions de francs en promettant qu'il ferait les choses correctement à l'avenir, également dans le cadre du budget. Ecoutez, je rappelle que le budget était de 37 millions de francs en 2023 pour 45 millions de francs de dépenses engagées; le budget 2024, postérieur donc à cette proposition, reste à 37 millions de francs. Il n'y a pas un franc de plus pour l'entretien ordinaire des immeubles dans le budget 2024, quand bien même le Conseil administratif avait promis de faire les choses correctement après le dépôt de cette proposition. Au budget 2025, toujours 37 millions de francs. Je donne ces chiffres pour répondre à M^{me} Studer qui disait qu'il faut distinguer les rattrapages et l'entretien des bâtiments.

A travers cette proposition, le Conseil administratif a clairement l'intention d'échapper à l'exercice d'équilibre budgétaire qui doit être fait chaque année. Les 8 millions de francs qu'on oublie chaque année, qu'on a encore oubliés en 2024 et en 2025, ce sont les 8 millions que le Conseil administratif ira piocher dans cette proposition. Cela répond aussi à l'intervention de M. von Arx qui disait que le Centre voterait bien cette proposition à condition que le Conseil administratif fasse les choses correctement à l'avenir dans le cadre du budget; or ce n'est pas le cas, je crois que je viens de faire la démonstration. C'est une pirouette comptable pour permettre d'équilibrer le budget à peu de frais, pour permettre d'échapper ensuite aux critiques justifiées pour budget insincère venant du Conseil municipal à l'occasion des comptes. Cette proposition n'accélérera en rien l'entretien des immeubles, qui doit se faire à travers le budget et qui s'est fait avec les excédents que je viens de souligner chaque année. L'entretien se fera de la même façon en 2024 et en 2025.

Nous, à l'Union démocratique du centre, souhaitons que les choses se fassent correctement dans le cadre du budget plutôt que de passer par l'instrument proposé dans cette proposition qui est absolument injustifié pour des histoires de

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

coups de peinture dans une cage d'escalier. On ne soumet pas une proposition pour des coups de peinture dans une cage d'escalier pour les dix prochaines années à référendum. Ce n'est pas l'outil adéquat pour ce genre de propositions.

(La présidence est à nouveau assurée par M^{me} Livia Zbinden, présidente.)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Mon préopinant, M. Vincent Schaller, a dit presque l'essentiel, toutefois je rajouterai quand même que ce crédit de 40 millions de francs, outre être une insoutenable légèreté dans la gestion financière de notre Ville, est aussi une manière de priver les conseillers municipaux de la tâche qui leur incombe – ça a été dit aussi par M. Schaller – de contrôler et de prendre des décisions. En donnant 40 millions de francs, le Conseil municipal favorise une forme d'insouciance qui permet au Conseil administratif de ne pas faire d'arbitrages entre les départements pour éviter que le DACM soit déficitaire chaque année. C'est aussi une manière d'éviter que le Conseil municipal puisse voter des crédits supplémentaires, mais en votant des crédits supplémentaires, comme on l'a fait l'autre jour pour le MHN, on ouvre aussi la possibilité pour la population de lancer un référendum.

Là, on est en train de priver la population d'un outil démocratique. Bien évidemment, on essaie de faire passer la pilule en ajoutant à la délibération un article 4, qui précise que la liste détaillée des travaux sera communiquée par le département et transmise à la commission des finances. On dit, écoutez bien, que cela permettra un suivi avec une liste qui précisera la priorisation des travaux ainsi que les coûts estimés. Une liste nous a d'ailleurs été donnée, puisqu'on l'avait demandée. Le DACM présentera un compte rendu précis; mais encore heureux! Attention, je vous rappelle quand même que le Conseil municipal n'est pas la caisse enregistreuse du Conseil administratif. On nous donnera juste un compte rendu.

Le Centre est venu dire qu'il soutiendra cette proposition... *(Brouhaha.)*

La présidente. Un petit peu de calme, s'il vous plaît.

M^{me} Michèle Roulet. ... car il faut revenir à un budget à l'équilibre. Effectivement, on peut espérer qu'en versant un crédit de 40 millions pour des travaux de remise en état, le budget sera à l'équilibre.

Quelle recette va-t-on utiliser pour revenir à un budget à l'équilibre? C'est une recette que connaissent bien certains pays dont un que je ne vais pas nommer,

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

qui consiste à faire marcher la planche à billets. Il faut reconnaître que 40 millions de francs pour des travaux de remise en état et des remplacements d'éléments – des travaux certes nécessaires –, c'est beaucoup! Or, pour les socialistes c'est bien, parce que ça permet d'avoir une enveloppe à disposition en évitant surtout de se poser des questions. On en est où, dans ce parlement? On va mettre des enveloppes à disposition, comme ça on n'aura plus besoin de voter et de se poser des questions. (*Réactions.*)

On reconnaît que le budget de ce département est insuffisant...

La présidente. Un petit peu de calme, s'il vous plaît.

M^{me} Michèle Roulet. ... on reconnaît que les coûts des travaux sont systématiquement sous-évalués lorsque l'on traite du budget, induisant des dépassements aux comptes, ça a été dit. Bien entendu, ça a été dit aussi, c'est principalement dû au fait que les conseillers administratifs ne parviennent pas à faire des arbitrages entre eux. Le Parti libéral-radical reconnaît que ce département est sous-doté, c'est pourquoi il fait un geste.

On a déposé un amendement pour dire que 40 millions de francs c'est une somme énorme et qu'on pourrait peut-être couper la poire en deux avec 10 millions de francs pour le patrimoine administratif et 10 millions de francs pour le patrimoine financier. Mais non, ça n'a pas l'air de plaire quand on dit simplement qu'il faudrait peut-être avoir un tout petit peu de retenue avec l'argent public. Vouloir refuser l'amendement que propose le Parti libéral-radical ce soir c'est montrer une fois de plus qu'on n'a aucune préoccupation de l'argent public, qu'on peut être dans l'excès et qu'on ne se montre pas du tout respectueux de la population qui paie des impôts.

D'ailleurs, pourquoi 40 millions de francs? Je suis sûre que si le département était venu avec une ardoise de 60 ou 80 millions de francs ça aurait été voté d'un coup; on en a besoin, on a besoin d'une enveloppe à disposition. (*Commentaire.*) On peut simplement relever, c'est décevant, que la gauche aurait accepté sans coup férir le montant qu'on nous soumet et que le compromis que propose le Parti libéral-radical, afin d'être un peu raisonnables, est rejetée d'avance. Comme l'a dit M. Provini, ça vient du Parti libéral-radical donc on ne va pas acquiescer à cette demande d'être un peu plus mesuré et de peut-être utiliser les deniers publics à dose homéopathique. Ça a été dit, mais pour rappel ces 40 millions de francs ne sont pas pour la rénovation du patrimoine de la Ville. Quand il faudra rénover Cité-Jonction, ça, ce sera de l'ordre du budget.

Pour les investissements, on a 180 millions de francs; le montant a augmenté de 130 à 180 millions de francs sous M. Pagani, car ce budget était toujours

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

dépassé. Maintenant on a donc 180 millions de francs qu'on n'arrive jamais à dépenser en totalité, puisqu'on a dépensé 93 millions de francs en 2022 il me semble, correspondant à un taux de réalisation de 52%. Il y a quelque chose qui n'est pas très cohérent. Je m'arrête là, en espérant tout de même qu'on arrive à vous faire entendre raison pour que vous soyez un peu plus raisonnables avec les dépenses de l'argent public.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je ne vais pas retracer tout l'historique de cette proposition, parce qu'en vous écoutant les uns et les autres j'observe que chacun a son interprétation, surtout en ce qui concerne les dernières interventions. Avant de soulever deux ou trois éléments, j'aimerais dire qu'on peut contester et se battre pour des idées, mais je trouve que certaines interventions étaient assez méprisantes. Notamment lorsque j'entends des termes tels que pirouette comptable – le CFI appréciera –, que c'est du grand n'importe quoi, qu'on vote la tête dans un sac, qu'il faut avaler des couleuvres. Mesdames et Messieurs, vous avez étudié cette proposition pendant un peu plus de deux ans à la commission des finances, vous aviez tout le loisir de poser les questions qui vous préoccupaient. Ce soir, vous votez en votre âme et conscience oui ou non à cette proposition.

Cette proposition a le mérite d'exister, mais je vois qu'on fustige de ce côté-là (*la magistrature montre les bancs de droite*) et qu'ensuite on n'écoute pas. Maintenant, Madame la présidente, les caucus se déroulent dans la salle; il y a quand même un problème. J'ai écouté religieusement tout un chacun, je pense qu'on peut quand même écouter le Conseil administratif défendre sa proposition... (*Commentaire de M^{me} Danièle Magnin.*) Ah oui? Alors je vous retourne le compliment, Madame la conseillère municipale.

La présidente. Non, Madame Magnin, s'il vous plaît, on n'a pas besoin de disque qui tourne. C'est bon... Ceux qui ont besoin de discuter en groupe, en effet, sortez, s'il vous plaît. On va finir cet objet et le voter. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai entendu toutes sortes de choses qui sont totalement inexactes... (*Commentaire.*)

La présidente. Allez-y, Madame Frédérique Perler. J'ai dit que les discussions de groupe c'est plutôt dehors qu'on les fait, oui. (*Remarque.*) Je vous réponds, Monsieur Sormanni, les discussions de groupe, en effet, ce n'est pas maintenant, ici en plénière, qu'on les fait. Vous avez des salles à côté, donc voilà. Merci.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

M. Daniel Sormanni (MCG). Y en a marre de recevoir ces leçons!

La présidente. Mais vous en êtes où, Monsieur Sormanni? Vous en êtes où? Bon, Madame Frédérique Perler, allez-y, et ensuite on vote.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Je trouve difficilement acceptable que certains comptables – je ne vais pas avoir l’outrecuidance de dire certains comptables frustrés – discutent sur le sexe des anges depuis plus d’une heure pour finalement entendre que le Conseil administratif tord le bras à nos institutions. Je rêve! Cette proposition a été déposée en bonne et due forme, avec conscience, de la part d’un Conseil administratif qui cherche des solutions, et surtout un département qui cherche des solutions à une impasse dans laquelle nous nous trouvons. Elle a le mérite d’exister, cette proposition. C’est justement pour respecter la sincérité budgétaire qu’elle vous a été soumise.

Je me permets de vous rappeler ce qui a été dit en commission, car visiblement vous ne lisez pas les rapports: «plutôt que de dépasser le budget chaque année, et ainsi de ne pas être en règle avec l’orthodoxie comptable, il s’agirait de demander l’attribution de ces deux montants, qui permettront d’éponger année après année ce dépassement». Madame la présidente, si le Parti libéral-radical dit qu’il prêche dans le désert – enfin, il a utilisé un terme qui fait illusion à un violon (*commentaire*), voilà...

La présidente. Merci. Vous l’avez? On l’a.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je peux quand même espérer, parce que moi je vous ai écoutés, que vous en fassiez de même. Ça me fait dire, Madame la présidente, que de toute façon ça se limite à des déclarations à l’emporte-pièce, sans réflexion aucune. Je vais ainsi pouvoir résumer rapidement les choses, parce que certains ont quand même compris où le Conseil administratif voulait en venir. (*Réaction.*)

C’est donc justement pour respecter la transparence et la sincérité budgétaire que cette proposition vous a été soumise. J’aimerais quand même vous rappeler une chose, Mesdames et Messieurs. Vous votez des autorisations de dépense et pas des obligations de dépense, c’est un premier élément. Le deuxième élément est que vous votez une fois par année l’acte le plus important vous concernant au sein de ce Conseil, c’est le budget. J’observe que vous n’avez rien proposé jusqu’ici...

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas vrai!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. En revanche, le Conseil administratif est venu avec une proposition...

La présidente. On respire... On respire, Monsieur Sormanni. Et on arrête de crier comme ça!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je ne permets pas au groupe du Mouvement citoyen genevois de dire que le Conseil administratif est malhonnête. Cette proposition, quoi que vous en disiez, a reçu l'assentiment du CFI puisque nous avons collaboré. Oui, Mesdames et Messieurs, nous avons collaboré avec le CFI dans l'objectif de rééquilibrer les comptes du département 2, qui s'occupe de l'entretien des bâtiments entre autres. Pour le Conseil administratif, la difficulté a été jusqu'ici de ne pas dégrader les prestations.

Ces derniers mois, j'ai eu l'occasion de préparer des propositions spécifiques pour vous demander de l'argent – du reste, vous n'étiez pas contents –, et ce n'est qu'à partir du mois de septembre qu'on peut constater un dépassement budgétaire. Au mois de septembre, j'arrive donc avec une proposition pour vous demander un complément au niveau du budget; ça vous fait hurler, Mesdames et Messieurs, parce que vous n'avez pas le temps nécessaire pour faire le nombre d'auditions que vous souhaitez. Je ne suis pas en train de porter un jugement, je suis en train de constater que ça ne sert à rien de voter au mois de janvier suivant des propositions d'allongement budgétaire.

J'en reviens à ce que je disais au départ, cette proposition a le mérite d'exister, elle a été faite avec l'assentiment du CFI; je tiens à remercier les membres de la commission des finances, celles et ceux qui ont travaillé pour trouver des solutions, puisque cette proposition a été amendée. Vous demandiez pourquoi 40 millions de francs? Une évaluation a été faite avec le CFI également. Vous avez reçu une liste des travaux, vous avez fait travailler un peu tout le monde, j'espère que vous en êtes contents. Certains sont satisfaits de ce qui est proposé, d'autres ne le sont pas et ne le seront jamais, parce qu'il faut toujours discuter du sexe des anges, comme je le disais tout à l'heure. Je vous invite à voter cette proposition, pas la main dans le sac, pas la tête dans le sac, mais avec conscience. Je vous remercie de votre écoute. (*Applaudissements.*)

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous allons voter la proposition d'amendement du Parti libéral-radical. Vous l'avez tous bien compris, je ne vais pas le répéter à moins qu'il y ait un souhait, sinon je vous le fais voter maintenant. (*Commentaire.*) Alors, la liste est close, Monsieur von Arx; s'il y a un amendement, il n'y a pas de problème. Monsieur Provini, je crois que M^{me} Danièle Magnin demande que vous réexpliquiez rapidement l'amendement; vous pouvez le faire en une minute ou rapidement, ce serait pas mal.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente, bien sûr. Est-ce que je le lis entièrement?

La présidente. C'est comme vous voulez, peut-être juste résumer l'essence de votre amendement, comme ça on le comprend bien.

M. Maxime Provini. Je vais vous le lire, ce sera plus agréable.

(Ndlr: M. Provini lit l'intégralité de l'amendement qu'il a présenté à la séance précédente (voir le Mémorial N° 53), concernant la délibération I; la modification proposée ramène le crédit à 10 millions de francs au lieu de 20 millions et l'amortissement à cinq annuités au lieu de dix.)

La présidente. Monsieur Provini, si je peux me permettre... Merci beaucoup, c'est parfait. On pourrait peut-être résumer, parce que le projet de délibération II n'est pas exactement pareil, mais il me semble que les articles premier, 2, 3 et 4 sont similaires, ou c'est moi qui ai mal regardé?

M. Maxime Provini. Si vous voulez, je le relis pour être sûr... (*Rires.*)

La présidente. Vous ne rentrez pas dans mon jeu, Monsieur Provini, ce n'est pas bien. Allez-y, lisez-le en toutes lettres.

M. Maxime Provini. C'est comme vous voulez, mais dans le doute il vaut mieux être sûr...

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

La présidente. Allez-y, allez. De toute façon, 22 h 15... allez-y.

M. Maxime Provini. Vous voulez que je le fasse en allemand? (*Réactions.*)

La présidente. Oui, eh bien oui, et à l'envers aussi, s'il vous plaît, Monsieur Provini.

(Ndlr: M. Provini lit l'intégralité de l'amendement présenté à la séance précédente, concernant la délibération II, identique à celui de la délibération I.)

M. Maxime Provini. Chère Madame Magnin, j'espère avoir répondu à votre demande.

La présidente. Merci, Monsieur Provini. Maintenant, tout le monde est parfaitement informé pour voter cet amendement. (*Commentaire.*) Monsieur Gomez, vous souhaitez prendre la parole sur l'amendement?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Oui, parce que les annuités sont définies par le système comptable MCH2, donc cet article 3 (*ndlr: concernant le nombre d'annuités de l'amortissement*) sera retoqué par le Service des affaires communales (Safco).

La présidente. Monsieur Provini, oui, allez-y.

M. Maxime Provini (PLR). Je vous remercie. Oui, effectivement, merci, Monsieur le magistrat, de le soulever. Il m'a également été indiqué qu'en cas d'acceptation de cet amendement ce soir, ce dont on peut encore tout à fait douter, cela serait retoqué par le Safco, mais n'entraverait en rien l'application de la demande de cet amendement de diviser en deux le montant, passant de 20 à 10 millions de francs. Simplement, il faudrait revoir le nombre d'annuités conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC). Ça ne rendrait pas l'amendement caduc, il y aurait simplement un petit ajustement technique à faire, j'en suis certain. Vous avez largement l'habitude de ces ajustements techniques requis par le Safco.

Proposition: travaux de remise en état ou aux normes du patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève

La présidente. Allez, petit tacle de part et d'autre. Nous allons voter l'amendement du Parti libéral-radical.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Provini est refusé par 39 non contre 30 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 48 oui contre 22 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 48 oui contre 21 non.

Une voix. Troisième débat!

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (30 oui contre 39 non).

(Commentaires.)

La présidente. Non, le 5 mai nous aurons un ordre du jour très chargé, alors je vous dis déjà que ce sera probablement traité à la séance d'après. Nous reprenons avec les rapports traités sans débat. Je vous rappelle qu'il y a eu trois demandes d'ouverture de débat. Je reprends avec le point 14, le rapport PR-1641 A, dont l'ouverture du débat a été demandée par l'Union démocratique du centre.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2024 en vue de l'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1641 A)¹.

12 mars 2025

Rapport de M^{me} Nadine Béné.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance du 3 septembre 2024. Elle a été étudiée lors de la séance du 21 janvier 2025, sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Maeva König, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2023, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2023, l'annexe aux comptes 2023 et le rapport de l'organe de contrôle du 28 février 2024 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Séance du 21 janvier 2025

Audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), soit de M^{me} Anne Moratti, présidente, M^{me} Isabelle Bovay, directrice adjointe, et M. Philippe Fasel, directeur

M. Fasel indique que l'organisation de la fondation n'a pas évolué au cours des derniers mois. La structure reste composée d'un Conseil de fondation com-

¹ *Mémorial* 182^e année: Proposition, N° 10, p. 1195.

prenant 11 membres: 7 représentants des partis siégeant au Conseil municipal et 4 représentants du Conseil administratif. La fondation dispose d'une direction générale, représentée par M^{me} Bovay et M. Fasel. Par ailleurs, trois commissions, finances, location et travaux, exercent leurs prérogatives respectives et rendent compte au Conseil de fondation.

Il présente les principaux chiffres de l'année 2023. Le bénéfice s'élève à 4,45 millions de francs, tandis que le total du bilan atteint 386 millions de francs. Ce dernier est majoritairement composé du patrimoine immobilier, pour un montant de 367,9 millions de francs, incluant des immeubles en exploitation et d'autres en construction. Les investissements de l'exercice, soit les dépenses liées aux constructions en cours, s'élèvent à 19 millions de francs.

Au passif, les engagements financiers totalisent 190,2 millions de francs, tandis que les capitaux propres atteignent 195,9 millions de francs, ce qui correspond à un ratio fonds propres/fonds étrangers de 51/49. Le taux moyen de la dette de l'exercice est de 1,83%, avec un état locatif de 13,1 millions de francs, soit une augmentation de 13% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la mise en exploitation de 120 nouveaux logements.

Les charges d'exploitation, qui incluent les coûts de fonctionnement du secrétariat, s'élèvent à 1,1 million de francs, pour un effectif équivalent à 5,1 temps pleins, répartis sur 7 collaborateurs et collaboratrices. En ce qui concerne le financement des projets, M. Fasel rappelle que la dotation initiale de la Ville de Genève, votée en 2006, était de 20 millions de francs, à laquelle s'ajoutent 35 millions de francs, votés en 2014. Les 20 millions de francs ont été entièrement utilisés, et les 35 millions de francs sont actuellement engagés à 100% dans des projets en cours. Une réserve de 25 millions de francs pour les projets, votée en 2021, est également disponible.

Sur le plan social, M. Fasel signale qu'au 31 décembre 2023, la fondation comptabilisait 2031 demandes ouvertes, soit une augmentation de 12% par rapport à 2022, représentant environ 5000 personnes (hommes, femmes et enfants). A la même date, la fondation disposait de 959 logements, dont 156 ont été attribués en 2023: 121 nouveaux logements, 30 relocations et 5 échanges. Le taux de rotation des logements construits s'établit à 3,5% en 2023, contre 3% en 2022.

Concernant les régimes de location, M. Fasel précise qu'il existe deux types de loyers: 190 logements habitation mixte (HM) sont soumis au contrôle de l'Etat et 362 logements sont classés habitation bon marché (HBM). Par ailleurs, 407 logements appartiennent au parc historique de la fondation et suivent un règlement social. Ces loyers varient entre 12% et 22% des revenus familiaux, avec un minimum de 300 francs. Un contrôle annuel des taux d'occupation et d'effort est effectué. La gestion du parc immobilier est confiée à deux régies genevoises: Pilet & Renaud et Broillet.

Pour l'attribution des logements, il explique que le conseil de fondation accorde une priorité à la mixité sociale au sein des immeubles. Cela repose notamment sur un diagnostic social réalisé en collaboration avec les concierges et les régies. L'intégration dans le quartier est également favorisée grâce à des réunions régulières avec les îlotiers de la police municipale et divers partenaires, tels que Pro Infirmis, Aux 6 Logis, la Carte blanche, et, plus récemment, la Ciguë, dans le cadre du logement étudiant.

M. Fasel mentionne un partenariat avec l'association Interstices pour un travail social hors murs, réalisé conjointement avec la société coopérative d'habitation de Genève. Ce projet, étalé sur vingt-quatre mois, se termine en mars prochain. Il a permis d'organiser divers événements, tels que l'inauguration périodique du quartier ou la mise en place d'un local communautaire surnommé le petit local, utilisé à la fois par des enfants pour leurs devoirs et par des adolescents sous la supervision d'adultes.

Enfin, M. Fasel explique qu'un système d'analyse des typologies des logements est en place. Chaque appartement est représenté par un carré indiquant le nombre de pièces, et chaque carré est coloré en fonction de l'origine des revenus des habitants: en rouge pour ceux ayant une activité lucrative, en bleu pour les bénéficiaires de l'Hospice général, en jaune pour les bénéficiaires d'autres prestations sociales, et en vert pour les retraités. Cette analyse permet d'avoir une vision détaillée de la répartition des revenus dans l'immeuble. Elle sert également à optimiser la gestion de l'immeuble, par exemple en ajustant les logements en fonction de l'âge des résidents ou de leur situation professionnelle.

Il précise que ce suivi des origines de revenus et de l'occupation permet de mieux comprendre les dynamiques de l'immeuble. Lorsqu'il y a une concentration de résidents retraités ou d'habitants bénéficiaires de l'Hospice général, il peut y avoir des périodes où l'immeuble est plus fréquenté pendant la journée. À l'inverse, un immeuble avec une majorité de travailleurs sera plus calme durant la journée. Cela permet de gérer l'occupation en fonction de ces paramètres et d'éviter des situations conflictuelles.

Il ajoute que la commission responsable de l'attribution des logements effectue un travail précis pour s'assurer que les habitants ne sont pas surchargés dans des espaces inadaptés. Par exemple, dans un logement de cinq pièces, il est possible de moduler le nombre d'habitants en fonction des besoins et de la configuration des pièces, afin d'éviter la surcharge et de garantir des conditions de vie optimales pour tous. De plus, cette approche permet d'adapter les choix en fonction des besoins spécifiques des résidents, en tenant compte de l'âge et des situations sociales, pour éviter des conflits entre jeunes adultes et familles avec de jeunes enfants.

M. Fasel conclut en rappelant l'importance de ces démarches et de cette gestion fine, qui permettent d'assurer une mixité sociale équilibrée et d'offrir un cadre

de vie harmonieux aux résidents de la fondation. Il souligne que ces initiatives sont susceptibles de se reproduire, en particulier dans des projets comme celui du quartier des Vernets, où un nombre important de nouveaux habitants est prévu.

M^{me} Moratti explique que le processus d'attribution des logements s'effectue désormais par étapes et de manière plus structurée qu'auparavant. Elle rappelle qu'autrefois, les dossiers étaient simplement ouverts au moment de la demande, sans véritable préparation en amont. Désormais, le secrétariat joue un rôle clé dans cette phase préliminaire en effectuant une présélection. Grâce aux outils disponibles, il identifie les personnes qui sont les plus susceptibles d'être éligibles pour une liste spécifique, comme celle des logements de quatre pièces ou des logements de trois pièces.

Une fois cette présélection réalisée, une nouvelle sélection est effectuée par les membres du Conseil, qui affinent encore davantage cette première étape en fonction de leurs sensibilités, y compris politiques, lors des discussions autour de la table. Ce processus, bien qu'exigeant, donne globalement de bons résultats.

M^{me} Moratti mentionne toutefois une difficulté concernant les logements subventionnés. En effet, si les informations initiales, comme les revenus familiaux des nouveaux résidents, sont disponibles au moment de l'attribution, les données ne sont pas nécessairement mises à jour d'une année à l'autre, contrairement aux autres immeubles où un suivi est assuré. Malgré cette limite, elle estime que le système fonctionne correctement dans l'ensemble.

M. Fasel explique que l'attribution des logements s'effectue en fonction de la composition des demandes et conformément au règlement. Il précise qu'il est souvent dit qu'il existe un fort besoin de grands logements, mais les chiffres montrent une réalité différente. En effet, les logements de deux pièces représentent la majorité des requêtes, suivis par les trois-pièces, puis les quatre-pièces, cinq-pièces, et enfin les logements de six pièces ou plus. Il ajoute que les demandes pour les petits logements proviennent souvent de familles en situation de divorce ou de jeunes en quête de leur premier appartement, ce qui reflète les évolutions sociales actuelles.

Il souligne que la fondation utilise désormais des outils informatiques modernes tels qu'Immo Data et Immo Labels pour assurer une gestion efficace et établir des diagnostics précis de chaque immeuble. Ces outils permettent de recenser les actions déjà réalisées, celles qui sont possibles, ainsi que celles restant à accomplir, tout en facilitant le suivi des indicateurs-clés. Grâce à ces technologies, il est possible d'obtenir une vision globale de l'état du patrimoine immobilier et de mieux planifier les rénovations nécessaires.

Dans le cadre de la rénovation du parc immobilier, M. Fasel rappelle qu'un vaste programme a été lancé en 2021, adopté par le Conseil de fondation avec

un budget de 30 millions de francs. Parmi les priorités, deux ensembles historiques doivent être rénovés, à savoir les logements situés à la rue des Vollandes et à la rue du Grand-Bureau. Ces rénovations ont pour objectif d'augmenter l'offre de logements, notamment grâce à des surélévations, tout en améliorant les typologies et la stabilité des immeubles. Une attention particulière est également portée à la sobriété énergétique.

En ce qui concerne les initiatives écologiques, il précise que le programme éco21, lancé en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG), a permis d'investir un million de francs à ce jour pour améliorer l'efficacité énergétique. Plusieurs travaux ont été réalisés, comme l'optimisation énergétique des chaufferies, le remplacement des éclairages dans les parties communes et les systèmes de ventilation, ainsi que l'équilibrage thermique des systèmes de chauffage qui devrait être achevé d'ici fin 2025. Ces efforts ont été récompensés par l'obtention du troisième prix du Trophée de la transition énergétique en 2023 pour des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

M. Fasel évoque également l'évolution du parc immobilier, rappelant que la fondation comptait 409 logements en 2006 et que ce chiffre a progressé pour atteindre 1399 en 2027, avec une dynamique qui se poursuit grâce aux projets en cours. Il mentionne, parmi ces projets, le chantier de la gare des Eaux-Vives, qui prévoit la construction de six immeubles HM abritant 150 logements, des arcades municipales, une crèche et des locaux pour l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). La mise en location est prévue pour 2027. Il cite aussi le chantier de Vernier, qui comprend deux immeubles HM avec des espaces dédiés au sport et une auberge de jeunesse, pour une mise en location attendue en 2026. Un autre projet d'envergure concerne deux îlots aux Vernets comprenant 162 et 126 logements, respectant des labels environnementaux comme Nature en ville, Minergie-Eco et SNBS-Quartier, avec une livraison progressive prévue entre 2026 et 2027.

Concernant d'autres projets en discussion, il mentionne Fontaines-Saintes, où 380 logements sont envisagés, accompagnés d'équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins du quartier. Il évoque également Edmond-Vaucher, un projet pilote innovant comprenant 26 logements modulables. Ces derniers permettraient d'adapter les espaces en fonction des besoins des habitants sans impact sur les loyers, grâce à une réflexion centrée sur les mètres carrés plutôt que sur le nombre de pièces.

Enfin, M. Fasel rapporte que, lors de la récente journée du logement, plusieurs acteurs, notamment des représentants de l'Etat et des groupements immobiliers, ont discuté des critères actuels pour le développement des logements modulables. Ces échanges ont porté sur les enjeux liés au nombre de pièces, à la superficie et à la flexibilité des espaces, des éléments essentiels pour répondre aux besoins variés des habitants.

Questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur l'évolution des proportions des demandes selon les origines de revenus. Elle souhaite savoir si celles-ci restent équilibrées ou si elles évoluent avec l'arrivée de nouveaux bâtiments.

M. Fasel explique que plus la fondation construit de logements, plus elle devient visible, ce qui entraîne une augmentation de la part des demandeurs ayant une activité lucrative. Il cite en exemple les immeubles récemment mis en location au square Aimée-Rapin, où, pendant la période de construction, cette proportion est montée à près de 50%. Il décrit ce phénomène comme un «aspirateur à classe moyenne», précisant que le socle des bénéficiaires de l'Hospice reste relativement stable, avec un pourcentage oscillant entre 40% et 50%. En revanche, la construction accroît globalement le volume de demandes, particulièrement de la part de personnes actives à la recherche d'un logement.

Il ajoute qu'en 2019, à la demande de la commission de location, un test a été mené en publiant quelques annonces sur le site de la régie. Cette initiative a fait passer le nombre d'inscriptions mensuelles de 100 à 250, avec un pic à 300 inscriptions supplémentaires pour seulement 16 logements disponibles. Devant cet afflux disproportionné, l'expérimentation a été interrompue. Il souligne que ce constat révèle un réel besoin de logements pour la classe moyenne, qui cherche activement des solutions.

La commissaire demande si des objectifs précis ont été fixés pour les projets de construction, avec des temporalités établies.

M^{me} Bovay répond qu'aucun objectif de ce type n'a été défini, en raison de la difficulté de maîtriser les délais. Elle rappelle que les enquêtes techniques peuvent durer entre six mois et un an, sans compter les recours, puis le passage au vote. Cette complexité rend la planification d'une périodicité fixe difficile.

M. Fasel précise que la fondation dispose d'une dotation et d'une convention d'objectifs signée avec le Conseil administratif en 2019. Bien que cette convention fixe des orientations générales, elle ne prévoit pas de chiffre précis en termes de nombre de logements. Il évoque une discussion récente avec le Conseil administratif pour réviser et renforcer cette convention dans le cadre de la nouvelle législature. L'idée serait de s'accorder sur des objectifs communs, tout en restant aligné sur des principes de durabilité et d'efficacité.

Une commissaire s'interroge sur les raisons du refus initial du département du territoire concernant le projet Edmond-Vaucher.

M^{me} Bovay explique que ce refus était lié à un plan de site en cours d'élaboration par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). La demande préalable de construction, impliquant une démolition de bâtiments, a

été refusée en attendant les conclusions de la CMNS. Après de longues négociations, le département du territoire (DT) a accepté de réexaminer le dossier avec de nouvelles conditions.

La commissaire se demande ensuite si la commission pourrait avoir accès au rapport concernant l'approche sur la mixité.

M. Fasel confirme que cela est possible.

La commissaire soulève également la question des résiliations de bail pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, remarquant une différence avec les pratiques de la Ville et du Canton, où l'âge minimum est de 65 ans.

M^{me} Moratti répond que les résiliations sont extrêmement rares et ne surviennent que dans des cas graves ou lorsque des locataires disposent d'une fortune importante. Elle précise qu'il s'agit d'un choix du Conseil.

La commissaire souhaite ensuite avoir des précisions sur les changements apportés au règlement dont il est question dans le rapport.

M. Fasel explique que deux modifications ont été apportées. D'une part, pour les logements en surélévation, les loyers sont fixés à un tarif correspondant au régime HM, avec une garantie de loyer demandée aux locataires. Cette caution, bien qu'insuffisante pour couvrir tous les frais, sensibilise les locataires à l'importance de prendre soin de leur logement. Après une période de quinze ans, ces logements sortent du régime fixe et reviennent à un calcul basé sur les revenus des locataires.

La commissaire cherche à comprendre les raisons concernant la forte demande pour des logements de deux pièces.

M^{me} Moratti explique que cela est en partie lié au règlement et aux pratiques du conseil de fondation, qui privilégient parfois des logements de trois pièces pour les personnes âgées, afin qu'elles disposent d'un espace suffisant pour leur qualité de vie. Cependant, pour les personnes en situation d'urgence, comme après une séparation, un deux-pièces peut représenter une solution rapide et efficace. Elle ajoute que chaque demande est analysée minutieusement pour s'adapter aux besoins spécifiques des locataires et aux caractéristiques des logements disponibles.

Un commissaire souhaite obtenir des précisions sur le projet du square, et plus spécifiquement sur l'intervention de l'association Interstices. Il s'interroge sur la spécificité de ce bâtiment dans le quartier, qui comporte des logements de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement (FVGLS), des PPE et des coopératives. Il évoque un quartier qui, selon lui, devrait être homogène et fonctionner de manière autonome. Il cherche à comprendre les raisons de l'intervention de cette association, les critères qui ont conduit à cette décision, et le coût de l'opération pour la fondation sur une période de deux ans.

M^{me} Bovay précise que l'intervention de l'association n'est pas propre à l'opération du square Aimée-Rapin. Elle mentionne que, dans des projets précédents, comme celui d'Ella Maillart, des difficultés de voisinage avaient émergé au moment de l'arrivée des habitants. Dans ce cas, il avait fallu gérer des problèmes liés à l'appropriation de l'espace, notamment avec l'aide des concierges et de la régie. Pour éviter de reproduire cette expérience au square, il a été décidé de collaborer avec la société coopérative d'habitation pour mieux canaliser et accompagner les nouveaux arrivants, qui peuvent être fragilisés par un déménagement, en particulier dans un environnement collectif. Des travailleurs sociaux sont intervenus pour aider à résoudre les malentendus, fournir des informations pratiques, et s'assurer que chacun se sente bien intégré.

Un commissaire renouvelle sa demande concernant le coût de cette opération pour la FVGLS et s'interroge sur la systématisation de cette démarche, se demandant si les prochains projets immobiliers de la fondation nécessiteront également un suivi par cette association.

M. Fasel explique qu'à l'origine, l'association avait été mandatée en tant que coordinateur de quartier pour ce projet. Il mentionne un décalage important entre les premières livraisons de logements et celles des derniers habitants, notamment ceux de la société coopérative. Le projet s'est donc développé par étapes, avec des aménagements extérieurs, la crèche et d'autres infrastructures arrivant progressivement. Selon lui, il était essentiel d'avoir une présence sur place pour coordonner les différents acteurs impliqués, comme les régies, les concierges et les habitants. Cette présence a également permis un suivi des états des lieux, des retouches à effectuer et des garanties à gérer. Le coût de l'opération pour la fondation a été d'environ 50 000 francs pour l'ensemble du mandat, avec des financements pris en charge par les loyers des habitants et contrôlés par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Il précise qu'il n'y a donc pas de surcoût pour les locataires ni pour la fondation, et que cette approche pourrait être renouvelée pour d'autres projets.

Le commissaire aborde ensuite la question de l'écoquartier Jonction, en soulevant le problème de la création de parties privatives dans la cour intérieure, qui était initialement prévue pour être un espace commun pour tous les locataires. Il demande plus de détails sur cette évolution et les dysfonctionnements associés.

M^{me} Moratti partage son point de vue sur ce projet, soulignant que, lorsqu'elle est arrivée à la fondation il y a dix ans, elle a été frappée par la conception de cet immeuble qui avait été pensé pour une coopérative. L'idée de cour intérieure et de coursives ouvertes est typiquement adaptée à des personnes qui souhaitent vivre en communauté. Cependant, cette approche s'est heurtée à des difficultés dans le cadre du logement social, où les dynamiques sont différentes. Elle estime que le concept initial n'avait pas été suffisamment adapté au logement social et

que des problèmes d'intimité ont rapidement surgi. Les familles, par exemple, se sont retrouvées avec des cuisines ouvertes donnant sur un espace passant, ce qui a gêné leur vie privée. Pour elle, c'était une erreur dans la conception, même si elle souligne que cela relève de son opinion et non d'une analyse scientifique.

Le commissaire réagit en notant que le logement social et les coopératives sont des réalités très différentes, mais qu'il est possible de les mélanger dans certains projets.

M^{me} Moratti acquiesce, précisant qu'il est tout à fait possible de mixer ces deux types de logements, comme cela se fera dans le projet des Vernets. Toutefois, elle insiste sur le fait que les immeubles et leurs typologies doivent être choisis en fonction des profils des habitants. Elle conclut que, bien que l'écoquartier Jonction ait été une mauvaise expérience en termes de conception, le projet des Vernets, à venir, devrait mieux fonctionner grâce à des choix plus appropriés.

Une commissaire pose des questions sur les choix de construction à venir, mentionnant la possibilité de rediscuter la convention de 2019 et les nouvelles sensibilités du Conseil. Elle s'interroge également sur la préférence pour les constructions avec balcons et les critères qui guident ces choix, ainsi que sur le droit d'acquérir des immeubles.

M^{me} Moratti précise que, selon les statuts, la fondation a le droit d'acquérir des immeubles, mais elle préfère construire, car l'achat d'immeubles est trop coûteux, les fonds disponibles étant insuffisants.

M^{me} Bovay évoque les difficultés d'acquisition en ville de Genève, où les prix des terrains et des immeubles sont très élevés. Les loyers pratiqués par la fondation ne permettent pas de réaliser de telles acquisitions, car les prix à la pièce dépassent ce que la fondation peut appliquer. La fondation a mis en place une grille d'analyse pour les éventuelles acquisitions, avec le niveau de loyer, des critères prenant en compte la proximité des transports publics, l'accessibilité, la présence des balcons, notamment. La fondation a également mis en œuvre un projet en collaboration avec un promoteur sur le site d'Edmond-Vaucher. Dans ses projets de rénovation, la fondation cherche à favoriser des interventions privilégiant le recyclage et l'utilisation de matériaux renouvelables.

Un commissaire est intéressé par le partenariat avec la Ciguë et se demande s'il concerne spécifiquement des logements pour étudiants, cherchant des précisions sur son fonctionnement.

M. Fasel explique que, dans les projets de rénovation, la fondation prévoit de libérer certains logements pour permettre des travaux et réorganiser l'espace. Plutôt que de laisser ces logements vides, elle a mis en place des baux à durée déterminée avec la Ciguë, qui occupera les logements jusqu'au démarrage des

travaux. Cela permet à Ciguë de disposer de logements temporaires tout en libérant de l'espace pour les rénovations. A plus long terme, dans le cadre de projets comme celui des Vernets, la fondation prévoit de s'associer avec des coopératives pour répondre à l'objectif de 40% de logements coopératifs souhaité par la fondation, poursuivant ainsi la collaboration avec la Ciguë et d'autres coopératives.

Le commissaire s'interroge sur le mécanisme des dotations, se demandant si elles sont accordées en fonction des projets en cours ou planifiées.

M. Fasel confirme que les dotations sont allouées en fonction des projets à réaliser, et précise que la fondation a estimé les besoins financiers pour ses projets. Par exemple, elle dispose de 6 millions de francs pour les acquisitions et 14 millions de francs pour les autres projets. Cependant, le principal défi réside dans la temporalité des projets, que la fondation ne peut maîtriser pleinement sans l'appui du Conseil administratif pour fixer un calendrier et assurer une gestion plus efficace.

Le commissaire rappelle que la fondation avait précédemment exprimé un manque de proactivité de certains services administratifs en matière d'acquisition foncière et d'avancée sur les projets. Il demande si la situation a évolué.

M. Fasel répond que, malheureusement, la situation n'a pas changé, soulignant que le manque de direction au sein du département de M^{me} Perler a aggravé la situation, avec des délais de décision et une latence qui nuisent à l'avancée des projets.

Le commissaire indique qu'il n'a pas bien compris le mécanisme de l'effet de levier, et demande des précisions.

M. Fasel explique que l'effet de levier se base sur le ratio entre les fonds propres et l'endettement. En général, pour financer un projet, la fondation utilise 15% de fonds propres et 85% de dettes. Par exemple, pour un projet de 20 millions de francs, 3 millions de francs proviennent des fonds propres (dotation), et 17 millions de francs sont empruntés. Cela permet de financer la construction de 30 à 35 logements. Le taux d'endettement permet également de réduire les loyers grâce au différentiel de taux. Dans ce cas, un loyer initial à 5300 francs pour un logement peut être réduit à 3900 francs à la fin de l'opération grâce à la différence entre le taux théorique et le taux initial, permettant ainsi une réduction significative des coûts pour les locataires. Il en va de même pour des structures comme les crèches, où la réduction des loyers d'un espace de 1000 m² pourrait faire économiser à la Ville 150 000 francs par an.

Un commissaire s'interroge sur la gestion des liquidités à court terme de la fondation et demande qui est responsable de cette gestion, notant que les résultats sont positifs.

M. Fasel explique que la fondation utilise principalement des comptes courants et que 80% des liquidités sont bloquées, représentant des fonds versés par la Ville et les autres partenaires pour financer les projets. Par exemple, 16 millions de francs sont en circulation au 31 décembre 2023, mais une partie de ces fonds sera dépensée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ce qui réduira le solde disponible à la fin de l'année 2024.

Vote

La proposition PR-1641 du Conseil administratif est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 PLR, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG).

—***—

La présidente. Le rapport est de M^{me} Nadine Béné, qui n'est pas là. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Michèle Roulet, qui ne la prend pas. J'ouvre le premier débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent. Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

Premier débat

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. C'est l'Union démocratique du centre qui avait demandé l'ouverture du débat. Je l'avais demandé et je retire cette demande. L'Union démocratique du centre approuvera ces comptes 2023 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Je ne savais pas à quel moment retirer ma demande. Je m'excuse platement.

La présidente. Aucun souci, Monsieur le conseiller municipal. Du coup, je vous fais voter l'article unique de la délibération.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (65 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social du 1^{er} novembre 2019 (PA 552.01);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2023, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2023, l'annexe aux comptes 2023 et le rapport de l'organe de contrôle du 28 février 2024 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 septembre 2022 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Kevin Schmid, Maxime Provini, Ahmed Jama, Matthias Erhardt, Yves Herren, Alain Miserez, Laurence Corpataux, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden et Brigitte Studer: «Pour une permanence désendettement en Ville de Genève» (M-1727 A)¹.

11 février 2025

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) le 17 mai 2023. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Christian Zaugg, les 15 et 22 juin, 14 et 28 septembre, 16 novembre 2023, et sous la présidence de M^{me} Ana Maria Barciela Villar, les 7 novembre, 12 et 19 décembre 2024. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Si le désendettement est une des causes principales de la spirale de la pauvreté, s'accompagnant d'effets graves sur la santé physique et mentale des personnes endettées, elle est également une source importante des dépenses cantonales en matière de prise en charge d'aides sociales à Genève comme partout ailleurs en Suisse, les dettes étant un frein à l'accès à l'emploi, entre autres.

Une récente étude² a prouvé l'endettement de plus en plus important de la population suisse puisqu'en 2021 l'endettement médian s'élève à 41 500 francs. Ainsi, plus de la moitié des personnes incluses dans les statistiques ont des dettes supérieures à ce montant. Les statistiques 2021 de Dettes Conseils Suisse ont par ailleurs démontré que ces 41 500 francs de dettes médianes représentent «la valeur la plus élevée enregistrée de 2016 et une augmentation d'environ 7%».³

Ce lien entre endettement et pauvreté a été confirmé par une étude du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ de 2021. «La charge de la dette a

¹ *Mémorial* 180^e année: Développée, N° 64, p. 9003.

² «Ces communes comptent le plus de personnes endettées», *Tribune de Genève*, 16 juin 2022 <https://www.tdg.ch/ces-communes-comptent-le-plus-de-personnes-endettees-304196614102> (consulté le 7 septembre 2022)

³ *Idem*

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

principalement augmenté chez les personnes aux revenus les plus bas, qui étaient par exemple en chômage partiel durant la pandémie.»¹

Alors, qu'en est-il en ville de Genève? Selon les chiffres de l'agence de renseignement économique Crif AG divulgués par la *Tribune de Genève*, qui recensent les communes disposant d'un nombre important de débiteurs et de débitrices, la Ville se trouve dans une situation alarmante. En effet, dans notre commune près d'une personne sur dix serait endettée, soit 22 188 habitant-e-s sur 203 951 résident-e-s.

Si la loi sur l'aide sociale individuelle (L 9676) était censée donner les moyens aux autorités d'endiguer ce phénomène et d'accompagner les débiteurs et débitrices, les autorités cantonales s'activent aujourd'hui afin de doter notre Canton d'une loi qui va instaurer un cadre légal pour combattre ce fléau.² Il en va de même pour le projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) dont les débiteurs et débitrices dépendent beaucoup. Le Conseil d'Etat vient de présenter ce projet de loi en mai dernier. Les médias rappellent d'ailleurs que «le nombre de dossiers à l'aide sociale genevoise a connu une hausse de 76% depuis 2012 alors que, sur la même période, la population n'a augmenté que de 9,6%. Quant à la durée d'aide, elle est passée d'une moyenne de 44 mois à 54 mois entre 2015 et 2020.»³ Une situation éminemment préoccupante puisque bon nombre de ces personnes à l'assistance sociale sont criblées de dettes et dans une spirale difficilement arrêtable, qui coûte cher aux finances publiques et à la société en général.

Certaines communes genevoises particulièrement touchées par ce phénomène, et disposant de services sociaux communaux, ont mis en place des permanences pour le désendettement en partenariat avec la Fondation genevoise de désendettement (FgD) afin de recevoir les personnes souhaitant trouver une solution à leur situation d'endettement. «Après analyse des situations financières et sociales, la FgD contracte avec les personnes éligibles des prêts sans intérêts, éventuellement complétés par des dons, afin de solder leur dette auprès des créanciers. Cela leur permet d'éviter des charges financières toujours plus lourdes et de reprendre la maîtrise de leur budget personnel.»⁴ Il s'agit des communes de Plan-les-Ouates, Meyrin, Lancy, Vernier, Thônex, Carouge et Onex.

Ces programmes visent à aider une population particulièrement touchée par l'endettement et la pauvreté, en particulier les 18-25 ans puisque 80% des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans. Ces guichets de

¹ *Idem*

² «La lutte contre le surendettement va passer par une loi», *TdG*, 19 janvier 2022 <https://www.tdg.ch/la-lutte-contre-le-surendettement-va-passer-par-une-loi-792769325108> (consulté le 7 septembre 2022)

³ «Le Conseil d'Etat veut réformer l'aide sociale», *TdG*, 4 mai 2022 <https://www.tdg.ch/le-conseil-detat-veut-reformer-laide-sociale-273276319714> (consulté le 7 septembre 2022)

⁴ «Permanence de désendettement», Satigny, 18 juin 2021 <https://www.satigny.ch/news/social/permanence-de-desendettement-1485> (consulté le 7 septembre 2022)

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

proximité permettent bien évidemment un ancrage local et un prolongement des prestations sociales communales dans l'optique d'identifier et de traiter l'endettement des communières et communières au plus tôt et d'éviter la fameuse spirale coûteuse que l'on connaît. Ce travail d'accompagnement précoce permettra aussi d'identifier des situations de non-recours aux prestations sociales comme c'est le cas pour de nombreuses personnes endettées dans la précarité, comme le démontre une étude de la Haute école de travail social de Genève (HETS) et la Haute école de santé de Genève (HEdS) et commandée par la Ville de Genève.¹ En effet, ces communes offrent des prestations sociales au sens large, incluant notamment l'accompagnement individuel en gestion de budget et le renforcement de l'accès aux aides sociales cantonales et fédérales.

Enfin, il s'agit de rappeler à quel point l'endettement peut toucher n'importe quelle personne de manière globale et produire une chute très rapide ayant des conséquences graves. Ce sont les moments charnières de l'existence (perte d'emploi, séparation, maladie) qui peuvent mener à un endettement rapide et à une perte de maîtrise liée au cumul des dettes, intérêts et frais de procédures. Ces situations ont de nombreuses conséquences personnelles, notamment en matière de logement et de santé, et génèrent des coûts importants pour la collectivité.

La mise en place d'une permanence de désendettement en Ville de Genève, en lien étroit avec un renforcement du service social communal, permettrait d'intervenir rapidement auprès des personnes concernées, afin de les accompagner vers un désendettement durable.

Considérant:

- la loi sur l'aide sociale individuelle (L 9676);
- l'article 212 de la Constitution genevoise qui prévoit la prise en charge des personnes dans le besoin, encourage la prévoyance et l'entraide, combat la pauvreté et prévient les situations de détresse sociale;
- le taux alarmant du nombre de personnes endettées vivant sur le territoire de la Ville de Genève se montant à 10,9% pour 203 951 habitant-e-s, soit près d'une personne sur dix;
- les répercussions de ces situations sur le logement, la santé, et les relations sociales des débiteurs et débitrices habitant en Ville de Genève, générant par là même des coûts importants pour la collectivité, dont la municipalité;
- l'explosion du nombre de dossiers à l'aide sociale genevoise qui a connu une hausse de 76% depuis 2012 ainsi que le rallongement de la durée de l'aide, qui est passée d'une moyenne de 44 mois à 54 mois entre 2015 et 2020;

¹ «Une étude interpelle les acteurs sociaux de la Ville et du Canton sur le non-recours aux prestations sociales», 25 septembre 2020 <https://www.geneve.ch/fr/actualites/etude-interpelle-acteurs-sociaux-ville-canton-non-recours-prestations-sociales> (consulté le 7 septembre 2022)

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

- le risque que représentent ces situations d’endettement tant pour les autorités municipales que cantonales, en particulier pour une catégorie de la population que sont les 18-25 ans puisque 80% des personnes endettées ont contracté leur dette avant l’âge de 25 ans;
- les solutions proposées dans certaines communes sous forme de permanences par l’entremise de collaboration de leur service social avec des organismes spécialisés dans le désendettement;
- le manque de moyens et l’aggravation de la situation de l’endettement de la population dénoncés par de nombreuses associations et organismes dans le domaine;
- les résultats démontrés par les politiques anticipatives de lutte contre l’endettement et l’accompagnement dans le désendettement;
- les discussions actuellement en cours au Grand Conseil autour de la loi sur l’aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) ainsi que la loi sur l’insertion et l’aide sociale individuelle et leurs impacts sur les finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la mise en place d’une permanence de désendettement avec les moyens mis à disposition par des acteurs d’importance tels que la Fondation genevoise de désendettement, l’Hospice général, etc.;
- la mise à disposition par la Ville de Genève d’un accompagnement individuel en matière d’aide sociale et de gestion budgétaire, sans hausse de budget municipal;
- l’organisation d’une table ronde et la publication des résultats de cet événement sur l’endettement en Ville de Genève rassemblant l’ensemble des acteurs: Canton de Genève, Hospice général, Association des communes genevoises, associations et organismes spécialisés (Caritas, Centre social protestant, Fondation genevoise de désendettement, etc.), organismes représentant les créanciers et créancières, etc.

Séance du 15 juin 2023

Audition de M. Omar Azzabi, motionnaire

M. Azzabi montre une vidéo sur la question du surendettement («Surendettement: «Les impôts contribuent à grossir ma dette», Léman Bleu, 19 janvier 2022 <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/2022011988990-Surendettement-Les-impots-contribuent-a-grossir-ma-dette.html>).

Il souligne le lien entre l’endettement des personnes et leur vie en général, que ce soit leur niveau de santé, leurs liens sociaux, ou ce qui les lie directement

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

à l'Etat et à ses prestations. Une étude menée par la FgD a mis en évidence les liens entre l'endettement et les maladies physiques et mentales, et ce que cela coûte aux contribuables. Un organisme privé (l'agence de renseignement économique Crif AG) a établi le taux d'endettement moyen par commune en Suisse: en ville de Genève, une personne sur dix est endettée, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé du pays derrière Zurich. Les personnes endettées se trouvent dans une spirale de pauvreté, parce que ce sont souvent les pauvres qui ne parviennent pas à sortir de la spirale de l'endettement. Cette question représente une source importante des dépenses cantonales en matière de prises en charge et d'aides sociales à Genève. Il souligne le manque de prises en charge et de prise de conscience par rapport à cette question en Suisse.

L'endettement moyen en Suisse s'élève à 41 500 francs par personne, ce qui représente la valeur la plus élevée enregistrée depuis 2016 avec 7% d'augmentation. Le nombre de dossiers à l'aide sociale explose depuis 2012 avec une hausse de 76%, et la durée de l'aide se rallonge également: elle est passée de quarante-quatre à cinquante-quatre mois entre 2015 et 2020. Différentes réponses ont été apportées aux niveaux cantonal et communal: la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) a récemment été acceptée par le Grand Conseil, la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) acceptée par la Commission des affaires sociales du Grand Conseil en avril dernier, mais surtout une prise en charge anticipée par d'autres communes et un modèle déjà répandu dans les communes de Plan-les-Ouates, Meyrin, Lancy, Vernier, Thônex, Carouge, Onex, Grand-Saconnex et Versoix.

Les communes ont différents rôles, inscrits dans l'article 9, alinéas 1 à 4, de la LPLS: elles doivent assurer une information à la population sur les prestations qu'elles proposent, participer au dispositif de détection précoce (art. 14-15 LPLS), contribuer à l'assainissement financier et/ou au désendettement par les prestations individuelles d'accompagnement (art. 16, al. 2, LPLS) et ont la possibilité de déléguer les tâches mentionnées à une autre commune, une entité intercommunale ou une entité privée. Le modèle préconisé dans cette motion est celui de la FgD, créée et financée par la Fondation Hans Wilsdorf, qui met en place une permanence pour le désendettement: «Après analyse des situations financières et sociales, la FgD contracte avec les personnes éligibles des prêts sans intérêts, éventuellement complétés par des dons, afin de solder leur dette auprès des créanciers. Cela leur permet d'éviter des charges financières toujours plus lourdes et de reprendre la maîtrise de leur budget personnel.»

Il y a aussi un accompagnement social au niveau de la gestion des finances. Les communes qui ont mis en place ce type de permanence ont une grande part de leur population âgée de 18 à 25 ans, tranche d'âge la plus concernée par la question de l'endettement, puisque 80% des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans. Ce modèle permettrait également d'identifier

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

des situations de non-recours aux prestations sociales comme c'est le cas pour de nombreuses personnes endettées dans la précarité.

M. Azzabi indique que la FgD n'est pas le seul acteur à Genève, il y a également l'Hospice général, le Centre social protestant (CSP) et Caritas, mais ces derniers n'ont pas forcément les ressources humaines et financières suffisantes pour proposer un suivi complet et uniquement axé sur la question du désendettement. Il souligne également le manque de moyens et l'aggravation de la situation de l'endettement de la population à Genève. Il a été démontré qu'anticiper ces questions d'urgence sociale permet de mieux lutter contre l'endettement et la pauvreté que cela entraîne.

Il ajoute qu'il ne faut pas surestimer les capacités des Points info en Ville de Genève, car le personnel n'est pas forcément formé pour gérer les situations d'endettement, et qu'il ne faut pas se limiter à réorienter les personnes potentielles vers d'autres organismes mais, au contraire, prendre l'opportunité d'une détection et prise en charge directe quand un contact en personne est établi entre la personne endettée et un service de la Ville. Il faut également prendre en compte les répercussions d'une sous-traitance, qui n'est pas forcément toujours la bonne solution, d'autant plus que la Ville bénéficie d'une situation de proximité avec ses habitants. La permanence de désendettement proposée dans cette motion ne va pas avoir un grand poids financier, surtout en comparaison avec l'aide et la valeur de la prestation apportée par ce dispositif.

M. Azzabi suggère d'auditionner la FgD, l'Hospice général, le CSP ou Caritas, ainsi que les communes qui ont déjà mis en place un dispositif similaire: Thomas Savary, chef du Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex, M. François Berthoud, chef du Service des affaires sociales de la Ville de Carouge, et M. Martin Staub, en charge de la cohésion sociale de la Ville de Vernier.

Questions des commissaires

Un commissaire demande à combien est estimé le coût et le nombre de fonctionnaires qu'il faudrait engager pour ce service de désendettement. Il demande également pourquoi impliquer directement la Ville alors qu'il existe déjà diverses structures qui s'occupent de la question, comme la FgD ou Caritas.

M. Azzabi répond que dans les communes d'Onex, Vernier et Lancy notamment, il n'y a certainement pas eu d'engagement de fonctionnaires supplémentaires. La mise en place de la permanence de désendettement s'est faite avec du personnel de la fondation pris en charge par la fondation. Le coût a très certainement d'avantage été administratif. Il ajoute que la Ville est le premier échelon d'identification et peut par exemple proposer un service complémentaire aux personnes qui fréquentent le Service social (SOC). La précarité actuelle est telle

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

qu'il faut traiter la question de l'endettement en priorité pour débloquer les situations précaires.

Une commissaire rappelle l'instauration du revenu déterminant unifié (RDU) au niveau cantonal. Elle demande s'il serait possible d'utiliser le RDU pour accéder à la population qui pourrait être concernée par une situation d'endettement.

M. Azzabi répond qu'il y a une question de protection juridique concernant le RDU qui fait que les communes ne peuvent pas y accéder directement. Cependant, la mise en place d'une permanence de désendettement permettrait d'instaurer des relais entre les communes mais également avec le Grand Conseil et le Conseil d'Etat qui gèrent la protection de ces données.

Une commissaire demande si la détection de personnes pourrait passer par les distributions de colis alimentaires.

M. Azzabi répond qu'un travail d'accompagnement social est déjà fait avec les personnes qui vont chercher des colis alimentaires (sondages associatifs, questionnaires et consultations sur site *in visu*). Il ajoute que cette motion concerne surtout des Suisses ou détenteurs de permis de séjour réguliers qui sont dans une situation classique d'endettement.

Une commissaire demande s'il existe un guichet social en Ville de Genève où les personnes peuvent se renseigner sur les processus d'aide.

M. Azzabi répond qu'il y a l'Hospice général et les Points info, mais que ces derniers restent à un niveau très général et ne proposent pas un vrai accompagnement social.

Un commissaire indique qu'il ne comprend pas tout à fait pourquoi la loi sur la répartition des tâches (LRT) et la problématique de la consultation des aînés mise en place pour la Ville de Genève via Pro Senectute ont été citées, car cette prestation ne parle pas de montants et que le désendettement pour les personnes âgées lui paraît curieuse.

M. Azzabi répond que cet exemple a été utilisé car il ne voudrait pas que la Ville sous-traite systématiquement ses prestations quand il s'agit d'une tâche qui lui est déléguée par le Canton, d'autant plus que la Ville bénéficie d'une expérience plus-value sur la question de l'urgence sociale et très certainement sur la question du désendettement grâce à sa proximité avec la population.

Un commissaire indique qu'il peut y avoir une utilisation indirecte du RDU par la Ville, puisque le RDU sert à déterminer l'octroi des subsides d'assurance maladie, subsides qui servent de référence à l'octroi des allocations scolaires. Il faudrait auditionner les personnes proposées par M. Azzabi, mais aussi faire attention à ne pas déléguer à des personnes qui ne seraient pas prêtes à s'occuper de la question. Il rappelle que la LASLP n'a pas encore été acceptée en plénière.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M. Azzabi précise qu'il n'y a pas besoin d'attendre que la LASLP soit promulguée. Il ajoute qu'il est possible d'indiquer que la permanence mise en place est basée sur un modèle qui fonctionne déjà et qui implique des acteurs qui sont entièrement disponibles pour cette politique publique.

Une commissaire demande comment repérer les personnes endettées ayant des revenus plutôt élevés.

M. Azzabi répond que tous les habitants de la ville entrent en contact un jour ou l'autre avec les services municipaux. La Ville est donc le premier échelon social, le premier contact avec sa population.

Une commissaire indique que la loi sur la protection des données fait que si une personne est aidée par un assistant social, celui-ci peut le faire uniquement selon les informations données par la personne endettée. Elle a l'impression que le Canton a délégué la tâche aux communes sans leur donner concrètement les possibilités de travailler, car c'est difficile d'aller chercher les personnes s'il n'est pas possible d'accéder aux informations.

M. Azzabi rappelle qu'ils ne sont encore qu'au stade du projet de loi et pas encore à l'établissement du règlement d'application de la LASLP. Il faut concevoir la permanence de désendettement comme un outil supplémentaire à disposition des services sociaux municipaux pour identifier les gens en détresse ou en urgence absolue. Les autres communes l'ont mis en place et cela fonctionne. Il s'agit de plus d'un dispositif qui ne coûtera pas cher à la Ville.

Une commissaire indique que, sur le site de la FgD, il est écrit que le prêt accordé est un prêt d'honneur, ce qui signifie que la fondation n'a pas la possibilité de vérifier les informations communiquées par les personnes demandant de l'aide.

M. Azzabi indique que Pro Senectute demande les informations confidentielles des personnes qui seront accompagnées. La démarche serait ici la même.

Le président indique que la société actuelle est fondée sur l'endettement. Il donne l'exemple de l'achat de voiture ou l'utilisation des cartes de crédit.

M. Azzabi confirme que la société actuelle est fondée sur un système financier et social qui pousse à l'endettement. Juridiquement ou légalement parlant, il s'agit de savoir quelle est la capacité d'endettement de la population de la ville, ainsi que sa capacité à gérer son endettement. C'est sur ce point qu'un travail peut et doit être effectué, en expliquant notamment aux jeunes comment gérer un budget ou le fonctionnement des prêts ou des crédits de consommation, entre autres.

Un commissaire demande si la permanence proposée dans les autres communes propose seulement un point d'information ou si elle permet de traiter directement de la situation.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M. Azzabi indique que la fondation profite de la proximité des communes et de leurs services sociaux pour s'installer physiquement dans les locaux d'une commune, y mettre en place une permanence avec une personne à disposition pour faire un premier contact et une première analyse de la situation, et permettre par la suite une prise en charge par la fondation. Il souligne l'importance de la proximité permise par les prestations municipales pour identifier les situations les plus urgentes.

Le commissaire demande s'il y a un document qui explique comment cela s'est passé dans les communes proposant une permanence.

M. Azzabi répond qu'il y a eu une interview du directeur du CSP sur Léman Bleu à propos de cette question («Risque de surendettement: coup de pouce demandé», Léman Bleu, 15 septembre 2022 <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Genève/20220915101839-Risque-de-surendettement-coup-de-pouce-demande.html>). Il faudrait directement demander à la directrice de la fondation.

Un commissaire indique que les personnes doivent fournir leurs fiches de salaire et leurs impôts à la fondation pour bénéficier de l'aide. Elle ajoute que la fondation a un droit de regard sur les impôts et peut demander à l'administration fiscale les déclarations fiscales.

Une commissaire précise que M. Gomez avait confirmé en commission des finances que les personnes devaient signer un papier pour autoriser la consultation des informations fiscales.

Un commissaire indique qu'il serait intéressant de savoir dans quelle mesure il serait possible de travailler avec l'Office cantonal des poursuites (OCP), ne serait-ce que pour que le service suggère aux usagers d'aller à la permanence de désendettement.

Une commissaire mentionne une étude menée par le Canton de Neuchâtel sur la question de l'endettement en lien avec l'assurance maladie. Il a proposé d'attribuer une certaine somme à la partie de la population du canton qui ne parvenait pas à payer ses subsides d'assurance maladie afin que ces personnes ne se retrouvent pas dans une situation d'endettement. Elle rappelle que Genève est un des cantons où il y a le plus de personnes qui n'arrivent pas à payer les subsides d'assurance maladie. Il serait intéressant de voir si des aménagements sont possibles au niveau du subside pour les jeunes par exemple. Elle demande si des permanences existent dans d'autres cantons.

M. Azzabi répond ne pas avoir consulté les pratiques dans les autres cantons, principalement parce qu'il existe des modèles qui fonctionnent dans d'autres communes genevoises et que la Ville de Genève pourrait bien s'en inspirer.

Le président propose de contacter les communes qui proposent ces modèles pour voir lesquelles pourraient venir à la CCSJ pour être auditionnées.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Une commissaire indique que la CCSJ a pour habitude de voter d'abord l'audition du magistrat. Elle souhaite également auditionner l'Hospice général.

Votes

L'audition de la FgD est acceptée à l'unanimité.

L'audition de l'Hospice général est acceptée à l'unanimité.

L'audition du CSP ou de Caritas est acceptée à l'unanimité.

L'audition des communes, selon disponibilités, est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M^{me} Kitsos est acceptée à l'unanimité.

Séance du 22 juin 2023

Audition de M^{me} Johanna Velletri, directrice de la Fondation genevoise de désendettement (FgD)

M^{me} Velletri commence par présenter la FgD. C'est une fondation privée, entièrement financée par la Fondation Hans Wilsdorf depuis 2011, année de sa création. En 2022, 762 demandes d'aide ont été formulées auprès de la fondation, dont 320 provenant de personnes habitant en ville de Genève. Pour pouvoir bénéficier des aides de la fondation, le bénéficiaire doit être une personne physique domiciliée légalement dans le Canton de Genève et avoir 18 ans révolus. Il doit également être en mesure de payer ses factures courantes. La fondation intervient avec des prêts sans intérêts, souvent complétés par un don conditionné. La durée maximale de remboursement des prêts d'honneur sans intérêt est de trente-six mois. La fondation a mis en place une permanence à Point jeunes à l'Hospice général une fois par semaine, à l'intention des 18-30 ans. Deux cent cinquante-cinq jeunes sont allés à la permanence en 2022. M^{me} Velletri précise qu'il y a moins de soucis avec le remboursement de prêts chez les jeunes que chez les plus de 30 ans. La fondation propose souvent un prêt symbolique pour les jeunes, y compris pour les jeunes à l'aide sociale. Ils tiennent à ce qu'un contrat soit signé, car cela symbolise l'engagement qui est pris.

La fondation a établi des protocoles de collaboration avec différentes communes genevoises: Carouge, Lancy, Meyrin/Satigny, Onex, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, Grand-Saconnex, Versoix. La commune la plus surendettée est celle de Vernier, avec un taux de 14,3%, puis vient Carouge avec 12,7%, Onex et Genève avec 10,9%, Meyrin avec 10,5%, Thônex avec 10,3%. Genève se trouve au-dessus de la moyenne cantonale qui est à 9,9% et au-dessus de la moyenne suisse qui se trouve à 6,2%. M^{me} Velletri souligne la différence entre une personne

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

qui fait un crédit de consommation et arrive à rembourser ses dettes et une personne en surendettement, c'est-à-dire qu'elle ne peut plus rembourser ses dettes.

Dans ce protocole de collaboration avec les communes, les services sociaux communaux font de l'accompagnement individuel, aident si nécessaire à stabiliser le budget et aident à obtenir les prestations auxquelles les personnes ont droit. La majeure partie des personnes qui sollicitent la fondation n'a pas besoin d'un accompagnement social, mais certaines en ont besoin pour gérer le budget ou obtenir des droits. M^{me} Velletri ajoute qu'il est souvent compliqué de comprendre le langage administratif et qu'il y a beaucoup de crainte en lien avec l'impact que les aides pourraient avoir sur le permis de séjour. Les travailleurs sociaux permettent d'identifier s'il y a un non-recours aux prestations. Si c'est le cas, les personnes sont redirigées vers les services qui fournissent ces prestations le temps de stabiliser leur budget, puis reviennent par la suite à la fondation pour bénéficier de l'aide. Elle ajoute que la fondation de désendettement permet de toucher des personnes qui peuvent bénéficier de certaines prestations mais qui ne le font pas, car il est plus simple de demander de l'aide pour un problème spécifique comme le désendettement. Une fois que le budget est stabilisé et si les différents critères de la fondation sont remplis, dont le montant de la dette fait partie, la personne peut bénéficier du prêt. Le montant de la dette est important car la fondation propose un désendettement total. Or, si la dette est trop élevée, cet objectif ne peut pas être rempli, donc la fondation ne prend pas en charge ces situations. Elle précise qu'une discussion est en cours au niveau fédéral pour modifier la loi sur les poursuites, avec l'idée d'une saisie sur le salaire, saisie incluant les impôts, pendant quatre ans, et si la personne fournit l'effort nécessaire pendant cette période pour ne pas contracter de dettes supplémentaires, ses dettes restantes seraient effacées. La Suisse est actuellement le seul pays de l'OCDE qui n'efface pas les dettes, ce qui a pour conséquence que les personnes surendettées ne peuvent pas s'en sortir. M^{me} Velletri précise que la fondation n'intervient pas pour les hypothèques ni pour les montants dus à des victimes. En revanche, elle peut intervenir pour les contraventions, par exemple les fraudes aux Transports publics genevois (TPG), pour lesquelles les personnes peuvent aller en prison dans certaines situations.

La fondation a mandaté M. José Ramirez, professeur à la Haute école de gestion de Genève (HEG), pour mener une étude sur l'impact de la fondation sur les bénéficiaires. Cette étude a mis en évidence les effets d'une situation de surendettement sur la santé: 71% des personnes ont indiqué que les dettes ont eu des répercussions sur leur sommeil, 60% sur leur santé mentale et 34% sur leur santé physique. M^{me} Velletri mentionne également une étude suédoise qui montre que 20% des personnes surendettées ont fait une tentative de suicide. L'étude menée par la HEG a également montré que pour 51% des personnes interrogées, la situation financière ne permettait pas d'avoir une vie sociale. Pour 60% des personnes, cela avait également des répercussions sur la vie affective:

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

le surendettement induit souvent un isolement et un sentiment de honte, la personne surendettée n'ose en général pas parler de sa situation à son entourage. Les personnes en situation de surendettement ont souvent pris des engagements financiers lorsque leur situation financière était stable, puis ont subi un événement inattendu comme un licenciement ou un accident qui a impacté leur situation financière. L'étude a également montré que 67% des personnes surendettées considéraient que les projets d'avenir étaient impensables. Les membres de la fondation observent souvent que quand la personne surendettée sait qu'elle pourra bénéficier d'une aide, elle commence tout de suite à chercher un emploi. 74% des personnes ont indiqué que leur anxiété a diminué après l'intervention de la fondation, 82% ont davantage confiance en eux. Le salaire médian dans le secteur privé était de 6600 francs au moment de l'étude, alors que le salaire médian des personnes désendettées par la FgD et travaillant à plein temps était de 4287 francs. Il s'agit d'une population qui, souvent, trouve un logement en sous-location, parce que trouver un logement avec des dettes est très compliqué. Trouver un emploi est souvent impossible pour les personnes surendettées, car il faut souvent fournir une attestation de non-poursuite. Cela impacte également l'accès aux soins: ceux qui se trouvent dans une situation financière précaire choisissent souvent la franchise de l'assurance maladie de 2500 francs et évitent donc d'aller chez le médecin. D'autant plus que les sociétés qui gèrent les factures médicales renvoient sans cesse des rappels en cas de facture impayée.

M^{me} Velletri indique qu'aider les personnes surendettées représente un moindre coût par rapport à ce que ces personnes pourraient apporter une fois qu'elles ne seront plus surendettées. Ce qui est vraiment important pour la fondation dans la collaboration avec les communes, c'est qu'elle travaille étroitement avec les services sociaux communaux, ce qui permet d'avoir un relais quand des situations nécessitant une aide sociale sont détectées.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle tranche d'âge, entre les 18-25 ans et les 25-30 ans, demande davantage de l'aide à la fondation.

M^{me} Velletri répond que la fondation ne fait pas cette distinction et considère la tranche d'âge des 18-30 ans comme un seul groupe. Quarante-huit pour cent des personnes demandant de l'aide pour ses dettes se trouve dans cette tranche d'âge.

La commissaire demande quel pourcentage représentent les jeunes qui se trouvent aux poursuites à cause des TPG.

M^{me} Velletri répond qu'elle n'a pas les nombres exacts. Elle explique le processus en cas de fraude aux TPG: si une personne fraude, elle doit payer une

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

surtaxe; si cette surtaxe n'est pas payée, il y a une dénonciation pénale et la contravention se rajoute à la surtaxe. Si la contravention n'est pas payée, le service des contraventions met soit la personne aux poursuites, soit l'envoi au Service de l'application des peines et mesures (SAPEM). Le seul critère pour savoir si la personne est envoyée vers le SAPEM ou vers l'OCP, c'est la solvabilité. Il lui semble qu'environ trois jeunes par nuit dorment en prison pour cette raison. Elle propose de se renseigner sur le taux des jeunes en poursuites. Elle ajoute que la peine est disproportionnée par rapport à l'infraction, d'autant plus que cela représente un coût élevé. Cela coûterait moins cher à la société d'accorder l'abonnement aux jeunes. Un jeune à l'Hospice général touche environ 450 francs par mois, plus 225 francs s'il remplit les objectifs demandés. S'il habite seul dans un appartement, il ne peut pas vivre avec 675 francs par mois et payer un abonnement TPG.

Une commissaire demande si beaucoup des jeunes aidés par la fondation reviennent une deuxième fois car ils ont recontracté des dettes.

M^{me} Velletri répond que peu de jeunes reviennent. La fondation a fait une étude pendant le Covid, donc elle peut être biaisée, mais elle a mis en évidence que 80% des personnes aidées par la fondation n'ont pas fait de nouvelles dettes. Les 20% restants ont fait des nouvelles dettes, mais majoritairement moins importantes que les premières. La fondation est généralement sollicitée une deuxième fois lorsqu'un événement particulier arrive, comme un accident, une maladie, une séparation.

Une commissaire indique qu'elle est étonnée de voir que des actes sont sévèrement punis, alors que d'autres actes ne touchant pas à l'endettement bénéficient d'une plus grande souplesse. Elle demande si la fondation a le pouvoir, même léger, de changer la façon dont les personnes sont réprimées.

M^{me} Velletri répond que la fondation a contacté M. Poggia en 2022 pour discuter du rapport coût-bénéfices de cette répression. Elle indique qu'un projet pilote a été mis en place pour remplacer la prison par des travaux d'intérêt général dans ces situations, mais elle n'a pas eu de retour sur ce projet. Elle ajoute que les TPG et les Chemins de fer fédéraux (CFF) sont soumis à la loi sur les transports, mais ne l'utilisent pas de la même façon: les CFF ne font que très rarement des dénonciations pénales, alors que les TPG en font au bout de la quatrième récidive depuis 2019. Il s'agit donc d'un choix de la part des TPG de faire cette dénonciation pénale.

Une commissaire demande sur quel modèle est basé le travail de la FgD.

M^{me} Velletri répond que le travail fait par la fondation n'existe pas ailleurs en Suisse. Elle précise qu'il existe plusieurs entités sur le canton s'occupant des questions de désendettement: le CSP, Caritas, le point de désendettement de

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

l'Hospice général et la FgD. La fondation a le privilège d'avoir une fondation privée qui la soutient. Cependant, les quatre acteurs sur le territoire genevois ne permettent pas de couvrir tous les besoins.

Un commissaire demande quelles sont les attentes de la fondation dans son travail avec les communes.

M^{me} Velletri répond que la fondation attend des communes qu'elles fassent un accompagnement social individuel si nécessaire, pour permettre aux personnes d'avoir accès à toutes les prestations auxquelles elles ont droit. La deuxième chose attendue est que les communes communiquent la prestation de la fondation auprès de la population. La fondation se déplace dans les locaux des services sociaux communaux et y fait des permanences pour être au plus proche de la population et des collaborateurs sociaux.

Le commissaire demande ce qu'il en est des personnes plus âgées.

M^{me} Velletri répond que 48% des personnes qui demandent de l'aide à la fondation sont des jeunes de moins de 30 ans, donc 52% sont des personnes de plus de 30 ans. Elle ajoute qu'il y a de nombreuses familles avec des enfants en bas âge. A partir d'un certain âge, les personnes sont orientées vers la fondation Appuis aux Aînés si elles correspondent à ses critères, mais parfois les deux fondations interviennent en même temps.

Une commissaire demande si les communes ont des organes qui s'occupent du suivi administratif des jeunes qui n'arriveraient pas à faire la demande.

M^{me} Velletri répond par l'affirmative. Certains jeunes sont accompagnés par des éducateurs ou par des travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Ils peuvent orienter les jeunes vers les services sociaux communaux pour qu'ils puissent bénéficier de certaines prestations. La fondation propose aux jeunes de participer à l'atelier Stop surendettement, organisé par l'Hospice général, ou aux ateliers proposés par Autonomia, une association qui fait de l'éducation administrative. La fondation identifie les domaines où il y a des lacunes pour accompagner au mieux les personnes. C'est pour cela qu'ils ont besoin de relais auprès des communes.

Une commissaire demande si la Ville de Genève propose directement un service de conseils pour les aînés concernant le désendettement.

M^{me} Velletri répond que la fondation ne sait pas toujours vers qui orienter les personnes domiciliées en ville de Genève. Si les personnes ont un emploi ou sont au chômage, elles sont orientées vers le Bureau central d'aide sociale, parfois vers le CSP ou Caritas, mais ce n'est pas toujours clair.

Une commissaire demande si les jeunes sont assez préparés au niveau des responsabilités liées à l'âge adulte.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M^{me} Velletri répond qu'une grande partie de cette préparation dépend de l'éducation. Certains bénéficient de cette éducation à la maison. Le CSP intervient dans divers établissements du secondaire II, mais pas dans les collèges parce que le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) n'a pas encore donné son accord. Elle ajoute qu'une partie des jeunes arrive à faire les démarches lorsqu'on lui explique comment cela fonctionne. Souvent, ils ne savent tout simplement pas comment il faut faire. Il faut donc mieux informer les jeunes. Le cas classique du jeune qui demande de l'aide à la fondation, c'est le jeune qui a fini son apprentissage, cherche son premier emploi et se rend compte qu'il est endetté au niveau de l'assurance maladie car ses parents n'ont pas payé son assurance maladie après ses 18 ans.

Une commissaire demande s'il est possible d'éviter le surendettement des jeunes ou si les causes de ce surendettement ne sont pas évitables.

M^{me} Velletri répond que certaines causes sont évitables si les jeunes sont prévenus, mais d'autres non, comme le surendettement lié à l'assurance maladie, aux taxes militaires, aux impôts, donc faisant partie des besoins primaires et non de la consommation pour le plaisir. Il faudrait aussi faire de la prévention auprès des parents. Elle ajoute que 40% des personnes aidées par la fondation a grandi dans une famille surendettée.

Une commissaire demande si ce sont majoritairement des hommes ou des femmes qui sont dans une situation de surendettement.

M^{me} Velletri répond que les proportions sont plus ou moins égales concernant les personnes demandant de l'aide à la fondation.

Audition de M. Bastien Briand, du Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex

M. Briand indique que la commune d'Onex comprend environ 19 000 habitants et que le secteur Onex-Cité, dans lequel le service social est implanté, est le plus précaire. Le service social d'Onex est un service généraliste constitué de quatre assistants sociaux qui proposent des suivis individuels. Les demandes sont souvent financières, mais peuvent aussi toucher à la structure de la vie quotidienne, de la systémique familiale. Onex a conventionné le partage des situations avec l'Hospice général. En 2019, la commune a conventionné avec la FgD pour un service de désendettement global, sur le même modèle que les autres communes genevoises collaborant avec la fondation. Ils ont été attentifs à la question de l'accès à la prestation. Cette permanence constitue une nouvelle prestation ajoutée aux autres prestations existantes comme la gestion financière.

L'idée était aussi de permettre aux professionnels (assistants sociaux du service social, travailleurs sociaux de l'Hospice général) de se renseigner directe-

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

ment sur les possibilités concernant le désendettement lorsqu'une personne en situation de surendettement vient les voir. Il ajoute qu'aux yeux de certaines personnes, le désendettement est connoté moins négativement que l'assistance sociale. Cette permanence permet donc une nouvelle entrée dans le service social. Dans les cas où la fondation ne peut pas intervenir directement, par exemple à cause de l'instabilité financière de la personne, elle renvoie le dossier au service social pour un certain temps avant de le reprendre. M. Briand ajoute qu'une attention particulière a été portée sur la question de la communication de la prestation, en proposant notamment des capsules vidéo. La condition pour que cela fonctionne, c'est d'avoir un service social qui puisse faire un travail d'accompagnement.

Questions des commissaires

Un commissaire demande quel est le contenu de la convention effectuée avec la FgD.

M. Briand répond qu'Onex y a formalisé l'idée de la permanence, notamment les échanges de données entre service social et fondation. La convention définit les rôles et responsabilités de chacun.

Une commissaire demande si le suivi administratif des aînés est également proposé par le service social de la commune d'Onex.

M. Briand répond qu'ils reçoivent des personnes de tous les âges à partir de 18 ans au service social. Cela s'inscrit dans un continuum de prestations avec le suivi social individuel. Lorsque la FgD ne peut pas intervenir, le service social reçoit ces situations et amorce un travail de vivre avec les dettes ou essaie de lever les saisies. Il indique que plusieurs pistes sont envisageables pour travailler sur le désendettement, parmi lesquelles la FgD. Onex a thématiqué cette problématique sous l'angle de la sensibilisation et de la communication. Ils ont souvent des jeunes qui arrivent après avoir reçu leur premier salaire et leur première taxation. Cela soulève les questions des compétences administratives et budgétaires. La commune d'Onex a aussi fait une convention avec l'association Autonomia pour l'apprentissage de la gestion des frais médicaux, entre autres. Ils essaient de donner aux personnes les compétences et ainsi d'agir en amont pour éviter les situations de surendettement.

Une commissaire demande combien de personnes vont à la permanence de désendettement, et à quelle fréquence cette permanence a lieu.

M. Briand répond que la permanence avait d'abord lieu une fois par mois et avait une capacité d'accueil de cinq personnes. Ils sont ensuite passés à une permanence toutes les deux semaines, ce qui permet d'accueillir une vingtaine de personnes par mois. C'est le personnel de la FgD qui vient dans leurs locaux.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Une commissaire demande le nombre de personnes qui compose l'équipe de la FgD.

M. Briand répond qu'ils sont probablement moins d'une dizaine.

Elle demande pourquoi avoir choisi de travailler avec Autonomia pour les ateliers administratifs.

M. Briand répond qu'il s'agit d'un projet pilote et qu'Autonomia propose une série de séances, notamment sur les impôts et sur le budget. Les ateliers sont ouverts à des groupes de 10 à 15 personnes. Il ajoute que l'Hospice général propose aussi des ateliers pour ses usagers. Ces ateliers permettent de combler des lacunes, au niveau de l'éducation à l'école ou au sein de la famille.

Un commissaire demande si la permanence de désendettement a lieu dans les mêmes locaux que le service social.

M. Briand confirme et ajoute que cela permet d'accéder à des personnes qui échappent aux divers services.

Le commissaire demande si la permanence a engendré un surplus dans le budget de fonctionnement.

M. Briand répond que cela correspond à un temps de travail à un quart d'équivalent temps plein (ETP). Ils ont fait beaucoup de communication avec des flyers et des capsules vidéo notamment. Il s'agit surtout de mettre des locaux à disposition. Cette permanence n'a donc pas engendré de gros coûts, tout en apportant une plus-value pour les assistants sociaux. Il souligne l'importance de la communication et de l'apprentissage de la gestion financière.

Une commissaire demande quelles sont les causes principales de surendettement.

M. Briand répond qu'il s'agit surtout des assurances maladie et des impôts.

Elle demande s'ils rencontrent souvent des cas de surendettement lié aux TPG.

M. Briand répond qu'il y en a. Il ajoute qu'il serait intéressant de contacter Dettes Conseils Suisse, l'association faîtière des fondations de désendettement.

Une commissaire demande si une différence entre l'avant et l'après Covid a été identifiée.

M. Briand répond que la permanence a travaillé un moment par permanence téléphonique, mais qu'il n'a pas vraiment observé de changement. Il ajoute que cette année l'enchérissement de la vie se fait sentir.

Une commissaire propose d'auditionner Dettes Conseils Suisse.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Séance du 14 septembre 2023

Audition de M^{me} Nancy Barras, membre du comité de Dettes Conseils Suisse et de Pascal Pfister, secrétaire général

M. Pfister indique que Dettes Conseils Suisse est une association faitière qui regroupe tous les organismes de conseil en matière de désendettement à but non lucratif. Ce sont des organisations professionnelles qui travaillent selon les lignes directrices de Dettes Conseils Suisse. Il y a 43 membres dans toute la Suisse, sauf à Obwald, dont huit membres dans le canton de Genève, répartis dans cinq communes. Ce sont principalement les services sociaux de ces communes qui se sont engagés à respecter les lignes directrices de l'association. Caritas, le CSP, ainsi que la FgD, entre autres, sont membres de l'association faitière. L'objectif principal des membres de l'association est l'accompagnement des personnes surendettées et leur désendettement. La situation en Suisse est difficile car les procédures de désendettement existantes sont complexes; il y a seulement quelques possibilités permises par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), mais cela concerne très peu de personnes. Il existe actuellement une proposition au niveau national pour changer cela et réviser la LP.

M. Pfister ajoute que Dettes Conseils Suisse fait des statistiques nationales chaque année. Tous les membres rassemblent des données sur les personnes qui viennent se faire conseiller pour la première fois. Cela permet une vue globale et unique sur la situation de ces personnes. Il n'y a pas beaucoup de données sur l'endettement en règle générale. Les statistiques montrent que les situations sont différentes selon les cantons. Les personnes demandant conseil font partie de toutes les tranches d'âge. Ce sont en grande partie des personnes célibataires, mais cette situation touche également de nombreux enfants dont les parents sont surendettés. Un salaire faible ou irrégulier augmente le risque d'endettement. Les imprévus de la vie (p. ex. accident, maladie, perte d'emploi, divorce) représentent également une cause importante d'endettement. Il précise que le créancier principal (dans plus de la moitié des dettes) est l'Etat, les impôts et la caisse maladie étant les causes les plus fréquentes.

Questions des commissaires

Le président demande ce que les auditionnés pensent du projet de motion.

M^{me} Barras salue l'intérêt des signataires de la motion M-1727. Il est important que la Ville de Genève s'intéresse à la situation des personnes surendettées. Elle précise que le CSP et Caritas ont indiqué être actuellement débordés; il est donc impossible de répondre à cette demande avec les postes actuels, ce qui a pour conséquence une longue attente pour les personnes surendettées. Le désendettement ne se fait certes pas rapidement, mais les moyens sont actuellement

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

limités. Les procédures selon les lignes directrices de Dettes Conseils Suisse sont basées sur un calcul de remboursement des dettes sur trente-six mois. Il faut des mois au préalable pour constituer le dossier, être au clair sur le budget et le surendettement du ménage et faire les calculs appropriés pour trouver la bonne voie de désendettement, avant d'arriver au moment où la dette sera remboursée et où les créanciers accepteront la proposition du pourcentage de remboursement. Le projet de permanence de désendettement est donc positif. Ils sont toutefois sceptiques quant à l'alinéa 2: «La mise à disposition par la Ville de Genève d'un accompagnement individuel en matière d'aide sociale et de gestion budgétaire, sans hausse de budget municipal». Mettre en place une permanence de désendettement sans hausse du budget paraît difficile.

M^{me} Barras précise qu'elle travaille à Lausanne, au sein d'une unité spécialisée en désendettement: cette unité est constituée d'assistants sociaux formés spécialement sur le désendettement. Elle ajoute que l'expérience est gage de professionnalisme dans ce domaine. La professionnalité des répondants en désendettement est un investissement en personnel. Elle ajoute que la permanence représente une charge en termes de locaux et d'équipements informatiques. A Lausanne, ils se sont dotés d'un secrétariat administratif. Ils avaient au départ une seule secrétaire à 60% et six ETP, mais ont réalisé qu'il valait mieux avoir moins de temps d'assistants sociaux et davantage de temps d'employés administratifs, et de répartir les tâches: les assistants sociaux ont les compétences pour analyser les dossiers et les collaboratrices administratives s'occupent de tâches telles que la commande des listes de poursuites à plusieurs offices de poursuites, ou le courrier qui peut être conséquent lorsqu'il y a plusieurs créanciers.

Une commissaire trouve choquant que l'Etat endette les personnes et paie ensuite les dettes. Elle demande si la Ville de Lausanne avait prévu un budget pour la mise en place de son unité de désendettement.

M^{me} Barras répond qu'un investissement de départ était prévu pour la création de l'unité d'assainissement financier de la Ville de Lausanne, mais il ne correspond plus du tout à la situation actuelle, car il y avait alors nettement moins de personnel. Elle ajoute que le Canton de Vaud finance les prestations d'ordre curatif, de désendettement. Le Canton de Vaud a décidé, dans le cadre de son programme de lutte contre le surendettement, d'allouer des fonds aux trois organismes qui font du désendettement: le service dans lequel M^{me} Barras travaille, le CSP, qui s'occupe des communes qui entourent Lausanne, et Caritas Vaud. Les trois organismes communiquent entre eux et permettent une couverture cantonale.

Une commissaire demande quelle est l'évolution de la situation depuis 2010.

M^{me} Barras répond qu'il y a environ une dizaine de dossiers de plus par assistante sociale. Elle ajoute que les dossiers sur lesquels il est possible de faire du

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

désendettement sont rares (environ 10% des dossiers). La grande majorité des personnes surendettées ont subi un aléa de la vie qui se traduit soit par une baisse des revenus, soit par une hausse des charges. Lorsque les personnes se retrouvent dans l'incapacité de payer toutes leurs charges, elles vont en premier lieu payer leur loyer et laisser de côté les impôts. Les personnes rencontrent également des difficultés à payer leur assurance maladie, parfois même lorsqu'elles sont au bénéfice d'un subside. Une partie de la population s'en sort tout juste et, même si elle parvient à se désendetter, reste dans une situation fragile. Elle ajoute qu'un grand nombre de personnes travaillent à 100% et n'arrivent pas à épargner. Les loyers et les primes d'assurance maladie sont trop chers, et parfois aussi les impôts.

Une commissaire évoque la motion en discussion au Conseil national, qui demande à ce que les impôts soient pris en compte pour les saisies sur salaire. Elle demande si cela soulagerait la situation des personnes surendettées.

M. Pfister répond que cela améliorerait leur situation. Il ajoute toutefois que c'est seulement le postulat qui a été accepté, et non la motion pour l'instant. Le Conseil fédéral prépare un rapport sur le sujet.

M^{me} Barras ajoute qu'une amélioration de la situation pourrait également avoir lieu au 1^{er} janvier 2024, pour autant que les offices des poursuites veuillent participer. Un changement a en effet été décidé, qui permettrait aux offices des poursuites de payer les primes courantes des débiteurs en poursuites. Toutefois la formulation dans l'introduction de cette modification laisse la décision aux offices des poursuites, en indiquant qu'ils peuvent le faire, et non qu'ils doivent le faire.

Un commissaire indique qu'ajouter la Ville de Genève aux membres de Dettes Conseils Suisse pourrait constituer un amendement à la motion. Il demande si un travail est fait régulièrement avec les offices des poursuites.

M^{me} Barras répond qu'un travail est fait avec les offices des poursuites à Lausanne, et probablement aussi à Genève: les offices des poursuites orientent les personnes vers leur service. A Genève, il y a une orientation téléphonique via Caritas Suisse, mené par Caritas Fribourg dans la région romande. Elle ajoute que des affiches devraient figurer dans les offices des poursuites, c'est le cas en tout cas dans le Canton de Vaud. Les offices des poursuites renvoient parfois les personnes à Dettes Conseils Suisse.

M. Pfister ajoute qu'il y a un projet pilote à Bâle-Ville qui consiste en une permanence du service spécialisé en désendettement à l'office des poursuites, ce qui permet une proximité des différents services.

Une commissaire demande si des mises à jour sont faites pour voir si de nouvelles dettes arrivent et demande ce qu'il se passe pour les retraités endettés.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M^{me} Barras répond que des mises à jour sont faites régulièrement. En ce qui concerne les retraités, elle indique que dans le Canton de Vaud il est possible de faire des faillites personnelles, mais que la procédure reste difficile à cause d'une jurisprudence fédérale. La faillite personnelle peut être déclarée quand la personne ne parvient pas à rembourser ses créanciers à 30%. Ils privilégient cette voie pour les retraités. Il leur est cependant arrivé d'être face à des retraités bénéficiant de bonnes rentes LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) et d'un troisième pilier, pour lesquels ils ont fait des désendettements. Elle ajoute que le deuxième et le troisième pilier sont saisissables.

Une commissaire relève qu'un des principaux problèmes de l'endettement, en particulier chez les jeunes, c'est la carte de crédit. Elle demande si des actions sont menées à Lausanne pour travailler avec les jeunes sur cette problématique.

M^{me} Barras répond que de nombreux usagers arrivent en ayant des négatifs sur plusieurs cartes de crédit. Plusieurs organismes membres de Dettes Conseils Suisse font de la prévention à ce sujet, notamment le CSP et Caritas, à Genève, qui font des interventions au niveau du secondaire II. Il est cependant difficile pour les écoles de leur octroyer du temps, car elles sont déjà sursollicitées concernant un grand nombre d'autres problématiques pour lesquelles il faut aussi faire de la prévention. Elle ajoute qu'il y a aussi un problème parental de société: de nombreux parents n'expliquent pas à leurs enfants comment gérer leur argent.

M^{me} Barras ajoute que la Suisse est un pays de banques, qui cherchent à capter les personnes dès leur plus jeune âge. Il faudrait pouvoir prévenir les parents des risques des cartes de crédit.

Une commissaire évoque la possibilité d'interdire les cartes de crédit avant un certain âge, par exemple avant la majorité.

Une autre commissaire demande quel est le taux de réussite de désendettement et si certaines personnes reviennent une deuxième fois.

M^{me} Barras répond qu'environ 10% des dossiers parviennent au désendettement. Dans les cas des rares personnes qui reviennent, ce sont surtout les retraités qui ont fait faillite personnelle, non parce qu'ils ont contracté de nouvelles dettes, mais parce qu'ils doivent être suivis selon le droit au non-retour à meilleure fortune.

La commissaire demande si Dettes Conseil Suisse travaille avec des fondations qui les aident financièrement.

M^{me} Barras répond que cela ne se fait pas beaucoup dans le Canton de Vaud. Il en existe à Genève, mais cela peut compliquer la situation, car les créanciers savent qu'il y a des fonds de désendettement et s'attendent pour certains à être remboursés à 100%. Dans le Canton de Vaud, ils ne recourent pas aux fonds

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

du service social, si ce n'est parfois pour aider pour les frais judiciaires, car les audiences pour les procédures coûtent environ 600 francs au total. Elle ajoute que le Canton de Vaud propose depuis 2015 un fonds de désendettement, qui n'est pas un fonds de don, et qui permet aux trois organismes (CSP, Caritas et l'Unité d'assainissement financier [UnAFin]) de demander une avance, jusqu'à 40 000 francs, mais le fonds ne prête que ce que la personne peut rembourser en trois ans. Cela a permis de désendetter des personnes à des taux bas, tournant parfois autour des 40%, que les créanciers acceptaient car ils étaient remboursés rapidement.

Un commissaire demande quelles mesures peuvent être prises en termes de prévention.

M^{me} Barras répond que des mesures pourraient être mises en place pour détecter le plus tôt possible les situations de surendettement.

M. Pfister ajoute que la collaboration entre les services est importante pour inciter les personnes à demander de l'aide le plus tôt possible.

M^{me} Barras rappelle que quand quelqu'un n'arrive plus à payer ses factures, c'est qu'il y a eu soit une baisse du revenu, soit une augmentation des charges. Elle précise qu'une augmentation de revenus entraîne une augmentation d'impôts, et que les personnes n'y pensent pas toujours. A Fribourg, ils ont voulu mettre en place une collaboration avec les plus grands employeurs afin d'aider les personnes qui se retrouveraient en difficulté. Elle relève que les demandes d'avance de salaire sont démonstratives d'un problème d'argent. Une collaboration avec les employeurs les plus importants du canton est importante.

M. Pfister précise que Zurich est la seule ville qui a un service de prévention des dettes qui fait partie de la Ville, et qu'elle dispose d'un programme de collaboration avec les employeurs pour sensibiliser les personnes à cette problématique.

M^{me} Barras ajoute que les ressources humaines (RH) peuvent être de bonnes aides pour orienter rapidement les personnes. Elle rappelle qu'une augmentation de salaire peut également provoquer une perte d'aides sociales. Avoir un guichet social où les gens peuvent venir pour s'informer sur leurs droits, comme le propose la motion M-1727, serait positif. Il serait aussi possible d'imaginer des collaborations avec les gérances d'immeubles par exemple.

Un commissaire rappelle que les personnes en faillite personnelle doivent faire une avance de frais de 5000 francs. Elle demande comment ils font pour payer ce montant alors qu'ils sont déjà endettés.

M^{me} Barras répond que cela correspond au coût moyen. Le coût dépend du nombre de créanciers. Les personnes ont la possibilité de faire faillite si elles ont

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

une petite épargne. Les retraités n'ont souvent aucune épargne, ou alors une très petite épargne. Dans ces cas-là, les dossiers sont orientés vers Pro Senectute, qui est doté d'un fonds social. Ces retraités obtiennent un don qui sera restitué si la faillite coûte moins cher.

Une commissaire demande si cela aiderait que les frais de poursuites soient moins excessifs, et mentionne la question des négociations.

M^{me} Barras répond qu'il y a une différence entre négociier via Caritas, le CSP ou le fonds de désendettement, et négociier par soi-même. Elle précise que les premiers frais facturés sont ceux des offices des poursuites, qui dépendent des montants réclamés par les créanciers. Ces frais sont avancés au préalable par le créancier, puis sont appliqués sur le débiteur qui va devoir les payer. Ce sont des frais administratifs de traitement des poursuites. Là où il y a un problème, c'est que les dettes sont souvent reprises par des maisons de recouvrement qui abusent de certains articles par rapport à la contrainte et l'usure. Si les personnes sont informées, elles peuvent refuser ces frais, mais ce n'est souvent pas le cas et le temps pour refuser ces frais est très court: il n'y a que dix jours dès la réception du commandement de payer.

M. Pfister précise que l'article 17 de la loi cantonale traite la question des impôts.

Audition de M. Alain Bolle, directeur du Centre social protestant (CSP) de Genève, accompagné de M. Adrien Busch, assistant social au CSP

M. Bolle distribue la présentation PowerPoint sur papier. Il rappelle que le CSP existe depuis 1954, est reconnu d'utilité publique et que 20 associations ont été créées à Genève, dont le collectif d'associations pour l'urgence sociale. Ils sont présents dans quatre cantons et ont trois formes juridiques différentes. Le CSP délivre des prestations de service social, juridique, et dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre l'isolement, notamment avec l'atelier Galiffe, qui sera inauguré le 15 septembre 2023. Ils ont aussi des brocantes et magasins de seconde main qui sont importants car ils produisent un chiffre d'affaires de 4,5 millions de francs sur un budget de 13 millions de francs. Ils font également la promotion de la justice sociale. Il indique que le service social du CSP est polyvalent et spécialisé, avec un cœur d'activités autour de la gestion des dettes et du désendettement, de l'appui lors de démarches administratives, de la négociation avec les services officiels et privés et de la gestion de projet. Le CSP est membre de Dettes Conseils Suisse.

La loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) J 4 12.01 n'avait pas encore été adoptée par le Grand Conseil au moment où les motionnaires ont déposé la motion M-1727. Il rappelle l'article 9 qui précise ce dont les

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

communes seront en charge à partir du 1^{er} janvier 2024. Il précise que le règlement d'application est en finalisation, mais que selon les informations en sa possession à ce jour, il aura peu d'impact sur cet article. M. Bolle ajoute que la Ville de Carouge et de Vernier sont à la pointe des prestations délivrées en matière de désendettement, en mobilisant des travailleurs sociaux. Il rappelle que la Ville de Genève a fini par répondre à la question de l'accompagnement des seniors en faisant appel à Pro Senectute; d'autres communes ont décidé de mener cette prestation via leur service social. La particularité de la Ville de Genève est qu'elle est responsable de l'action sociale collective, mais non de l'accompagnement individuel, dont se charge l'Hospice général entre autres.

M. Bolle précise que le Canton a développé, avant l'adoption de la LPLS, un programme cantonal de lutte contre le surendettement. C'est un programme qui date de 2011 et s'appuie sur trois axes: la prévention, la détection et l'intervention. En ce qui concerne la prévention, le Canton de Genève a mené des campagnes de prévention du surendettement avec pour objectif de sensibiliser et d'informer le public à la gestion de budget et de déculpabiliser les personnes qui se retrouvent dans une situation de surendettement, ainsi que de les informer des solutions existantes pour en sortir. Le volet prévention est actuellement couvert par l'OCP et le CSP. Les questions de prévention de l'endettement sont au cœur des préoccupations du CSP depuis 2004, avec différentes formes d'interventions: ils ont commencé par une pièce de théâtre interactive intitulée *A la poursuite du découvert*. Ils font actuellement des interventions dans des classes, avec 120 à 140 ateliers utilisant l'outil pédagogique Les Ficelles du budget, ce qui permet de toucher entre 1800 et 2200 élèves du secondaire II. L'idée de cette mallette pédagogique est de permettre d'aborder la question de l'aspect psychosocial du rapport à l'argent sans jugement et la question de l'argent en impliquant les jeunes dans le processus de réflexion. Il s'agit d'interventions de nonante minutes animées par des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales du CSP. Jusqu'à maintenant, le CSP a mené toutes ses actions avec ses propres fonds et ses propres recherches de fonds.

Il ajoute que ce qui était innovant dans le programme cantonal de lutte contre le surendettement, c'était de déterminer des services de l'Etat qui, d'une manière ou d'une autre, étaient chargés de détecter les situations de surendettement. L'OCP et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) semblent être les deux services les plus pertinents pour détecter ces situations. Les personnes qui arrivent au chômage avec un problème de gestion de budget doivent pouvoir être accompagnées par le CSP ou Caritas. L'OCP est important car il peut y avoir une orientation au moment où les huissiers rencontrent les personnes et sont dans un processus de discussion autour de la question des poursuites.

M. Busch présente différents chiffres (cf. présentation PowerPoint): environ 1000 personnes sont reçues par année au CSP et environ la moitié est habitante

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

en ville de Genève, dont environ 50% vient pour une question de surendettement. La première phase consiste à accueillir la demande de la personne. Puis un bilan de situation est fait, ensuite de quoi une stratégie d'accompagnement ou d'action est définie. Il y a souvent un long travail d'accompagnement de la personne pour qu'elle ne se retrouve pas à nouveau dans une situation de surendettement. Le bilan de situation vise à avoir une vue complète de la situation financière et de santé de la personne. Ce bilan a également pour objectif une prise de conscience de la situation et un travail d'interrogation des choix de la personne concernée. M. Busch rappelle que l'endettement n'est pas un choix individuel, mais souvent la conjugaison de plusieurs phénomènes. Il s'agit également de voir l'état des dettes.

Une fois que la situation est établie, trois cas de figure sont possibles: une capacité de désendettement nulle, une capacité de désendettement presque nulle ou une capacité de désendettement existante. Le premier cas de figure correspond aux personnes vivant en dessous ou à l'identique du minimum vital de l'OCP. M. Busch rappelle qu'il n'existe pas en Suisse de procédure qui efface les dettes. Le deuxième cas de figure correspond aux personnes saisissables mais ayant une faible ou aucune capacité financière pour rembourser leurs dettes avec l'intégration des impôts courants et/ou en regard des dettes. Le dernier cas correspond aux personnes dont la saisie est bien plus élevée que le montant des impôts: un travail est fait sur le budget, un prêt seul ou accompagné leur est accordé afin de permettre le désendettement, et des négociations sont entamées avec les créanciers pour essayer de faire baisser le taux de remboursement.

M. Bolle indique, concernant le texte de la motion M-1727, que la Ville de Genève devrait passer une convention avec un certain nombre d'acteurs ou faire du travail social individuel. Il ajoute que la FgD fait des prêts mais ne dispose pas de travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui font de l'accompagnement individuel. L'Hospice général s'occupe de l'accompagnement des personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale, dont environ 60% sont dans une situation d'endettement. Caritas et le CSP sont dans une situation de surcharge considérable. La permanence sociale, atteignable les lundis et mercredis avec un numéro gratuit, est très demandée. M. Bolle indique qu'il faut mettre en place des moyens supplémentaires, que ce soit via l'action des communes, ou en donnant davantage de moyens à Caritas, au CSP ou à d'autres entités, afin de répondre aux ambitions de la LPLS. Il ajoute qu'il sera difficile pour la Ville de Genève de mettre en place une permanence de désendettement sans augmenter son budget et sans sacrifier d'autres prestations. Accompagner une personne dans une situation de surendettement est un travail long et complexe. L'accompagnement dure entre trois et trente-six mois. En ce qui concerne l'organisation d'une table ronde et la publication des résultats de cet événement sur la question de l'endettement, il se positionne favorablement à toute action menée autour de l'endettement.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les élèves se montrent intéressés par la thématique de l'endettement lors des ateliers proposés par le CSP.

M. Busch répond que des statistiques sont faites à la fin de chaque atelier. Environ 80% des élèves trouvent intéressant de parler de ce sujet et environ 70% des élèves disent avoir appris des choses.

Une commissaire demande si la problématique de la carte de crédit est abordée lors de ces ateliers.

M. Busch répond qu'une partie de l'atelier est consacrée à la relation à l'argent. Il demande généralement aux élèves quel ressenti ils ont avec de l'argent en espèces et avec une carte de crédit. En nonante minutes ils posent quelques jalons et présentent les risques d'une situation d'endettement, et incitent les élèves à parler à leur entourage s'ils se retrouvent dans une situation de surendettement.

Un commissaire demande comment faire pour baisser le seuil de gêne liée à la question du surendettement, afin que les personnes concernées demandent de l'aide le plus tôt possible.

M. Bolle répond qu'il manque de la communication et de l'information à ce sujet. Les premières dettes sont généralement contractées assez jeune. La plus grande difficulté pour les personnes endettées est de reconnaître que la situation leur échappe et qu'elles ont besoin d'aide. Il faut donc informer les personnes sur cette problématique.

M. Busch ajoute que la problématique de l'argent doit être rendue moins taboue.

Une commissaire demande si les personnes doivent porter les dettes de leurs parents une fois leur majorité atteinte.

M. Busch répond que la dette est individuelle. Si le parent décède avec des dettes, l'enfant peut répudier la succession. En ce qui concerne l'assurance maladie, le Canton de Genève a fait un travail pour obtenir des assurances maladie qu'elles ne fassent pas retomber les dettes d'assurance maladie contractées par les parents sur les enfants. Cela sera généralisé au niveau suisse à partir du 1^{er} janvier 2024. En revanche, les enfants restent bloqués dans l'assurance maladie et ne peuvent pas en changer à cause des dettes contractées par leurs parents.

Un commissaire demande si un règlement d'application a déjà été rédigé pour la LPLS J 4 12.01.

M. Bolle répond que le règlement d'application est en cours d'élaboration et que, à sa connaissance, il n'apportera pas de précision supplémentaire sur

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

l'article 9. Le volet sur la question de l'Etat créancier devrait trouver une réponse ultérieurement.

Une commissaire demande ce que la Ville peut faire concernant la question de l'endettement.

M. Busch répond que la Ville peut offrir la possibilité aux personnes de venir parler de cette problématique proche de chez eux, le plus tôt possible. Il faut rendre cette problématique le moins tabou possible. Il ajoute que le projet de loi au niveau fédéral ouvrira des perspectives différentes, qui permettront peut-être la libération des dettes.

M. Bolle ajoute qu'il y a des prêts à taux zéro à Genève, permis par le Fonds social de désendettement et la FgD, ainsi qu'une fondation privée qui redirige vers un service social.

Audition de M^{me} Noémie Sommer, responsable du secteur solidarité et collectivité au Service des affaires sociales de la Ville de Carouge

M^{me} Sommer indique que le service social de Carouge compte une équipe de cinq travailleuses sociales et permet un soutien personnel et individualisé. Il s'agit d'un service généraliste qui couvre des questions de gestion de budget, d'accès aux droits, de soutien dans les démarches, de prestations en faveur des aînés, de violence intrafamiliale. Il couvre la population à partir de 18 ans.

Il y avait pendant un certain temps une permanence assumée par une travailleuse sociale ayant une longue expérience dans le désendettement et bénéficiant d'une formation sur la gestion des dettes. Pour des raisons notamment de départ à la retraite et de réorganisation, et la possibilité qu'offre la FgD, ils ont opté pour un partenariat avec cette dernière. C'est une prestation qui est offerte le dernier jeudi du mois, avec le projet de l'augmenter à deux fois par mois en fonction de la demande, en sachant que la demande est en partie liée à la communication de cette prestation. L'articulation avec cette permanence permet d'agir en amont et en aval du désendettement sur la gestion de budget, avec une collaboration très étroite entre la FgD et le service social de Carouge. Elle permet de préparer au mieux le dossier, de s'assurer que la personne est un minimum solvable pour pouvoir éventuellement rembourser le prêt. Cela passe par l'accès à diverses prestations (allocations familiales, allocations de logement, subsides, etc.).

Le président demande à M^{me} Sommer ce qu'elle pense de la motion M-1727.

M^{me} Sommer répond que cette motion fait sens, d'autant plus que le territoire de la ville de Genève est plus étendu que le territoire de la ville de Carouge. Le lien étroit avec le travail social est à favoriser. La FgD est une plus-value, entre

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

autres pour les fonds dont elle dispose et donc la possibilité d'absorber les dettes, mais un travail doit être fait en parallèle pour assainir la situation des personnes concernées et s'assurer qu'elles ne recontractent pas de dettes. Elle ajoute qu'ils ont parfois accompagné des situations pour lesquelles il était trop tôt pour faire appel à la FgD, et pour lesquelles ils ont travaillé sur la stabilisation du budget.

Une commissaire demande si les personnes suivies par le service social sont également suivies en parallèle par la FgD.

M^{me} Sommer répond que les personnes peuvent aller chez les deux acteurs. En fonction de l'entretien avec la FgD, cette dernière peut renvoyer les personnes au service social et inversement. Elle ajoute que l'accompagnement individualisé est assuré par le service social, mais les personnes peuvent avoir plusieurs interactions avec la fondation pour la constitution du dossier, qui peut prendre du temps.

Une commissaire demande si le dossier est constitué par la FgD.

M^{me} Sommer répond qu'en théorie, ce sont les personnes seules qui constituent le dossier. Dans les communes où il y a un partenariat, un travail est fait par les travailleurs sociaux et travailleuses sociales avec la personne concernée. Elle ajoute que ce partenariat permet aussi à la fondation d'avoir des dossiers qui sont sûrs d'être complets et de remplir les critères afin d'arriver à un désendettement complet.

Une commissaire demande si la Ville de Carouge paie la FgD pour cette collaboration.

M^{me} Sommer répond que la Ville ne paie pas la fondation. Ils ont une convention de partenariat.

Une commissaire demande, dans l'éventualité où la Ville de Genève demanderait à la FgD d'intervenir, si la fondation arrivera à assumer tout ce travail, notamment avec l'entrée en vigueur de la LPLS.

M^{me} Sommer répond que cela provoquera forcément des demandes et des dossiers supplémentaires à traiter.

Une commissaire demande s'il serait envisageable de demander une libération des dettes.

M^{me} Sommer répond que c'est en discussion. Elle rappelle que la Suisse est un des seuls pays européens qui n'offre pas la possibilité d'être libéré de ses dettes. La question des délais a suscité des discussions lors des débats. Une libération des dettes aurait une incidence positive sur les revenus du ménage. Elle ajoute que de nombreuses personnes renoncent à des prestations complémentaires à cause de leur complexité. Il faudrait mener un travail auprès des jeunes autour des questions des impôts et des assurances maladie.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Un commissaire demande si l'entrée en vigueur de la loi cantonale changera les pratiques et méthodes à Carouge en matière de désendettement.

M^{me} Sommer répond que les communes sont invitées à une séance d'information concernant le règlement d'application afin d'explicitier les modifications. Elle ajoute que la Ville de Carouge mène déjà un large travail de prévention, et que leur travail est relativement bien connu de la population. Elle ne sait pas comment le Canton va monitorer la question de primo-information. Ils ont augmenté le temps de travail interne concernant la loi sur la répartition des tâches (LRT) seniors. Ils n'ont pour l'instant pas prévu d'engager du personnel supplémentaire.

Audition de M. Florian Kettenacker, chef de service à la cohésion sociale de la Ville de Vernier, accompagné de M. Nicolas Revuelta, responsable de l'équipe de la délégation à l'action sociale

M. Kettenacker indique que M. Nicolas Revuelta, qui l'accompagne, est un expert de l'endettement et du désendettement. Il précise que les prestations délivrées actuellement à Vernier ont été pensées en fonction du contexte sociodémographique de la commune. Il rappelle que les rôles des communes en matière d'action sociale ont été discutés il y a quelques années à Genève, en distinguant deux grandes catégories: l'aide individuelle, assumée par le Canton, et l'aide collective, assumée par les communes. A Vernier cependant, il a été décidé de maintenir un service minimum de soutien individuel aux personnes. Cela parce que Vernier est une commune suburbaine qui cumule divers facteurs de précarité: les études du CATI-GE ont par exemple mis en évidence le fort taux de chômage, de bénéficiaires d'aides sociales, de logements subventionnés, ou même de caries. Les autorités de la commune ont donc décidé que la lutte contre la précarité était une des priorités au niveau de l'action publique communale et ont décidé de renforcer le dispositif existant au fil des années.

Le service social de la Ville de Vernier est issu du regroupement de plusieurs petits services. Ce service se donne la mission, de manière subsidiaire et complémentaire aux instances cantonales, d'offrir des ressources nécessaires pour vivre dignement aux individus qui en ont besoin. Ils aimeraient également faire en sorte que les individus dans les quartiers contribuent, avec l'administration, à créer une situation de bien vivre ensemble et y renforcer le lien social. M. Kettenacker rappelle qu'il existe de grands ensembles d'habitation à Vernier tels que Les Avanchets, Le Lignon et Les Libellules, qui représentent des enjeux urbanistiques et sociaux. La commune prend la responsabilité d'amener de la cohésion entre et dans tous ces quartiers. Le Service de la cohésion sociale (SCS) est composé de près de 90 personnes, les guichets sont ouverts au public pour toute question. Ils prennent la responsabilité d'orienter ensuite le public vers la solution la plus adéquate. L'idée est d'avoir des spécialistes de plusieurs domaines au même endroit,

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

qui peuvent guider les personnes. Plusieurs unités composent donc ce service: insertion professionnelle, médiateurs de rue, encouragement à la démocratie participative via le budget participatif des «contrats de quartier», travailleurs sociaux hors murs (TSHM), etc.

En ce qui concerne la question de l'aide sociale, de l'accompagnement social, deux unités se concentrent sur ces questions. L'une d'entre elles est spécifiquement dédiée aux seniors (accompagnement à domicile), l'autre, dirigée par M. Revuelta, à l'action sociale. L'unité est composée de six travailleurs sociaux à temps partiel et d'un secrétariat, qui reçoivent l'ensemble des habitants de la commune qui ont besoin d'informations ou de conseils sur diverses démarches. Il s'agit d'une aide subsidiaire à l'action cantonale: ils vont d'abord vérifier s'il y a un droit à l'aide sociale cantonale et si la personne n'est pas d'abord passée par l'Hospice général. Ils veulent éviter les réorientations qui péjorent les situations des personnes et favoriser une situation où chaque institution prend ses responsabilités: si un dossier a été ouvert dans une institution, c'est cette institution qui est en charge du suivi de la personne. L'Hospice général se charge des dossiers des personnes qui peuvent prétendre à l'aide sociale au vu de leur situation financière. Pour les dossiers non financiers, cela se fait en fonction du premier seuil institutionnel passé. M. Kettenacker précise qu'il s'agit d'un travail humain qui part des besoins de la personne, et qu'il n'y a pas de protocole de suivi précis. Il ajoute que trois quarts des dossiers présentent une problématique plus ou moins lointaine d'endettement. Il indique finalement que les outils de lutte contre l'endettement se greffent sur l'accompagnement individuel, et ne pourraient pas exister de manière isolée.

M. Revuelta indique que la commune de Vernier envisage son action sur trois niveaux: la prévention, la stabilisation et le désendettement. Au niveau de la prévention, ils utilisent au mieux tous les dispositifs de communication de la commune pour informer et sensibiliser la population sur diverses questions. Cela va de la réorientation vers un autre service, aux informations précises et à la prévention. Ils font par exemple paraître des informations pour la population sur ce à quoi elle doit être attentive lors d'un changement de caisse maladie. Ils mettent également l'accent sur la déstigmatisation de l'accès au service social. En informant et en essayant d'orienter les gens vers le service social de manière moins stigmatisante, ils espèrent pouvoir faciliter la communication et ainsi agir en amont des problèmes. Ils ont plusieurs travailleurs sociaux sur le terrain et des TSHM qui vont plutôt être en contact avec un public jeune. Il est important de collaborer avec chaque partenaire sur le terrain, notamment la FgD, qui tient une permanence au sein du service social de Vernier. Leur objectif est d'informer au mieux la population afin qu'elle soit moins sujette au risque d'endettement.

M. Revuelta indique qu'ils ont une action concernant les impôts, spécifiquement pour les jeunes: chaque habitant de moins de 25 ans à Vernier reçoit une

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

invitation à recevoir de l'aide pour remplir sa déclaration d'impôts gratuitement. En ce qui concerne la stabilisation, l'idée est de trouver des solutions pour faire valoir des droits auxquels les personnes n'auraient pas forcément pensé, afin d'améliorer leur situation financière pour leur permettre de s'acquitter des factures habituelles. Un de leurs outils est l'accompagnement, les conseils, le soutien, mais également des prestations financières ponctuelles: ce sont des aides non remboursables, non régulières, pour agir sur un problème déterminé comme un loyer de retard ou les primes d'assurance maladie, afin d'aider les personnes à stabiliser leur situation. Quand les personnes sont déjà surendettées, les prestations financières ponctuelles ne suffisent pas. M. Revuelta indique que le Canton de Genève bénéficie de fondations de bienfaisance. Le service social devient le garant de la stabilisation financière des personnes surendettées, qui permettra l'accès à un don plus important de la part d'une fondation de bienfaisance afin de désendetter la personne concernée. Soit le montant des dettes peut être réglé par le biais de recherches de fonds ponctuels de la part des travailleurs sociaux, soit c'est un autre organisme, comme la FgD, qui intervient pour aider les personnes à se désendetter. Cela est possible si la situation est stabilisée malgré les dettes et qu'il y a une marge pour s'acquitter d'un remboursement. Cette fondation fait des prêts sans intérêts, assortis de dons.

M. Revuelta précise que le processus d'accompagnement social peut être long. Il ajoute que l'accompagnement après le processus de désendettement est important. Si les personnes conservent une situation financière modeste, elles auront peut-être toujours le besoin de s'adresser au service social pour éviter de rebasculer dans une situation de surendettement. En 2022, le service a octroyé environ 800 000 francs sous la forme d'aides financières ponctuelles, et 320 000 francs ont été obtenus dans le cadre de recherches de fonds. Ils sont intervenus sur 550 dossiers (400 internes et 150 externes avec les institutions partenaires), dont plus de trois quarts des soutiens ciblent la stabilisation du budget et les arriérés de factures. Concernant l'action impôts: 1140 déclarations ont été remplies en 2023, dont 260 pour la tranche des 18-25 ans. Ils espèrent être sur la bonne voie en termes de communication et de travail de réseau, au vu de l'augmentation du nombre de jeunes qui recourent à cette prestation.

Le service observe une augmentation du nombre de sollicitations avec l'inflation, les loyers plus élevés et l'augmentation des primes d'assurance maladie. M. Revuelta ajoute que plus il y a d'acteurs qui œuvrent, plus il y a de moyens de capter la population. Il relève que des causes structurelles sont aussi responsables du surendettement. La ville de Vernier n'a plus d'affichages publicitaires sur son territoire, ce qui pourrait avoir un impact sur la consommation et ainsi sur la question de l'endettement. Il rappelle que la saisie sur le salaire ne tient pas compte des impôts, ce qui engendre un surendettement. Il est difficile de mesurer l'impact de la prévention.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M. Kettenacker ajoute qu'un des axes stratégiques forts du service social de Vernier concerne la lutte contre le non-recours aux prestations. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés à demander de l'aide à un service social car ils considèrent cela honteux. Le service essaie donc de déculpabiliser et de simplifier administrativement le recours à l'aide. Ils essaient d'adapter les moyens d'accès et les horaires d'ouverture de l'administration aux nouveaux modes de vie, afin de capter les besoins quand ils apparaissent. Agir le plus en amont du problème permet d'augmenter l'efficacité de l'intervention, et ce, à un moindre coût pour la collectivité.

Questions des commissaires

Une commissaire demande combien de jeunes étaient endettés sur les 260 venus remplir leur déclaration d'impôts, et si cette prestation les a aidés à se désendetter.

M. Revuelta répond qu'il n'y a pas de statistiques sur cette question. Ils espèrent qu'en les atteignant suffisamment tôt, les jeunes ne se trouvent pas encore au stade de surendettement. Il ajoute qu'il s'agit d'un public difficile à capter: les jeunes ont souvent recours à cette prestation parce que leurs parents leur ont dit d'y aller. Les collaborateurs qui les aident avec la déclaration d'impôts essaient de les sensibiliser à l'importance d'avoir toujours ses impôts à jour.

La commissaire demande s'ils leur expliquent ce qu'est une taxation d'office.

M. Revuelta confirme. Ses collaborateurs ont la sensibilité nécessaire pour expliquer simplement.

M. Kettenacker précise que les prestations offertes à la population ne sont pas forcément corrélées à un accompagnement par des travailleurs sociaux. Ils ont des permanences juridiques que les personnes peuvent solliciter sans avoir au préalable vu un travailleur social ou une travailleuse sociale. Cela s'inscrit dans la lutte pour la déstigmatisation.

Un commissaire rappelle que la motion M-1727 envisage la mise en place d'une permanence de désendettement. Il demande si cela aura un effet positif, même si ce n'est pas couplé avec un accompagnement individuel.

M. Kettenacker répond qu'il faut multiplier et tester les réponses sur le terrain. Ils présentent ici ce qui a réussi dans le processus d'expérimentation à Vernier. Il est important de tester différentes mesures lorsqu'une problématique sociétale se présente. Un accompagnement individuel permettrait une action plus efficace, mais un outil d'information ou de prévention répond déjà à une partie du problème. Cet accompagnement est réalisé en interne à Vernier, mais Genève bénéficie de diverses associations qui sont parfois plus accessibles à la population

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

de la ville de Genève. Il rappelle qu'accompagner individuellement les dossiers non financiers fait partie du mandat de l'Hospice général.

Une commissaire demande si les personnes en situation de surendettement sont d'abord reçues par le SCS puis orientées vers un autre organisme, ou si c'est l'inverse.

M. Revuelta répond que les deux cas de figure existent. Si des habitants de Vernier s'adressent au CSP ou à Caritas, par exemple, et qu'ils n'ont pas d'antécédent de suivi auprès de ces partenaires, ils vont être réorientés vers le service social pour des questions de proximité. Avec l'Hospice général, c'est un peu différent, car l'accompagnement social non financier fait partie de leurs missions. Le service social redirige vers le CSP ou Caritas si un relais vers le dispositif désendettement de ces deux organismes semble pertinent.

Une commissaire demande si la FgD organise une permanence de désendettement à Vernier.

M. Revuelta répond qu'une permanence est organisée une fois par mois par la FgD.

Une commissaire demande si des bureaux satellites permettraient d'améliorer l'accès au Bureau d'information sociale (BIS), recentré à Genève.

M. Kettenacker répond que Vernier a contribué à l'élaboration du projet du BIS mais n'a pas souhaité poursuivre son développement sur son territoire. De nombreux points de contact décentralisés, qui permettent d'orienter le public, existent en effet déjà, et l'idée est plutôt de les valoriser. Pendant le Covid, un certain nombre de services publics étaient difficiles d'accès, donc il fallait trouver un moyen pour aller au plus proche de la population. Les BIS sont nés du constat que de nombreuses personnes ayant recours aux distributions alimentaires avaient le droit à des aides sociales auxquelles elles ne recouraient pas. Des BIS se sont donc greffés sur les sites de distribution afin de vérifier les droits des personnes, avec des ressources spécialisées telles que des psychologues ou des acteurs du domaine du logement (Association suisse des locataires (Asloca), par exemple).

Une commissaire demande quelles sont les causes structurelles responsables du surendettement.

M. Revuelta répond qu'il s'agit de tout ce qui participe au processus de surendettement et qui ne relève pas de la responsabilité individuelle. Cela peut être le calcul de saisie de l'OCP ou la complexité administrative par exemple.

Une commissaire mentionne la LPLS qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, et demande si cela améliorera le problème des impôts.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M. Revuelta répond qu'un article mentionnait la possibilité de l'obtention d'une remise sur les impôts. C'est un élément auquel le législateur a été rendu attentif et qui a été placé dans la loi.

M. Kettenacker ajoute que les communes peuvent essayer de sensibiliser les différents acteurs de la société à certains dysfonctionnements qui ne sont pas forcément connus.

Une commissaire demande quelles mesures ont amélioré la visibilité des prestations du service social et s'ils disposent d'un taux de réussite de désendettement.

M. Kettenacker répond qu'ils ne disposent pas de statistiques sur le taux de réussite de désendettement, notamment parce que les personnes qui s'en sortent ne reviennent en général pas au service social. En ce qui concerne la mesure la plus utile, M. Kettenacker pense qu'il s'agit de l'ancrage du service public dans les réseaux locaux. Les travailleurs sociaux et travailleuses sociales essaient de se faire connaître des différentes associations, ce qui crée une dynamique de proximité qui facilite la diffusion d'informations et de messages.

Un commissaire demande aux auditionnés ce qu'ils pensent de la motion M-1727.

M. Kettenacker répond qu'il est important de mettre à l'agenda la question de l'endettement et de montrer que c'est une problématique collective qui dépasse le bon ou mauvais comportement de la personne concernée et qu'avec une bonne information, une sensibilisation et une prévention précoce, il est possible d'éviter une péjoration des situations, qui coûteraient alors beaucoup plus à la collectivité. Il ajoute que plusieurs mesures doivent être pensées à différentes échelles, mais qu'il faut commencer par quelque chose. Ce qui fonctionne, c'est la bonne mise en relation des différents maillons du filet social. La permanence de désendettement peut permettre une conscientisation et une première information qui, couplée à d'autres mesures qui existent déjà, permettrait de mieux capter les situations de précarité et de vulnérabilité.

Séance du 28 septembre 2023

Audition de M. Yves Reymond, chef de service en charge des prestations spécialisées à l'Hospice général

M. Reymond est entre autres responsable de l'unité désendettement de l'Hospice général. Il rejoint entièrement ce qui est proposé dans le projet de motion. Il indique qu'environ 46% des bénéficiaires à l'Hospice général sont endettés, ce qui représente environ 7000 bénéficiaires de l'aide sociale. Une unité désendettement a été développée au sein de l'Hospice général afin de répondre à cette

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

problématique. M. Reymond souligne que le surendettement est un frein à la sortie de l'aide sociale. Il y a actuellement 12 collaborateurs spécialisés dans le désendettement et ils sont obligés de fixer des critères de priorité. Il ajoute que de nombreux emplois exigent une attestation de non-poursuite et qu'il est très difficile de trouver un logement lorsqu'une personne est surendettée. Il estime que mettre en place une permanence de désendettement fait du sens, notamment parce que les acteurs du désendettement sont actuellement saturés. Il rappelle que la nouvelle loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) définit l'axe de prévention, de détection précoce et de désendettement.

Une commissaire demande si l'unité de désendettement de l'Hospice général est actuellement en insuffisance de collaborateurs par rapport aux besoins, et, si oui, à quel volume de demandes elle ne peut pas répondre.

M. Reymond répond qu'ils sont actuellement en insuffisance. Il ajoute qu'ils essaient de former leurs assistants sociaux et assistantes sociales à la question du désendettement. Il précise qu'un désendettement total n'est pas possible lorsque le montant est trop élevé; un travail est alors fait pour apprendre à vivre avec des dettes.

Une commissaire rappelle que la première cause d'endettement est les impôts, puis les caisses maladie. Elle demande si le fait que ce soit le Canton qui gère ces questions permet une autre manière d'appréhender la situation.

M. Reymond répond que la nouvelle loi va dans ce sens, car des personnes de l'administration fiscale seront sensibles à ces démarches de désendettement pour octroyer des remises d'impôts. Tous les organismes où l'endettement est possible ont été répertoriés et se retrouveront pour prendre une décision par rapport à ces situations.

Une commissaire demande s'il est possible d'acheter des actes de défaut de bien.

M. Reymond répond qu'il est possible généralement de racheter des actes de défaut de bien au tiers, voire au quart de sa valeur. Cela permet de solder tout compte et est généralement accepté par les créanciers, car cela évite de laisser traîner la situation. La négociation est primordiale pour le désendettement.

La commissaire demande comment cela se passe.

M. Reymond répond que c'est la personne même qui doit racheter son acte de défaut de biens, mais que le professionnel s'engage dans le processus et veille à ce que la personne ait les moyens de le faire.

La commissaire demande si une mise à zéro par rapport à certaines circonstances est toujours possible.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M. Reymond répond qu'il est possible de faire des demandes de remise d'impôt selon certaines situations, notamment lors d'une perte d'emploi, d'un divorce, etc. Avec la loi sur le désendettement, du moment où quelqu'un se trouve dans une situation de surendettement et entame une procédure de désendettement, une remise lui sera accordé plus facilement.

Une commissaire rappelle que les deux problèmes principaux chez les 18-25 ans sont la carte de crédit et les impôts. Elle demande s'il y aurait la possibilité d'être au bénéfice de l'impôt à la source en début d'occupation pour les jeunes à l'Hospice général qui retournent dans le monde du travail.

M. Reymond répond qu'ils proposent une «éducation budgétaire» pour les personnes à l'Hospice général qui retrouvent un emploi, afin qu'elles apprennent à gérer leur argent.

Une commissaire demande si les bénéficiaires de l'Hospice général paient l'assurance maladie.

M. Reymond répond que l'assurance maladie est payée directement sous la forme d'un subside intégral.

Une commissaire demande si les personnes qui ne peuvent pas parvenir à un désendettement total sont contraintes à peiner pour trouver du travail et un logement toute leur vie.

M. Reymond répond que lorsque le montant des dettes est conséquent, les fondations n'acceptent pas d'accorder autant d'argent. Ils peuvent parfois désendetter une petite partie. Ils n'abandonnent toutefois pas toute intégration sociale et professionnelle: des activités sont proposées, ainsi que des stages.

Une commissaire demande si la nouvelle loi permettra de trouver de nouvelles solutions pour éviter ce genre de situations ou d'y remédier.

M. Reymond répond que ces situations seront mieux monitorées.

Une commissaire demande si des négociations sont possibles pour les dettes conséquentes.

M. Reymond répond qu'ils essaient de négocier, mais cela reste compliqué. Il rappelle que toutes les dettes ne figurent pas forcément dans l'extrait de l'OCP. Il faut donc faire un inventaire total des dettes afin d'avoir une vision complète de la situation et de s'assurer qu'il n'y a pas de nouvelles dettes contractées.

Une commissaire demande s'il existe des moyens ou des organismes qui permettent une détection précoce des situations de surendettement.

M. Reymond répond qu'il y en a. Il ajoute qu'il est important d'agir au niveau de l'instruction publique et proposer un cours sur la gestion du budget au niveau

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

secondaire I ou secondaire II afin d'agir le plus en amont possible. Il indique que l'Hospice général a actuellement 24 centres d'action sociale répartis dans le canton de Genève. Leurs guichets contribuent à la détection précoce, mais il n'y a pas assez d'acteurs par rapport à cette problématique.

Une commissaire demande si une tranche d'âge est plus représentée que les autres parmi les personnes en situation de surendettement et s'il y a beaucoup de retraités.

M. Reymond répond que le surendettement concerne un peu tout le monde, mais un peu moins les jeunes car leurs dettes sont généralement moins importantes, et donc plus faciles à régler. Il ajoute, de mémoire, que la tranche la plus représentée est celle des 30-50 ans. Les personnes retraitées bénéficient d'autres prestations sociales et ne sont donc pas vraiment suivies à l'Hospice général, bien qu'il y en ait un petit nombre.

Une commissaire demande s'il y a également des dettes liées aux abonnements de bus.

M. Reymond répond que les trois grandes causes d'endettement sont les impôts, les assurances maladie et les crédits à la consommation. Concernant les transports publics, il y a plutôt des contraventions chez les jeunes ou les migrants.

Un commissaire demande si le fait de créer une permanence de désendettement ne ferait pas double emploi avec l'Hospice général et les autres acteurs du désendettement.

M. Reymond répond que cela serait complémentaire. Il ajoute qu'il n'est pas évident de prendre l'initiative de pousser la porte de l'Hospice général et qu'il serait positif de faciliter l'accès aux informations sur le désendettement. Il précise que le BIS rencontre un grand succès.

Un commissaire demande si les cartes de crédit proposées par les grandes chaînes de magasin sont légales, notamment au vu du manque de vérification de la solvabilité des personnes qui prennent ces cartes, et s'il existe des moyens d'agir contre cela.

M. Reymond répond que des discussions seront entamées sur le sujet concernant la nouvelle loi sur le désendettement. Il ajoute qu'il y a une prise de conscience du problème des crédits à la consommation. Il lui semble que les magasins ont l'obligation légale de vérifier la solvabilité des personnes qui font une carte de crédit.

Une commissaire demande comment cela se passe dans les lieux d'action sociale.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M. Reymond répond que ces lieux sont ouverts à toute la population et qu'il n'y a pas besoin de prendre rendez-vous. Des chargés d'accueil social sont toujours présents et il y a presque toujours un assistant social de permanence.

Une commissaire demande quel pourcentage des personnes recourant à ces lieux d'action sociale viennent pour des problèmes de surendettement.

M. Reymond répond que l'endettement n'est jamais le problème principal, c'est généralement une perte de revenus, liée à des problèmes de santé ou une perte d'emploi par exemple, qui amène les personnes à recourir à cette prestation.

Une commissaire demande si les 46% mentionnés plus tôt sont calculés en prenant en compte les personnes qui viennent demander de l'aide dans les centres d'action sociale ou seulement en prenant en compte les bénéficiaires de l'Hospice général.

M. Reymond répond qu'il y a 15 000 dossiers d'aide financière à l'Hospice général, ce qui représente environ 25 000 personnes. Sur ces 15 000 dossiers, 46% ont des problèmes de dettes, mais cela ne compte pas les personnes qui viennent demander des informations. Il ajoute que les personnes qui viennent demander des informations dans les centres d'action sociale ne sont pas forcément enregistrées dans leur système, ce qui ne permet pas de savoir exactement combien de personnes recourent à ces centres.

Un commissaire demande si les personnes parvenues à un désendettement total contractent à nouveau des dettes ou si, au contraire, il y a un effet de sensibilisation et d'apprentissage.

M. Reymond répond que cela fait partie des critères qui doivent être évalués. Si des personnes en processus de désendettement contractent de nouvelles dettes, ils ne vont pas réassainir tout de suite et vont privilégier un apprentissage. Il ajoute cependant que le désendettement fonctionne bien en général. Ce qui est plus compliqué, c'est qu'il y a des personnes complètement désendettées qui n'arrivent pas à retrouver un emploi. Un autre type de suivi doit alors être mis en place.

Séance du 16 novembre 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

M^{me} Kitsos rappelle la LPLS, tout comme son règlement, qui entrera en vigueur en janvier 2024. Les communes sont en attente du règlement d'application; elle ne sait donc pas s'il aura des implications financières pour les communes. C'est

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

pour cette raison que la Ville n'a pas intégré d'éléments relatifs au désendettement dans le budget 2024. Un travail est en train d'être mené par le Canton; il faudrait donc attendre que le cadre soit défini. Elle indique qu'une séance est agendée avec le Canton pour fin novembre: le règlement d'application sera peut-être communiqué à ce moment-là. Elle rappelle l'article 9 de la LPLS qui mentionne le rôle des communes. Ainsi, elles ont la charge de l'information auprès de la population. Ceci s'effectue, en Ville de Genève, via les Points info, mais également via le BIS. La détection précoce s'effectue aussi par ces bureaux, mais il faudrait que le Canton précise exactement ce qu'il attend des communes. Concernant l'assainissement financier et/ou le désendettement par des prestations d'accompagnement individuel, là aussi cela doit être précisé car ça peut avoir un grand impact sur les communes.

En ce qui concerne la possibilité de déléguer ces tâches à une autre commune, à une entité intercommunale, voire à une entité privée, elle mentionne ce qui est fait avec Pro Senectute pour la consultation sociale. M^{me} Kitsos souligne que l'année 2024 sera vraisemblablement une année de transition, et qu'il faudra ajouter les montants nécessaires dans le budget 2025 pour respecter l'esprit de la LPLS. M^{me} Kitsos rappelle la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), qui établit que l'aide individuelle relève du Canton. Ledit article 9 de la LPLS laisse entendre que les communes devront mettre un budget pour assainir la situation financière des personnes endettées, alors même que la LIASI dit que les prestations individuelles sont du ressort du Canton. Cette loi mentionne aussi que l'accompagnement social, la prévention, l'information individuelle sont des prestations qui doivent être fournies par l'Hospice général. Toutefois, la LIASI sera modifiée pour laisser place à la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). A l'article 8 de cette future loi, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2025, il est précisé que les communes collaborent avec l'Hospice général sur l'accompagnement social, néanmoins cela reste flou car il conviendra de déterminer le rôle précis de chacun et ce qu'on entend par «participer à l'assainissement de la situation financière des personnes endettées». Il faut également déterminer comment travailler avec la FgD. Dans l'article 19 de la LASLP, il est inscrit que l'Hospice général participe à la mise en place de mesures de prévention contre le surendettement et de détection précoce. L'article 20 établit qu'il faut favoriser le retour à l'indépendance financière, et il est de nouveau indiqué que l'Hospice général propose aux personnes au bénéfice de prestations d'aides financières des solutions par rapport à leur situation d'endettement. La question du surendettement est fondamentale, mais il faudrait attendre le cadre du Canton, d'autant plus que cela risque de représenter des montants importants.

Au niveau du SOC, les Points info amènent de l'information sociale et de l'orientation, mais permettent aussi de détecter des situations problématiques. Ce ne sont pas les seuls lieux: la détection se fait aussi par le Service de la

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

jeunesse (SEJ) avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) ou par les Promotions seniors par exemple. De nombreux événements ont pour objectif de donner de l'information sociale de manière indirecte. Le Plan canicule, par exemple, ou l'Action impôts ont aussi pour objectif de détecter des situations problématiques. M^{me} Kitsos ajoute que le SOC est également en lien avec la Gérance immobilière municipale (GIM): un partenariat a été mis en place pour pouvoir soutenir les personnes menacées d'expulsion. Cela permet aussi de détecter des problématiques d'endettement, ainsi que de fournir des soutiens ponctuels pour aider une personne à se remettre en règle. Toutes les situations sont donc analysées au niveau individuel par le SOC. La consultation sociale avec Pro Senectute a également un impact sur le public senior. Concernant les invites de la motion, M^{me} Kitsos estime que le SOC œuvre déjà pour prévenir et fournir des informations et des orientations dans les quartiers par son approche individuelle et la délégation de consultation sociale via Pro Senectute. L'invite 2 demande le règlement d'application pour savoir quelles mesures mettre en place, après avoir chiffré les besoins et déterminé comment adapter le budget du SOC. Concernant l'invite 3, une plateforme de coordination est organisée par le Canton et M. Schroft y participe. Il faudrait donc mener cela avec cette plateforme.

M. Schroft ajoute que cette plateforme de coordination se tiendra le 28 novembre 2023. Ils feront en sorte de pouvoir s'adapter le plus possible aux demandes cantonales.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaiterait que la GIM intervienne plus tôt avec le SOC, avant l'envoi de l'avis d'expulsion.

M. Schroft répond que la résiliation du bail est l'effet déclencheur. A partir de ce moment, la personne concernée est invitée à contacter le SOC pour qu'il puisse évaluer la situation et, le cas échéant, apporter un soutien. S'il n'obtient pas de réponse, il se déplace directement au logement de la personne. Cette stratégie est efficace car ils arrivent chaque année à rétablir 69% des baux à loyer résiliés. Ils interviennent en collaboration avec la GIM. Un autre projet a été lancé par le Canton en 2021: le projet Domos, qui reprend le même principe mais avec des régies et l'Hospice général.

M^{me} Kitsos ajoute que l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires (ASLPP) est subventionnée par la Ville; cette association travaille avec l'Asloca. Le but est de faire de la médiation et négocier, cependant cette association ne peut pas apporter de soutien ponctuel. L'objectif est également de faire en sorte que la personne ne décroche pas complètement, d'autant plus que le logement est une condition nécessaire à tout travail social.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Une commissaire estime qu'il serait possible de n'avoir aucune expulsion avec la GIM au vu de sa proximité avec le SOC.

M. Schroft répond que s'il y a des expulsions, c'est parce que les personnes n'acceptent pas l'aide proposée. Parfois le SOC se retrouve confronté à des situations telles qu'ils décident d'alerter le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Parfois les personnes sont déjà parties quand le SOC cherche à les contacter.

Une autre commissaire demande s'il serait judicieux de geler cette motion, le temps de recevoir le règlement d'application afin de voter en connaissance de cause. Elle pense que la Ville a son rôle à jouer mais trouve dommage de se précipiter et de voter avant de connaître le règlement d'application.

M^{me} Kitsos trouve que c'est une bonne proposition.

Une autre commissaire indique que le CCSJ a auditionné la personne responsable du désendettement en Ville de Lausanne, qui a expliqué que leurs partenaires sociaux intervenaient et négociaient les dettes, notamment en essayant de trouver des arrangements avec les impôts. Elle demande si cette manière de faire existe également en Ville de Genève ou au niveau cantonal.

M. Schroft répond que la LPLS prévoit de modifier d'autres lois (art. 21), notamment l'article 37 de la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP), qui propose de prévoir cette possibilité de remise totale ou partielle ainsi que la suppression des amendes infligées. Cela étant, l'Administration fiscale cantonale (AFC) a toujours été ouverte à des négociations à partir du moment où la personne démontre une bonne volonté. Les travailleurs sociaux ont également toujours trouvé des arrangements avec les administrations, en particulier avec l'AFC.

Une commissaire indique qu'il faut aussi tenir compte du public plus jeune, fréquemment soumis à la problématique des jeux et des cartes de crédit notamment.

M. Schroft répond qu'ils ont principalement parlé de ce qui était déjà en place actuellement, mais reconnaît que le spectre n'est pas complet. Il est important de prendre en compte également les plus jeunes.

M^{me} Kitsos ajoute que les Actions impôts ainsi que le travail mené avec l'association Autonomia ont pour objectif de sensibiliser les jeunes, les aider à remplir leurs premières déclarations d'impôts. Il faut saisir dès le début ces questions et accompagner les jeunes avant que les personnes se retrouvent dans des situations compliquées.

Le président relève le poids des communes concernant la consultation sociale pour les personnes âgées, qui a permis l'ouverture des discussions sur ce sujet

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

entre le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) et la mise en place d'un projet. Il demande s'il ne serait pas possible de prendre langue avec les communes qui ont commencé à mettre en place des éléments concernant le désendettement, même si le règlement d'application n'est pas encore connu, car il estime que l'Etat se référera probablement aux modèles qui existent déjà.

M^{me} Kitsos rappelle que la Ville dispose de Points info et qu'elle participe aussi au BIS du Canton, contrairement aux autres communes. Ces espaces permettent de recevoir les personnes et traiter des situations de surendettement. Le doute qui persiste concernant la nouvelle loi concerne la participation des communes à l'assainissement de la situation financière des personnes surendettées, même si actuellement les fonds spéciaux du SOC permettent d'intervenir financièrement dans certaines situations (expulsion, repas à payer, etc.). Il y a donc déjà des outils, des leviers à disposition de la Ville. Elle ajoute que cela pourrait également être un transfert de charges. En revanche, dès que le règlement d'application sera communiqué, la Ville prendra les mesures nécessaires.

Le président remarque que le Canton est en train de modifier profondément les choses, car, jusqu'à récemment, la Ville devait s'occuper des organisations et non pas des cas individuels. En ce moment, avec la loi sur la consultation sociale et la loi sur le désendettement, on voit que le Canton change cette façon de faire.

Un commissaire souhaite savoir si le Canton risque de demander aux communes d'assurer des prestations financières.

M. Schroft répond qu'il faut faire des distinctions concernant les prestations financières. Par exemple, si une personne a une dette, la prestation financière consisterait à traiter cette dette. Il ajoute que l'enjeu sera la ressource humaine, car le traitement des dettes nécessite d'avoir des assistants sociaux et assistantes sociales qui analyseront la situation et assureront l'accompagnement du processus de désendettement et de rééquilibrage du budget. Ce dernier élément prend certainement plus de temps et de ressources humaines que le traitement de la dette en tant que tel. Cela demande un travail d'accompagnement social, d'analyse de situation, d'équilibrage du budget et de soutien dans le recours aux prestations sociales existantes.

Un commissaire demande si cet accompagnement serait possible avec le personnel dont dispose actuellement le SOC de la Ville ou s'il faudrait engager du personnel supplémentaire.

M^{me} Kitsos répond que le traitement de toutes les situations demande un travail conséquent. Il faudrait des personnes en plus, mais aussi une formation particulière pour le désendettement.

M. Schroft ajoute que la Ville a seulement quatre assistants sociaux et assistantes sociales spécialistes de l'individuel, pour trois ETP.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Le commissaire indique que l'Hospice général n'a pas les moyens nécessaires pour suivre toutes les demandes du Canton.

M. Schroft indique que l'article 5 de la LIASI (loi qui restera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur de la LASLP) précise que «peuvent bénéficier d'un accompagnement social toutes les personnes majeures qui le demandent». C'est donc une prestation universelle. Cet article indique également que «l'accompagnement social comprend notamment la prévention, l'information sociale, l'orientation et le conseil». Le conseil concerne la gestion du budget, l'accès à des prestations sociales fédérales, cantonales ou municipales. Ce sont donc des prestations tout public, c'est-à-dire également pour les personnes qui ne relèvent pas de prestations sociales financières.

Une commissaire propose d'attendre que M^{me} Kitsos transmette le règlement d'application de la LPLS avant de voter cette motion.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 novembre 2024

La présidente indique qu'elle fait partie de l'association Rien ne va plus, qui fait partie de Carrefour addictionS. Il s'agit d'une association qui s'occupe des problématiques d'endettement dues à l'addiction au jeu. Lors d'une discussion au sujet de cette motion, l'association a proposé de présenter à la CCSJ son travail en lien avec la prévention.

Vote pour auditionner l'association Rien ne va plus

L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 12 décembre 2024

Audition de M^{me} Isabelle Chatelain, directrice de l'association Rien ne va plus

M^{me} Chatelain indique que l'association Rien ne va plus fait partie de la faîtière Carrefour addictionS, qui comprend également la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme et du cannabis (FEGPAC) et le Centre d'information et de prévention du tabagisme (CIPRET). Rien ne va plus s'occupe des jeux de hasard et d'argent et des jeux vidéo. M^{me} Chatelain précise qu'elle n'est pas spécialiste dans le désendettement: cet aspect est délégué par l'association à des spécialistes. Elle distribue un document en lien avec les addictions au jeu. Elle indique que le pourcentage moyen de jeu excessif et à risque en Suisse est de 4,3% en 2022, alors que ce taux s'élevait à 3,1% lors de l'enquête précédente, ce qui

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

marque une forte augmentation. En 2019 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur les jeux de hasard et d'argent, qui a légalisé les jeux en ligne et surtout augmenté les offres au niveau des paris sportifs. Elle présente une carte de la Suisse représentant le pourcentage de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé ayant un jeu problématique par région en 2022: cette carte montre la prévalence beaucoup plus élevée à Genève, dans le canton de Vaud et en Valais. M^{me} Chate-lain présente également un graphique représentant la prévalence du jeu problématique en Suisse en 2022 par âge et par sexe: la prévalence est la plus forte chez les hommes entre 15 et 24 ans et atteint un taux de 9,6%. Sur le terrain, Rien ne va plus a une forte préoccupation croissante vis-à-vis de ce phénomène des jeux de hasard et d'argent, qui est extrêmement à la mode chez les jeunes hommes et qui est banalisé, ce qui a des conséquences sur le budget et le risque d'endettement.

Elle présente également l'évolution du produit brut des jeux: le montant est passé de 5 millions de francs en 2019 à 14 millions de francs en 2023. Cela reflète le problème de société auquel on est confrontés et qui est vraiment préoccupant, d'autant plus que les joueurs de paris sportifs sont généralement des jeunes hommes avec des revenus relativement faibles. Elle rappelle que la Loterie romande (LoRo) est l'acteur principal, mais qu'il y a également toutes les autres offres illégales. Ces offres illégales ne sont toutefois pas illégales dans tous les pays et ces sites sont facilement accessibles et bénéficient d'une publicité très importante. Elle ajoute que les compétitions sportives sont financées par les sites de paris sportifs. L'association n'a pas un pouvoir d'action très fort sur ce phénomène qui prend une grande ampleur. Actuellement, la LoRo a une publicité éthique et correcte, qui cible les personnes qui travaillent, mais la majorité des publicités des autres pays ciblent les jeunes à faible revenu.

Concernant la question de l'endettement, elle donne l'exemple d'un cas qu'elle rencontre fréquemment à l'association: certains jeunes souhaitent faire des paris mais n'ont pas les moyens; pour se faire de l'argent facilement, ils contractent plusieurs abonnements téléphoniques pour lesquels ils reçoivent un téléphone, qu'ils revendent pour pouvoir faire des paris, sans réaliser qu'ils devront ensuite payer les abonnements en question. Ce sont souvent des personnes qui ne sont pas encore en situation de précarité, mais qui sont en train de mettre sur pied un mode de fonctionnement qui peut vite les mettre dans des situations compliquées. Ce qui interpelle le plus concernant ce type de situation, c'est le manque de perception des conséquences d'un acte: cela est de plus en plus courant chez les jeunes. Ce qui est également préoccupant, c'est qu'ils utilisent cette somme pour la jouer en étant persuadés qu'ils ont des compétences en paris sportifs et qu'ils vont se faire suffisamment d'argent, alors qu'en réalité ils perdent cet argent. Ils se retrouvent alors dans un cercle vicieux. C'est un exemple très parlant d'un manque de connaissances, qui fait qu'un jeune peut rapidement se trouver dans une situation de surendettement.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M^{me} Chatelain ajoute que les proches de personnes affectées par une problématique de jeux d'argent prennent également contact avec l'association. Il y a par exemple des situations de jeunes qui ont des parents joueurs, avec la dynamique de codépendance qui se retrouve également dans les problématiques d'alcool ou de drogue; ce sont des enfants qui ont grandi en étant «parentifiés» et qui se retrouvent avec de graves difficultés financières une fois jeunes adultes. Ces situations sont difficiles à traiter car cela touche au lien parental. Par rapport à la question de désendettement en lien avec le jeu excessif, les membres de l'association sont assez partagés, car une des caractéristiques des joueurs excessifs est de compter financièrement sur les autres. Il est important de les aider pour sortir du cercle vicieux et se remettre dans une situation suffisamment saine, mais cela doit être corrélé à un traitement ou à une éducation budgétaire, sinon cela s'avère contreproductif. Eponger les dettes de quelqu'un qui joue n'est pas une solution, car il faut qu'une leçon soit prise. M^{me} Chatelain ajoute qu'il est assez compliqué de décider d'aider ou non une personne financièrement.

Au niveau de la prévention, l'association mène des campagnes de prévention qui renvoient à un test sur les habitudes de jeu de hasard et d'argent qui donne un indicateur à la personne. Elle précise que l'idée n'est pas de prôner de ne pas jouer, mais de jouer en fonction de ses moyens. Rien ne va plus a développé des partenariats avec les TSHM, les écoles de culture générale (ECG) et l'Université de Genève (UNIGE) pour mettre en place des projets pilotes de prévention par les pairs lors d'événements sportifs. C'est un projet qui fonctionne assez bien. Elle ajoute que les jeunes pairs sélectionnés par les TSHM sont des jeunes qui ont souvent des habitudes de jeu: ce projet a permis de les sensibiliser à la question en leur apportant des informations dont ils n'avaient pas forcément connaissance, et qu'ils ont pu transmettre à d'autres jeunes. M^{me} Chatelain ajoute que la question de l'endettement est très taboue chez les jeunes.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si l'association Rien ne va plus est également confrontée à des situations liées à la Bourse. Elle mentionne la loi sur les jeux d'argent et demande si les mesures de prévention qui y sont établies sont uniquement valables dans les casinos. Elle demande finalement comment M^{me} Chatelain perçoit les actions des associations qui agissent sur le désendettement.

M^{me} Chatelain répond que l'association reçoit également les cas liés à la Bourse et à la cryptomonnaie. Elle ajoute qu'il n'y a aucune protection pour ces situations. Concernant les mesures de prévention prévues dans la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJA), elles sont obligatoires pour les jeux légaux en ligne, comme ceux de la LoRo, qui peuvent fixer des limites journalières, hebdomadaires ou mensuelles au-dessus desquelles des documents sont demandés

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

pour prouver que la personne joue selon ses moyens. Toutefois, la limite de 2000 francs par mois est excessive et ne permet pas de dépister tous les jeunes. L'association aurait aimé avoir une différenciation de critères pour les 18-25 ans et pour les 25 ans et plus dans les mesures de prévention. M^{me} Chatelain précise que les jeux joués sur les applications et validés dans les kiosques échappent à ces mesures de protection. Concernant les associations qui agissent sur le désendettement, elle répond que ces associations ont affaire à des situations très complexes et ne se prononcera donc pas sur la qualité de leur travail et leurs décisions.

Une commissaire demande si les pairs aidants participant au projet mentionné par M^{me} Chatelain ont pu sortir de situations d'addiction au jeu grâce à ce projet.

M^{me} Chatelain répond que ces jeunes n'avaient pas un jeu pathologique, mais qu'ils étaient à risque: c'est le moment le plus propice pour intervenir car ils sont allés suffisamment loin pour se rendre compte qu'il peut y avoir des risques et des conséquences, mais pas assez loin pour que ces conséquences soient dramatiques. L'idée de ce projet est d'impliquer les jeunes dans un sujet qu'ils maîtrisent et qui leur permet d'en retirer une valorisation: plus on donne de compétences psychosociales à une personne, moins elle a de risques d'avoir des comportements addictifs.

Une commissaire demande qui gagne l'argent que les joueurs perdent.

M^{me} Chatelain répond que c'est la LoRo, donc la société puisque la LoRo est un grand subventionneur. Pour ce qui est des casinos en ligne, c'est l'AVS.

La commissaire demande comment la Suisse peut agir sur les jeux illégaux.

M^{me} Chatelain répond que c'était un des grands enjeux de la nouvelle loi. Une tentative de bloquer les sites étrangers a été faite, mais c'est impossible car d'autres sites sont immédiatement créés. Certains pays collaborent toutefois en ne permettant pas l'inscription avec une adresse suisse par exemple, mais ce n'est pas le cas de tous les sites.

La commissaire revient sur le graphique du jeu problématique en Suisse par âge et par genre et demande ce qui explique la baisse après les 24 ans.

M^{me} Chatelain répond que ces chiffres sont nouveaux, donc les explications de ces chiffres n'ont pas encore été étudiées. Elle ajoute toutefois que dans toutes les addictions, il y a souvent une redescende avec l'entrée dans la vie active et la vie familiale. Cela est toutefois encore à étudier pour les addictions au jeu. M^{me} Chatelain indique qu'il y a actuellement une banalisation des jeux de hasard et d'argent, ce qui peut avoir pour conséquence une réduction de la baisse après les 24 ans dans le futur.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

La commissaire demande si les enfants de parents dépendants au jeu se retrouvent dans une situation financière compliquée une fois adultes parce qu'ils reprennent les dettes des parents ou par manque de soutien financier.

M^{me} Chatelain répond que cela dépend des situations: parfois le jeune adulte vit toujours chez ses parents et pense que ses parents paient son assurance maladie alors que ce n'est pas le cas, et il se retrouve endetté.

Une commissaire demande par quels moyens l'association parvient à ces jeunes addicts au jeu.

M^{me} Chatelain répond que l'association essaie de rester la plus proche possible des autres acteurs de première ligne qui sont en contact avec les jeunes, principalement les TSHM et les écoles. L'association essaie également d'élargir ses contacts à l'Hospice général et mène des campagnes sur les réseaux sociaux. Le plus grand projet est celui de la sensibilisation par les pairs au niveau de l'efficacité: elle ajoute que ce projet était très touchant, car lorsque les TSHM ont organisé cet événement, les jeunes sont venus exprès, par eux-mêmes, car la problématique les intéressait. Les jeunes ont même participé à ce projet à plusieurs reprises. Ils étaient très preneurs de ce type de projet car cela leur permettait d'échanger sur leur quotidien et ils se sentaient écoutés. M^{me} Chatelain ajoute qu'un nouveau profil de personnes se rend à l'association: ce sont les jeunes adultes de 28 ou 29 ans qui se rendent compte qu'ils n'arrivent pas à arrêter de jouer.

Une commissaire remarque que la carte de crédit constitue une facilité pour les jeux d'argent et entraîne un cercle vicieux. Elle mentionne également la problématique des lotos et des jeux avec des petits gains qui ne sont pas forcément de l'argent liquide et qui ne sont pas surveillés et donc accessibles aux mineurs. Elle demande si Rien ne va plus pourrait agir sur cette question. Elle a l'impression que les jeunes perdent de plus en plus la notion de la valeur de l'argent.

M^{me} Chatelain répond que les cartes de crédit font perdre conscience de l'argent dépensé. Elle ajoute que ce n'est pas pour rien que dans les casinos, les personnes jouent avec des jetons et qu'il y a une incitation à supprimer l'argent liquide. Les études montrent que les personnes dépensent davantage quand ils paient par carte de crédit que quand ils paient en argent liquide. Elle estime qu'il ne devrait pas être possible de payer pour des jeux de hasard et d'argent avec une carte de crédit dans les kiosques. Elle ajoute que les bancomats ne peuvent légalement pas se trouver à l'intérieur des casinos, mais qu'en réalité ils se trouvent généralement après le contrôle d'identité. Il faudrait prendre des mesures structurelles pour qu'il y ait un effet. Concernant les lotos, cela est considéré comme des jeux de petite envergure et les réglementations relèvent donc de chaque Canton. A sa connaissance, il n'y a pas de réglementations par rapport à l'âge pour ces jeux.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

La commissaire indique que cela est contradictoire car un enfant ne peut pas faire de coches sur un billet de loterie mais peut accéder sans problème à un jeu de loto, alors que c'est le début de l'engrenage. Elle demande s'il serait possible de mener une sensibilisation à ce sujet.

M^{me} Chatelain répond que ce serait une réflexion à mener avec le Service du médecin cantonal. Elle rappelle qu'historiquement, les lotos ont été autorisés quand ils avaient un objectif charitable. Les lotos représentent souvent une occupation sociale pour les personnes âgées par exemple, mais cela représente tout de même des dépenses considérables. Elle ajoute que l'être humain aime jouer donc qu'il ne faut pas tomber dans une logique anti-jeu, mais il faut faire attention de jouer en fonction de ses moyens et de ne pas promouvoir cette activité comme étant une activité comme une autre. A partir du moment où le gain est de l'argent, cela devient risqué car on le voit comme un moyen de gagner de l'argent facilement. Elle rappelle que les grands opérateurs ont une campagne marketing très offensive et contactent en permanence les joueurs pour les inciter à jouer.

Un commissaire remercie l'association Rien ne va plus pour le travail effectué. Il demande à M^{me} Chatelain si elle pense que la Ville de Genève en fait assez en termes de prévention sur les jeux d'argent et de hasard, et si elle peut faire autrement. Il demande également quelle est la relation entre l'association et la Ville et le Canton.

M^{me} Chatelain répond que l'association a un contrat de prestations avec le Canton qui les finance par le biais de la taxe de prévention de la LoRo et du fonds de prévention du casino. La taxe de prévention de la LoRo est de 0,5%, et la loi autorise un montant de 200 000 francs maximum du casino versés à la prévention. Elle ajoute que le Canton pourrait faire plus car il y a de l'argent à disposition. Elle précise que comme l'association est financée par la Ville, elle a en principe très peu de relations avec la Ville par rapport à ses activités mandatées; en revanche, ils collaborent avec les TSHM de la Ville de Genève. Elle rappelle que la LoRo est un grand subventionneur qui représente un soutien important au niveau culturel notamment.

Une commissaire demande à quel niveau l'association intervient: si c'est seulement de la prévention ou s'il y a des actions pour aider les personnes à guider leur comportement.

M^{me} Chatelain répond que l'association intervient à différents niveaux: l'association offre un accueil gratuit et anonyme sans dossier aux joueurs et à leur famille. Un travail d'orientation est alors fait. Certains reviennent à plusieurs reprises pour assurer un suivi, d'autres ne reviennent pas quand ils et elles entendent qu'il n'y aura pas d'aide financière. Le travail mené avec les proches est principalement axé sur la manière de se protéger par rapport à quelqu'un qui

joue. C'est principalement un travail psychosocial avec beaucoup d'écoute. L'association travaille également avec les acteurs de première ligne pour sensibiliser au mieux sur cette problématique afin d'identifier le plus vite possible des joueurs qui ne maîtrisent plus leur jeu. Il y a également un aspect plus structurel: l'association propose des formations pour les personnes qui vendent les produits de la LoRo, ainsi que pour les cadres du casino. Elle relève l'excellente collaboration avec le casino de Meyrin, qui sera impliqué dans le programme de jeu contrôlé visant à identifier les joueurs avant de devoir les exclure du casino. L'association participe également au groupe de travail Suisse romande dans lequel ils discutent des lois.

Séance du 19 décembre 2024

Prises de position et vote

La présidente informe que le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a donné son accord pour aller de l'avant avec la motion M-1727, car le règlement d'application attendu spécifie la relation que la Ville aura avec les communes. Elle lit l'article 6 du règlement en question et ouvre la discussion.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que des auditions très intéressantes ont eu lieu sur cette question cruciale qui concerne des personnes de tous les âges. Au départ, le Parti libéral-radical pensait que cette motion concernait la Confédération, mais il s'avère que la commune a son rôle à jouer en tant qu'acteur de proximité. Elle ajoute que le Parti libéral-radical votera cette motion.

Une commissaire du Mouvement citoyen genevois rappelle qu'il est demandé dans la motion la mise à disposition par la Ville de Genève d'un accompagnement individuel. Or, les Points info ne disposent pas d'assistants sociaux qui pourraient s'occuper des problèmes de désendettement. Elle complète qu'il serait important d'avoir ce poste, comme c'est déjà le cas dans certaines communes, afin de ne pas avoir à déléguer cette prestation à une autre entité.

Un commissaire du Parti socialiste indique que le règlement d'application précise que les modalités d'accompagnement individuel et gratuit définies à l'article 7 sont applicables aux communes. Le cadre dans lequel les communes doivent agir est donc déjà défini dans ce règlement. Il ajoute que la mise en place d'une permanence de désendettement demandée dans la motion s'inscrit dans ce cadre-là. Les structures existantes de la Ville de Genève sont soumises à ce cadre.

Une commissaire des Vert-e-s rappellent qu'il y a un certain nombre d'années, il y a eu un changement législatif qui a demandé aux communes d'arrêter le suivi individuel. Le nouveau règlement revient en arrière pour instaurer à nouveau un suivi social. Elle ajoute qu'il serait bien que cela se fasse dans les Points info avec

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

la fondation genevoise de désendettement (FgD). Elle rappelle également que la FgD demande que la Ville fasse un suivi afin d'éviter que les personnes ne se retrouvent dans la même situation. Elle ajoute qu'un des soucis du motionnaire, en lien avec les ressources financières de la Ville, était de mettre en place cette permanence à coût constant pour la Ville: l'idée serait de partir des ressources existantes de la Ville et de faire des formations ou des transferts de poste éventuellement afin de répondre aux demandes de la motion. L'objectif est donc bien d'avoir des personnes formées dans les Points info de la Ville, en collaboration avec la FgD ou tout autre acteur du domaine.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'ajouter une invite entre les invites 1 et 2: «de sensibiliser et de former les travailleurs sociaux et les TSHM aux problèmes de surendettement».

Une commissaire du Centre trouve important d'entreprendre le travail rapidement pour éviter que les jeunes se trouvent dans une spirale d'endettement. Elle ajoute que, lors de l'audition de la Ville de Vernier et de son service social, ils ont indiqué qu'ils détectaient les personnes qui sont dans une situation de surendettement, mais qu'ils faisaient ensuite appel à la FgD. La Ville peut également suivre ce fonctionnement. Elle ajoute que cette motion peut être saluée pour les habitants de la ville de Genève, car on peut rencontrer des difficultés à tout âge, y compris les personnes âgées.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la Ville de Vernier offrait un service pour aider les jeunes et leur apprendre à faire leur déclaration d'impôts. Elle ne se voit pas proposer un amendement à ce sujet, mais elle trouve l'idée intéressante. Elle demande si les antennes sociales de proximité proposent une aide pour la déclaration d'impôts.

Mise aux voix, la nouvelle invite 2: «de sensibiliser et de former les travailleurs sociaux et les TSHM aux problèmes de surendettement» est acceptée à l'unanimité.

La motion M-1727 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la mise en place d'une permanence de désendettement avec les moyens mis à disposition par des acteurs d'importance tels que la Fondation genevoise de désendettement, l'Hospice général, etc.;
- de sensibiliser et de former les travailleurs sociaux et les TSHM aux problèmes de surendettement;

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

- la mise à disposition par la Ville de Genève d'un accompagnement individuel en matière d'aide sociale et de gestion budgétaire, sans hausse de budget municipal;
- l'organisation d'une table ronde et la publication des résultats de cet événement sur l'endettement en Ville de Genève rassemblant l'ensemble des acteurs: Canton de Genève, Hospice général, Association des communes genevoises, associations et organismes spécialisés (Caritas, Centre social protestant, Fondation genevoise de désendettement, etc.), organismes représentant les créanciers et créancières, etc.

Annexes:

- présentation PowerPoint du 15 juin 2023
- règlement d'application de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement J 4 12.01
- protocole de collaboration entre la Ville d'Onex et la FgD (séance du 22 juin 2023)
- présentation PowerPoint de la FgD (séance du 22 juin 2023)



M-1727: «Pour une permanence désendettement en Ville de Genève»

Commission de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse (CCSJ) - Jeudi 15 juin 2023

Motionnaires: M. et Mmes Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Kevin Schmid, Maxime Provini, Ahmed Jama, Matthias Erhardt, Yves Herren, Alain Miserez, Laurence Corpataux, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden et Brigitte Studer

Commune	Canton	Hab. (Mio.)	Taux de pers. endettées
Moyenne	CH	8,7	6,2%
Zürich	ZH	420 217	5,7%
Genève	GE	203 951	10,9%
Basel	BS	173 232	8,8%
Lausanne	VD	139 408	10,4%
Bern	BE	134 591	6,5%
Winterthur	ZH	113 173	6,2%
Luzern	LU	82 257	6,2%
St. Gallen	SG	76 090	8,0%
Lugano*	TI	62 615	8,3%
Biel/Bienne	BE	55 602	11,9%
Neuchâtel	NE	44 588	10,1%
Thun	BE	43 632	5,5%
Bellinzona	TI	43 279	8,1%
Köniz	BE	42 044	5,2%

Situation au 5 avril 2022, état des communes en 2021. | Seules les communes de plus de 100 habitants sont mentionnées.
 * Pour les communes marquées d'un(*), des distorsions du taux d'endettement ont pu survenir lors de l'attribution valeurs par code postal aux communes, car plusieurs communes se partagent un même code postal.
 Tableau: part; Sources: Cif AG; Récupérer les données

Les dettes nuisent gravement à la santé: la preuve!

Un sondage réalisé pour la Fondation de désendettement révèle à quel point les emunts financiers affectent l'état général. Edifiant!



Plus de communes comptent le plus de personnes endettées

Pour la première fois, des données révèlent le taux de débtitrices et de débiteurs de chaque commune. Qu'en est-il de votre lieu de résidence?



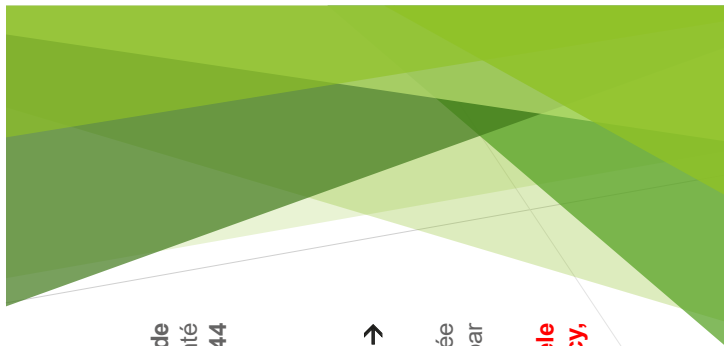
La population suisse s'endonce de plus en plus dans l'endettement. C'est ce que révèle la nouvelle statistique de Dettes Conseils Suisse: en 2021, l'endettement médian s'élevait à 41 500 francs. Cela signifie que la moitié des personnes prises en compte par la statistique ont des dettes plus élevées. Les dettes de l'autre moitié sont moins élevées. Les 41 500 francs représentent la valeur la plus élevée enregistrée depuis 2016 et une augmentation d'environ 7%.

Contexte

- ▶ Désendettement est une des causes principales de la spirale de la **pauvreté**
- graves sur la **santé physique et mentale** des personnes endettées
- une source importante des **dépenses cantonales en matière de prise en charge d'aides sociales** à Genève
- ▶ **Endettement moyen en Suisse = 41'500 chf** (*la valeur la plus élevée enregistrée de 2016 et une augmentation d'environ 7%*)
- ▶ Dette et pauvreté: « La charge de la dette a principalement augmenté **chez les personnes aux revenus les plus bas**, qui étaient par exemple en chômage partiel durant la pandémie »
- ▶ **Notre commune disposerait de près d'une personne endettée sur 10, soit 22'188 habitant-e-s sur 203'951 résident-e-es** (chiffres de l'agence de renseignement économique Crif AG)

Contexte (suite)

- ▲ « Le nombre de dossiers à l'aide sociale genevoise a connu une hausse de 76% depuis 2012 alors que, sur la même période, la population n'a augmenté que de 9,6%. Quant à la durée d'aide, elle est passée d'une moyenne de 44 à 54 mois entre 2015 et 2020 »
- ▲ Quelles réponses au niveau cantonal et communal ?
- ▲ 1. **Loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS)** → acceptée par le Grand Conseil par 87 oui, 1 non et 7 abstentions
- ▲ 2. **Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP)** → acceptée par la commission des affaires sociales du Grand Conseil en avril dernier par 12 oui, 2 non et une abstention
- ▲ 3. **Une prise en charge anticipée par d'autres communes et un modèle déjà répandu dans les communes de Plan-les-Ouates, Meyrin, Lancy, Vernier, Thônex, Carouge, Onex, Grand-Saconnex et Versoix**



Loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement - le rôle des communes ?

Art. 9 Rôle des communes

¹ Les communes assurent l'information auprès de leur population sur les prestations découlant de la présente loi.

² Elles participent au dispositif de détection précoce mis en place en application des articles 14 et 15.

³ Elles contribuent à l'assainissement financier et/ou au désendettement par les prestations d'accompagnement individuel définies à l'article 16, alinéa 2.

⁴ Elles peuvent déléguer la tâche visée à l'alinéa 3 à une autre commune, à une entité intercommunale ou à une entité privée.

- ▲ Information à la population sur les prestations découlant de la présente loi
- ▲ Participent au dispositif de détection précoce (art. 14 et 15 LPLS)
- ▲ Contribuent à l'assainissement financier et/ou désendettement par les prestations individuelles d'accompagnement (art. 16. al 2 LPLS)
- ▲ Déléguer les tâches mentionnées ci-dessus à une autre commune, à une entité intercommunale ou à une entité privée

Quel modèle dans les autres communes ?

- ▲ Permanences pour le désendettement en partenariat avec la Fondation genevoise de désendettement (FgD):
« *Après analyse des situations financières et sociales, la FgD contracte avec les personnes éligibles des prêts sans intérêts, éventuellement complétés par des dons, afin de solder leur dette auprès des créanciers. Cela leur permet d'éviter des charges financières toujours plus lourdes et de reprendre la maîtrise de leur budget personnel* »
- ▲ Attention particulière pour les 18-25 ans puisque 80% des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans !
- ▲ *Identifier des situations de non-recours aux prestations sociales* comme c'est le cas pour nombreuses personnes endettées dans la précarité comme le démontre une étude de la Haute école de travail social de Genève (HETS) et la Haute école de santé de Genève (HEdS) et commandée par la Ville de Genève

Attention particulière

- ▲ Les solutions proposées dans certaines communes sous forme de permanences par l'entremise de collaboration de leur service social avec des organismes spécialisés dans le désendettement (FgD, Hospice général, Centre Social Protestant, Caritas, etc.)
- ▲ Le manque de moyens et l'aggravation de la situation de l'endettement de la population
- ▲ Les résultats démontrés par les politiques anticipatives de lutte contre l'endettement et l'accompagnement dans le désendettement
- ▲ L'importance de ne pas surestimer les capacités des « Points info »
 - ▲ Formation du personnel
 - ▲ Disponibilité
 - ▲ Ne pas se limiter à réorienter les personnes potentielles vers d'autres organismes et prendre l'opportunité d'amener une détection et une prise en charge directe
- ▲ Prendre en compte les répercussions d'une sous-traitance
 - cf. Nouvelle LrT: prestations fournies par les communes en matière d'aide aux personnes âgées - L'exemple de Pro Senectute en VdG

Suggestions d'auditions

- ▲ Fondation genevoise de désendettement (FgD)
- ▲ Hospice général (HG), Centre Social Protestant (CSP) ou Caritas Ge
- ▲ La Ville d'Onex: Thomas Savary, Chef du Service social, santé et enfance
- ▲ La Ville de Carouge: Francois Berthoud, Chef du service des affaires sociales
- ▲ La Ville de Vernier: Conseiller administratif Martin Staub en charge de la Cohésion sociale
- ▲ Villes de Meyrin ou Lancy



Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

rsGE J 4 12.01: Règlement d'application de la lo... <https://merkt.ch/lois/RPLS-Reglement-d%27app...>

Texte en vigueur
Nouveau règlement

**Règlement d'application de la loi
sur la prévention et la lutte contre
le surendettement
(RPLS)**

J 4 12.01

du 22 mai 2024

(Entrée en vigueur : 29 mai 2024)

Le CONSEIL D'ÉTAT de la République et canton de Genève,
vu la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement, du 2 mars
2023 (ci-après : la loi),
arrête :

Chapitre I Disposition générale

Art. 1 Buts

Le présent règlement a pour buts de :

- a) définir la composition et le fonctionnement de la plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement, en application de l'article 7, alinéa 3, de la loi;
- b) préciser le rôle des communes dans le cadre de l'application de l'article 9, alinéas 2 et 3, de la loi;
- c) préciser les modalités de l'accompagnement individuel et gratuit, en application de l'article 16, alinéa 4, de la loi;
- d) définir les conditions pour les services privés spécialisés en désendettement relatives à l'obtention d'une indemnité financière, en application de l'article 16, alinéa 4, de la loi.

**Chapitre II Plateforme cantonale de prévention et de
lutte contre le surendettement**

Art. 2 Composition et nomination

¹ La plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement (ci-après : la plateforme) se compose de :

- a) 2 personnes représentant le département auquel est rattaché l'office

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

rsGE J 4 12.01: Règlement d'application de la lo... <https://merkt.ch/lois/RPLS-Reglement-d%27app...>

- de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (ci-après : département);
- b) 1 personne représentant le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse;
 - c) 1 personne représentant le département auquel est rattaché l'office cantonal de la santé;
 - d) 1 personne représentant le département auquel est rattaché l'office cantonal des poursuites;
 - e) 1 personne représentant le département auquel est rattachée l'administration fiscale cantonale;
 - f) 1 personne représentant le département auquel est rattaché l'office cantonal de l'emploi;
 - g) 1 personne représentant l'Hospice général;
 - h) 1 personne représentant la Haute école de travail social (HETS);
 - i) 4 personnes représentant les communes, choisies parmi les membres du personnel de l'administration de différentes communes et désignées par l'Association des communes genevoises;
 - j) 4 personnes représentant des acteurs privés actifs dans le domaine de la lutte contre le surendettement, dont 3 représentant des services privés spécialisés en conseil en désendettement.
- ² Les membres de la plateforme sont nommés par le Conseil d'Etat.

Art. 3 Présidence et rattachement administratif

¹ La plateforme est présidée par l'une des deux personnes représentant le département.

² Elle est assistée par un secrétariat.

³ Elle est rattachée administrativement à l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, qui en assure le secrétariat.

Art. 4 Fonctionnement

¹ La plateforme se réunit aussi souvent que l'exige l'accomplissement des missions qui lui sont confiées, mais au minimum deux fois par année.

² La plateforme adopte un règlement de fonctionnement, soumis à l'approbation du département.

Art. 5 Budget

Le budget de fonctionnement de la plateforme est inscrit au budget du département.

Chapitre III Rôle des communes**Art. 6 Rôle des communes**

¹ Dans le cadre de l'application de l'article 9, alinéa 2, de la loi, les

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

rsGE J 4 12.01: Règlement d'application de la lo... <https://merkt.ch/lois/RPLS-Reglement-d%27app...>

communes, en tant qu'acteurs de proximité, participent à la détection précoce des situations d'endettement ou de surendettement.

² Conformément à l'article 9, alinéa 3, de la loi, les modalités de l'accompagnement individuel et gratuit définies à l'article 7 du présent règlement sont également applicables aux communes.

Chapitre IV Modalités de l'accompagnement individuel et gratuit

Art. 7 Principes

Les modalités de l'accompagnement individuel et gratuit au sens de l'article 16, alinéas 2 et 4, de la loi sont notamment les suivantes :

- a) accueil individuel des personnes qui sont identifiées dans le cadre du dispositif de détection précoce comme étant exposées à un risque d'endettement et de surendettement et qui souhaitent recevoir un conseil et/ou un accompagnement;
- b) évaluation de la situation financière et bilan de situation;
- c) information et conseil;
- d) identification des prestations sociales auxquelles la personne peut avoir accès et appui pour les obtenir;
- e) accompagnement à la gestion du budget;
- f) accompagnement dans le cadre de la mise en oeuvre et du suivi d'un plan de désendettement comprenant, le cas échéant, la négociation avec les créanciers;
- g) accompagnement dans le cadre de procédures prévues par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889;
- h) accompagnement vers une mesure de curatelle lorsque la situation l'exige.

Chapitre V Soutien financier

Art. 8 Bénéficiaires

¹ Les services privés spécialisés en conseil en désendettement, qui souhaitent bénéficier d'une indemnité financière en application de l'article 16, alinéa 1, de la loi, doivent répondre aux conditions suivantes :

- a) être organisés sous forme de personne morale sans but lucratif;
- b) disposer d'une expertise en la matière permettant de garantir la qualité de la prise en charge.

² Ces conditions sont également applicables dans le cadre des aides financières en lien avec des mesures de prévention et de sensibilisation, au sens de l'article 12, alinéas 2 et 3, de la loi.

Art. 9 Suivi

rsGE J 4 12.01: Règlement d'application de la lo... <https://merkt.ch/lois/RPLS-Reglement-d%27app...>

L'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales est chargé du suivi des prestations d'accompagnement individuel et gratuit, fournies par les services privés spécialisés en conseil en désendettement en application de la loi.

Chapitre VI Dispositions finales et transitoires

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

RSG	Intitulé	Date d'adoption	Entrée en vigueur
J 4 12.01 R	d'application de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement <i>Modification : néant</i>	22.05.2024	29.05.2024

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève



PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE

LA VILLE D'ONEX

ET

LA FONDATION GENEVOISE DE DESENDETTEMENT (FGD)

1. Introduction

Considérant l'importance des enjeux liés à la lutte contre l'endettement et le surendettement des jeunes, et rappelant que, selon une étude récente, 80 % des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans, la Ville d'Onex et la Fondation genevoise de Désendettement (ci-après FgD) établissent un partenariat afin de renforcer leur collaboration en matière de désendettement des jeunes majeurs et des primo-endettés.

La présente convention établit les principes de collaboration entre les deux institutions signataires ainsi que les modalités d'octroi des prestations de désendettement.

2. Objectifs et moyens de la collaboration

La collaboration vise à améliorer et à renforcer le recours aux prestations de la FgD auprès des jeunes bénéficiaires potentiels et des primo-endettés.

La présente convention permet à la Ville d'Onex d'agir en tant que partenaire institutionnel agréé et reconnu par la FgD, sans pour autant se substituer à son pouvoir décisionnaire en matière d'allocation des fonds et d'établissement des relations contractuelles avec les bénéficiaires.

A cette fin, la Ville d'Onex met à disposition son expertise, ses compétences dans la détection et le suivi des situations d'endettement ainsi que ses relais en matière d'information auprès des partenaires de terrain. La Ville d'Onex s'engage dès lors à assurer une promotion conséquente du dispositif auprès de ceux-ci.

3. Modalités de fonctionnement**3.1. Population cible**

La permanence de désendettement s'adresse à l'ensemble des personnes domiciliées en Ville d'Onex, mais prioritairement les jeunes adultes et primo-endettés qui émettent le souhait de pouvoir améliorer durablement leur situation financière en se désendettant.

3.2. Procédure

Afin de faciliter le traitement des demandes, la Ville d'Onex et ses organismes partenaires actifs dans l'action sociale individuelle peuvent adresser à la FgD un état des dettes provisoire mais aussi complet que possible ainsi qu'un projet de budget prévisionnel après désendettement afin que la FgD puisse rapidement émettre un préavis sur la possibilité d'entrer en matière sur le désendettement. Cette procédure sera utilisée principalement pour les endettements de CHF 20'000.- au plus.

Les situations éligibles au titre du présent protocole sont suivies par le service social de la Ville d'Onex ou par une institution partenaire agréée au préalable par la FgD.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Ville d'Onex

Fondation genevoise de désendettement

Le Service social, santé et enfance, comme ses organismes partenaires en Ville d'Onex sont habilités à transmettre des dossiers de demande à la FgD.

Par institution partenaire, il est entendu les organismes œuvrant dans l'action sociale individuelle et capables d'assurer de l'accompagnement social. En ce sens, les institutions partenaires se portent garantes du suivi individuel dans le cadre du processus de désendettement.

Les critères pour l'obtention d'un prêt sont rigoureusement identiques à ceux appliqués par la FgD, à l'exception de l'obligation de suivre l'atelier sur l'endettement proposé par Point Jeunes (Hospice général), la Ville d'Onex agissant ici comme partenaire garant.

Afin de maximiser l'efficacité du dispositif, les demandes fournies par la Ville d'Onex à la FgD doivent se faire par le biais d'un courrier (format papier ou électronique). Il est implicitement entendu que les différentes pièces justificatives sont en la possession des institutions en charge du suivi, qui est responsable de leur contrôle.

Ceci étant, les demandes adressées à la FgD comprennent :

- Le formulaire de demande de prêt signé
- Un descriptif de la situation financière (comprenant l'état des dettes complet et récent ainsi que le budget prévisionnel après désendettement) et sociale.
- Le détail des créanciers afin de permettre le versement d'un prêt et/ou don conditionnel.
- Les montants de prêt et ou donation conditionnelle pour lesquels est sollicitée la FgD
- Le plan de remboursement prévu par le bénéficiaire pour le prêt.

Sur la base de la demande, la FgD adresse une décision au service social de la Ville d'Onex, qui la communique à l'institution partenaire en charge du suivi individuel s'il y a lieu ainsi qu'au requérant.

3.3. Procédure simplifiée

Pour les situations suivies par le Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex ou un organisme partenaire, l'intervention de la FgD sera envisagée dans la continuité de l'accompagnement existant et l'évaluation reposera en grande part sur l'expertise acquise par les intervenants sociaux à propos des situations individuelles concernées.

En ce sens, La FgD peut procéder à un désendettement pour des créances relevant principalement de l'assurance maladie et de l'impôt sur la base d'un dossier simplifié comprenant les documents suivants :

- Le formulaire de demande de prêt signé.
- Un descriptif de la situation financière relatif aux impôts et à l'assurance maladie ainsi que le budget prévisionnel après désendettement.
- Le détail des créanciers afin de permettre le versement d'un prêt et/ou don conditionnel.
- Les montants de prêt et/ou donation conditionnelle pour lesquels est sollicitée la FgD
- Le plan de remboursement prévu par le bénéficiaire pour le prêt.

Sur la base de la demande, la FgD adresse une décision au Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex, qui la communique à l'institution partenaire en charge du suivi individuel s'il y a lieu ainsi qu'au requérant.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Ville d'Onex

Fondation genevoise de désendettement

3.4. Permanence

La FgD mettra en place dès novembre 2020 une permanence mensuelle, à savoir le premier mardi du mois dans les locaux du service. En fonction du succès rencontré par cette permanence, la fréquence pourra être augmentée d'entente entre la Ville d'Onex et la FgD.

3.5. Rapport annuel

Une séance annuelle d'évaluation aura lieu entre les deux partenaires comprenant un bilan de l'année écoulée, ainsi que des propositions d'améliorations.

3.6. Relations contractuelles

Les relations contractuelles pour l'octroi d'un prêt et/ou d'une donation conditionnelle sont établies directement entre la FgD et le bénéficiaire, le service social de la Ville d'Onex agissant comme intermédiaire.

Le prêt et/ou la donation conditionnelle seront versés par la FgD directement aux créanciers du bénéficiaire de manière à éteindre ses dettes.

3.7. Montants

La procédure simplifiée s'applique pour l'octroi des montants inférieurs ou équivalents à 10'000 CHF. Le délai de réponse est en principe de 72 heures.

Pour un montant sollicité entre 10'000 CHF et 20'000 CHF, la demande est soumise au Conseil de fondation de la FgD qui se déterminera dans un délai de 14 jours.

Pour les montants supérieurs, les procédures et conditions usuelles de demandes auprès de la FgD s'appliquent.

4. Renouvellement de la convention

La présente convention est établie pour une année, dès sa signature, et reconduite tacitement.

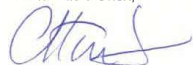
Elle peut être dénoncée en tout temps, moyennant un préavis de trois mois la première année et de six mois après le premier renouvellement, par l'un ou l'autre des partenaires signataires.

5. Signatures

Onex, le 8 octobre 2020

Signé en deux exemplaires.

Pour la Ville d'Onex,



Carole-Anne KAST

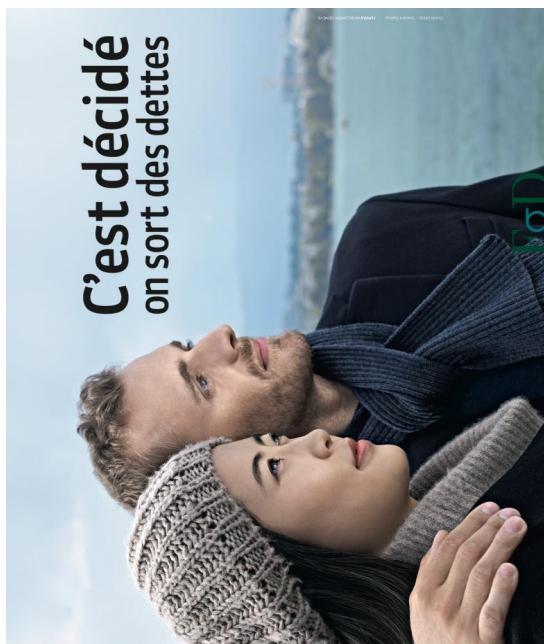
Conseillère administrative déléguée

Pour la Fondation genevoise de Désendettement,



François BELLANGER

Président



**C'est décidé
on sort des dettes**

Fondation
genevoise de
Désendettement

NOUS POUVONS VOUS ACCORDER UN PRÊT SANS INTÉRÊT

022 777 70 00

| www.desendettement.ch

Fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Fondation genevoise de Désendettement:

- Fondation privée
- Fondée par la FHW fin 2011
- 762 demandes en 2022 (320 Ville de Genève)
- Le bénéficiaire doit être domicilié légalement dans le Canton de Genève et avoir dix-huit ans révolus. Il doit être en mesure de payer ses factures courantes. Uniquement des personnes physiques
- Prêt sans intérêt, souvent complété par un don conditionné. La durée maximale de remboursement des prêts d'honneur sans intérêt est de maximum 36

Dispositif Jeunes:

- A l'intention des 18 à 30 ans
- Une permanence à Point Jeunes (HG) une fois par semaine
- 255 jeunes sont venus à la permanence à Point Jeunes en 2022
- Souvent un prêt symbolique, y compris pour les jeunes à l'aide sociale

Nous offrons une possibilité de se projeter, se construire un avenir et sortir de l'aide sociale

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Protocole de collaboration avec plusieurs communes:

Carouge (12,7 %)

Lancy (9,5%)

Meyrin / Satigny (10,5%/6,6%)

Onex (10,9%)

Plan-les-Ouates (7,5%)

Thônex (10,3%)

Vernier (14,3%)

Grand-Saconnex (7,2 %)

Versoix (8,8%)

Suisse: 6,2 %, le canton de Genève: 9,9%, VdEG: 10,9%

- Ces communes offrent des prestations de gestion de budget et travaillent de pair avec la FgD pour les prestations de désendettement; collaboration fluide et efficace
- Permanences de la FgD sont tenues par des travailleuses sociales afin de repérer des situations de non-recours aux prestations sociales. Elles ont lieu dans les locaux des services sociaux communaux
- En cas de non-recours, les personnes concernées sont d'abord aidées par le service social afin de stabiliser leur budget avant de déposer une demande auprès de la FgD
- Cas échéant, la FgD négocie les dettes et accorde aux personnes endettées, répondantes à plusieurs critères, prêt sans intérêt. Selon l'analyse de la situation et en vue de solder toutes les dettes, un don peut être octroyé afin de compléter le prêt (98% des situations)

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

Etude HEG –avant l’intervention de la FgD:

- 71% ont indiqué que les dettes ont eu des répercussions sur le sommeil
- 60% sur la santé mentale et 34% sur la santé physique
- 51% ont indiqué que leur situation financière ne permettait pas d’entretenir une vie sociale
- 60% ont indiqué la situation financière avait des répercussions sur la vie affective d’une manière générale
- 67% pensaient que des projets d’avenir étaient impensable

Etude HEG – après l'intervention de la FgD

- 74% ont indiqué que l'anxiété a diminué
- 82% ont d'avantage confiance en eux-mêmes
- Le salaire médian dans le secteur privé est de CHF 6'600,- par mois alors que salaire médian de personnes désendettées par la FgD qui travaillent à plein temps est de CHF 4'287,-. Parmi nos bénéficiaires, 95% ont un salaire inférieur à CHF 6'600.-. Au vu de ce niveau salarial, il est admirable qu'environ 80% des personnes ne se sont pas réendettées car chaque imprévu représente un risque
- Trois personnes sur quatre travaillent et deux personnes sur trois paient leur logement sans aide extérieure

Les dettes sont un frein pour:

- Trouver un logement
- Accéder au marché de travail
- Envisager une vie affective et familiale
- Accéder à certaines formations
- Accéder aux soins (y compris dentaires)
- S'impliquer dans la société – frein à la participation
- Se projeter, ce qui est essentiel

Constats sur l'endettement :

- Les dettes, y compris pour les jeunes, sont rarement liée à une consommation excessive
- L'assurance maladie et les impôts en constituent la majeure partie
- Quand il y a une saisie sur le salaire, il devient quasi impossible de s'en sortir car les impôts ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'Office des Poursuites. Ils sont pris dans un engrenage
- Les personnes sont confrontées à une réelle difficulté à connaître le montant exact de leurs dettes
- Les montants pour lesquels nous intervenons sont très éloignés des créances initiales

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

—***—

La présidente. Je donne la parole au président et à la présidente de la commission, M. Christian Zaugg et M^{me} Ana Maria Barciela Villar, qui ne la prennent pas. Très bien. Je donne à présent la parole à la rapporteuse, si elle la souhaite; Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Merci, Madame la présidente. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a siégé à plusieurs reprises sur ce sujet qui était extrêmement intéressant. En effet, en ville de Genève pas mal de personnes ont des problèmes de dettes, elles tombent souvent dans un cercle infernal et ont beaucoup de peine à en sortir. Cette motion propose une solution qui, sur le long terme, pourrait coûter beaucoup moins cher à la collectivité que de laisser les personnes s'enfoncer dans leurs problèmes personnels.

Cette commission a reçu plusieurs personnes et certaines auditions étaient plus que pertinentes, par exemple celle du Service social de la Ville de Vernier, qui à travers les travailleurs sociaux met en place un service qui aide notamment les jeunes, qui leur apprend à faire une déclaration d'impôts; rien que ça, c'est un énorme problème chez les jeunes. Beaucoup d'entre eux ne se rendent pas compte que ce n'est pas l'année où ils commencent à travailler, mais l'année suivante, qu'ils vont devoir remplir une déclaration d'impôts et payer des impôts qu'ils n'ont pas forcément provisionnés. Cela peut amener à un cercle vicieux qui fait tomber dans la précarité.

La commission a eu, je crois, énormément de plaisir à travailler sur ce sujet. Nous ne pouvons que vous inviter à voter ce texte, parce que c'est une avancée, c'est une possibilité pour les jeunes et les moins jeunes de sortir tout de suite des ornières dans lesquelles ils tombent et, s'ils y arrivent, de ne pas avoir recours aux aides plus tard.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle qu'on est en débat accéléré maintenant, donc c'est cinq minutes par groupe. Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, nous tenions à ouvrir ce point de l'ordre du jour malgré son vote à l'unanimité en commission. Premièrement,

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

pour remercier la rapporteuse, M^{me} Patricia Richard, qui a fait un excellent rapport après de nombreuses auditions, ainsi que l'ensemble des commissaires pour leur travail. Ces derniers ont été convaincus par l'urgence de la situation de l'endettement... (*Brouhaha.*) Si je peux avoir un peu de silence... (*Cloche.*) Je disais que ces derniers ont été convaincus par l'urgence de la situation de l'endettement des personnes physiques dans la commune, par l'utilité d'une telle permanence de désendettement en Ville de Genève et surtout par le lancement d'un message à l'adresse du Conseil administratif.

Les chiffres sont malheureusement toujours d'actualité: 41 500 francs de dette médiane, qui représente la valeur la plus élevée enregistrée depuis 2016, soit une augmentation d'environ 7%. Dans notre commune, malheureusement, près d'une personne sur dix serait endettée. Le nombre de dossiers à l'aide sociale genevoise a connu une hausse de 76% depuis 2012, alors que sur la même période la population n'a augmenté que de 9,6%. Quant à la durée de cette aide, elle est passée d'une moyenne de quarante-quatre mois à cinquante-quatre mois entre 2015 et 2020. L'urgence absolue est de viser les 18-25 ans en ville de Genève, puisqu'il a été démontré lors des auditions et par les statistiques cantonales que 80% des personnes endettées vont contracter leurs dettes avant l'âge de 25 ans. A ce propos, la directrice de la Fondation genevoise de désendettement (FGD) rappelle qu'aider les personnes surendettées, par le biais d'une permanence de désendettement, de points info ou par un autre moyen comme le suggère la motion, représente un moindre coût par rapport à ce que ces personnes pourront apporter une fois qu'elles ne seront plus surendettées.

En termes de collaboration avec les communes, il est important pour la fondation de travailler étroitement avec les services sociaux communaux, ce qui permet d'avoir un relais quand des situations nécessitant une aide sociale sont détectées. Une collaboration qui, d'ailleurs, a prouvé son efficacité à Carouge, à Lancy, à Meyrin... (*Brouhaha.*)

La présidente. Un petit peu de calme, s'il vous plaît...

M. Omar Azzabi. ... Satigny, Onex, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, au Grand-Saconnex et à Versoix. Concernant la loi cantonale de référence, à savoir la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement, le directeur du Centre social protestant (CSP) rappelait pendant les auditions que l'article 9, qui précise ce dont les communes seront en charge à partir de janvier 2024, ne devrait pas poser problème. Le règlement d'application est en finalisation; selon les informations aujourd'hui en possession du CSP, il aura peu d'impact sur cet article et donc sur ce texte. Si cette motion fait l'unanimité du plénum, et nous

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

l'espérons, elle sera aussi l'opportunité pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité de poser la question de l'accompagnement individuel sur le modèle des villes de Carouge et de Vernier, qui sont à la pointe des prestations délivrées en matière de désendettement, en mobilisant notamment les travailleurs sociaux.

A ce propos, nous saluons l'amendement du Parti libéral-radical en commission par rapport aux travailleurs sociaux hors murs (TSHM), qui sont un élément central dans la mise en place de cette permanence de désendettement... (*Brouhaha. La présidente sonne la cloche.*) Leur expertise et leur maîtrise du terrain sont à la base même de ces jeunes que nous devons identifier et qui ont tant de mal à être protégés par le filet de sécurité actuellement en place.

Alors que l'accompagnement des seniors pose des questions très sérieuses, tant sur son coût que sur la qualité des prestations et le suivi assuré en ce moment même par Pro Senectute, nous pensons qu'il est temps pour la Ville de Genève de repenser un service minimum de soutien individuel aux personnes, à l'image de ce que fait Vernier avec les moyens d'une commune qui n'est pas la plus riche du canton, loin de là. Ça a été rappelé par M^{me} Richard, lors de son audition le chef de service à la cohésion sociale de la Ville de Vernier mettait en évidence l'étude du Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), une étude d'analyse territoriale des inégalités à Genève... (*Brouhaha.*)

La présidente. Un petit peu de calme, s'il vous plaît! Je vous demanderai d'écouter M. Azzabi et n'importe quel autre élu quand il prend la parole. Merci.

M. Omar Azzabi. Parmi les 55 secteurs ou sous-secteurs identifiés dans le canton comme prioritaires en matière de politique de cohésion sociale, malheureusement vingt-neuf sont situés en ville de Genève.

Pour toutes ces raisons, Messieurs-dames, nous vous remercions encore une fois chaleureusement pour l'appui que vous donnerez à ce texte. Nous attendons avec grand enthousiasme le travail du Conseil administratif à ce propos.

M. Didier Lyon (UDC). La motion M-1727, déposée en septembre 2022, demande la création d'une permanence municipale de désendettement en Ville de Genève, en collaboration avec la FGD. Cette motion repose sur un constat alarmant mais bien documenté; le surendettement est devenu une problématique majeure à Genève, avec des conséquences sociales, sanitaires, économiques et humaines graves. Il est impératif que la Ville de Genève prenne sa part de

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

responsabilité pour y répondre de manière concrète et durable. Le surendettement touche environ 11% de la population de la ville de Genève, soit plus de 22 000 personnes selon les chiffres présentés à la commission. Cette statistique n'est pas simplement un chiffre; elle reflète une détresse quotidienne vécue par des milliers de personnes, souvent invisibles, qui peinent à couvrir leurs besoins de base, qui évitent de consulter leur courrier et qui vivent dans la peur constante de saisies et de poursuites.

Plus grave encore, le surendettement frappe de plus en plus tôt. La moitié des personnes accompagnées par la FGD ont moins de 30 ans et dans 80% des cas l'endettement s'est installé avant l'âge de 25 ans. Cela signifie qu'un grand nombre de jeunes adultes démarrent leur vie active avec un fardeau financier qui compromet leur autonomie, leur formation, leur insertion professionnelle et même leur santé mentale. L'endettement n'est pas qu'un problème comptable, il est profondément humain et social; il entraîne anxiété, isolement, troubles du sommeil, conflits familiaux et, dans des cas extrêmes, des mesures d'exécution forcée, voire des peines de prison, par exemple lors d'amendes TPG impayées.

Or, une permanence de désendettement permet d'intervenir en amont, avant que ces situations ne deviennent irréversibles, en offrant un accompagnement budgétaire personnalisé, en facilitant l'accès à des prêts d'honneur à taux zéro et en mettant en lien les personnes concernées avec les bonnes structures d'aide. Une permanence municipale agit comme un véritable filet de sécurité sociale. C'est également un outil de détection précoce du non-recours au droit, car beaucoup de personnes endettées ignorent qu'elles pourraient bénéficier de prestations ou de soutiens spécifiques, ou évitent d'en faire la demande par honte ou par méconnaissance.

La Ville de Genève ne partirait pas de zéro. Plusieurs communes genevoises – Carouge, Onex, Thônex, Vernier, Meyrin – ont déjà mis en place avec succès des permanences locales en partenariat avec la FGD, souvent à raison de deux demi-journées par mois, avec des résultats très positifs. La FGD possède les compétences, les outils et les ressources humaines pour gérer ces permanences. Elle demande des relais locaux et un espace d'accueil mis à disposition par la commune. C'est donc une mesure peu coûteuse mais hautement efficace.

Certaines voix pourraient craindre que la mise en place d'une telle permanence représente un coût pour la Ville, or c'est l'inverse. Le surendettement coûte très cher à la collectivité par le biais de l'aide sociale, de l'hébergement d'urgence, des mesures judiciaires et d'insertion. Une permanence permet de réduire durablement ces dépenses en aidant les personnes à sortir de la spirale de l'endettement et à reprendre le contrôle de leur budget. En évitant un basculement vers l'extrême précarité, on limite les interventions d'urgence, on favorise l'autonomie, on restaure la capacité constructive des citoyens.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

La Ville de Genève a déjà affirmé sa volonté de lutter contre l'exclusion et la pauvreté à travers son agenda social et son engagement pour une politique sociale ambitieuse; la création d'une permanence de désendettement s'inscrit pleinement dans cette logique. Elle complète les actions des antennes sociales de proximité qui sont souvent confrontées à des situations de désendettement qu'elles ne peuvent pas toujours résoudre seules. Elle répond aux objectifs de la loi cantonale sur la prévention et la lutte contre le surendettement qui prévoit explicitement une collaboration entre communes et fondations spécialisées. Elle contribue à faire de Genève une ville plus équitable, plus humaine et plus solidaire.

La motion ne demande pas de créer un nouveau service lourd et coûteux, mais de tester un projet pilote, comme cela a déjà été fait dans d'autres communes. Cela peut commencer par une permanence mensuelle ou bimensuelle, un local mis à disposition dans une maison de quartier ou dans une antenne sociale de proximité (ASP), un point de coordination avec les services sociaux municipaux, un partenariat officiel avec la FGD ou d'autres associations spécialisées, Caritas ou le CSP. Ce modèle est souple et évolutif; s'il fonctionne, il peut être élargi à d'autres quartiers ou couplé à d'autres dispositifs de prévention, d'éducation financière, d'aide administrative, etc.

En soutenant la motion M-1727, la Ville de Genève ne se contente pas de gérer des urgences, elle choisit la prévention, l'autonomie, la dignité, elle donne un signal fort à celles et ceux qui se battent au quotidien pour sortir la tête de l'eau. Une permanence de désendettement, c'est offrir une deuxième chance à des personnes qui veulent s'en sortir, mais qui ont besoin d'un coup de main pour le faire. C'est une mesure juste, réaliste, efficace et profondément humaine. L'Union démocratique du centre vous invite à soutenir la motion M-1727.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). J'éviterai de répéter ce qui a été dit par mes préopinants. Toutefois, je tiens à remercier l'auteur de cette motion, qui a effectué un travail de présentation merveilleux, et souligner surtout la qualité des entretiens menés au cours des diverses auditions. Je tiens à relever une chose assez inquiétante aujourd'hui: 80% des commandements de payer qui sont adressés à la population de Genève, voire plus, sont des arriérés d'impôts. En deuxième position arrivent les cotisations d'assurance-maladie. Cela est quand même très inquiétant. On se rend compte que les cotisations d'assurance-maladie prennent l'ascenseur; je pense que ça va générer beaucoup d'endettement auprès des jeunes et des moins jeunes de la ville de Genève.

Toutefois, je vais donner maintenant la position du Centre. Le Centre considère qu'il est fondamental d'agir en amont pour éviter que les jeunes et les moins jeunes ne tombent dans la spirale de l'endettement. Trop souvent, les premières

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

difficultés apparaissent dès l'entrée dans la vie d'adulte, avec des conséquences durables sur l'autonomie et l'insertion professionnelle. Le Centre votera en faveur de la motion M-1727 amendée pour qu'on puisse aider nos jeunes à ne pas rencontrer des difficultés de paiement de factures ou autres dès leurs premiers pas dans la vie d'adulte.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais simplement confirmer les propos des préopinants, parce que dans mes dossiers je vois exactement ce qui vient d'être décrit. Je vois des jeunes avec des extraits de poursuites phénoménaux, qui ne concernent que des dettes d'impôts et de caisse-maladie. On bousille leur vie, on ne leur donne pas de logement, ils se retrouvent dans des situations inextricables, parfois ils sont effectivement condamnés à des peines parce que les amendes ont été converties en arrêt, parce qu'ils ont pris le bus sans argent, etc. C'est vraiment une motion à soutenir. J'espère que le Mouvement citoyen genevois la votera; je ne me rappelle plus ce qu'on a décidé en caucus.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je vais vous donner la position du Parti libéral-radical. On a trouvé le traitement de cette motion très enrichissant, on a trouvé toutes les auditions très intéressantes; nous y avons appris beaucoup de choses. Ce n'est pas parce que nous, ou certains d'entre nous, avons eu la chance d'avoir des parents qui nous ont appris à faire un budget, qui nous ont montré comment faire pour tenir son mois normalement, et que nous n'avons pas eu de dettes ou des poursuites parce que nos parents ont été extrêmement respectueux ou bien informés par leurs propres parents, que d'autres ont eu cette chance-là. Le niveau d'instruction n'est évidemment pas le même selon les études que font les personnes, mais tout le monde n'est pas sensibilisé à cette question de base pour savoir comment on fait un budget et comment on remplit une déclaration d'impôts.

Donc, oui, il est important d'agir au plus vite, d'agir en amont, de faire en sorte que jeunes, moins jeunes ou seniors ne se retrouvent pas dans des situations qui entraînent l'intervention des autorités et de l'administration, car ça ne se passe jamais très bien. Oui, le Parti libéral-radical votera en faveur de cette motion. Sans être partisans du tout, on remercie ceux qui l'ont déposée; ce n'est pas parce qu'une idée ne vient pas de chez nous qu'elle est mauvaise, ce n'est pas parce que c'est quelqu'un d'autre qui l'a déposée qu'on refuse de la traiter. On souhaiterait que notre manière de penser au Parti libéral-radical soit appliquée aussi dans certains rangs. Ce n'est pas parce que ça ne vient pas de chez vous que vous ne pouvez pas l'étudier, au moins.

Motion: pour une permanence désendettement en Ville de Genève

M^{me} Salma Selle (S). L'endettement, on n'en parle pas assez, surtout chez les jeunes. C'est une condamnation. Lorsque les jeunes sont endettés, leurs premiers salaires sont ponctionnés, leurs recherches d'appartement s'en retrouvent impactées. C'est important d'en parler, de trouver des solutions, de les informer sur les démarches administratives qui peuvent les empêcher de tomber dans ce piège qui s'étend ensuite sur des années. Les jeunes qui ont des dettes aujourd'hui, que ce soit à cause de l'assurance-maladie, du loyer ou d'autres situations, les traînent avec eux durant des années, ce qui les emprisonne dans la précarité. Aujourd'hui, cette motion permet d'avancer dans une direction, celle d'informer mieux, de donner un meilleur accès aux démarches qui permettent d'éviter certaines difficultés.

Il ne faut pas oublier que malheureusement une grande partie de la population endettée n'est plus forcément jeune; on a parlé des aînés et des seniors qui sont endettés et qui ont une grosse épée de Damoclès sur la tête. La Ville a beaucoup à faire à ce niveau-là. Il faut renforcer toutes ces démarches, il faut soutenir les personnes qui peuvent informer et mettre en place des démarches qui permettent d'effacer ces dettes, comme c'est actuellement en discussion au Conseil national et au Conseil des Etats; finalement, c'est la seule solution. Il y est par exemple question d'effacer les dettes après dix ans de non-paiement, parce qu'une personne qui n'est pas capable de payer et de rembourser ses dettes, souvent accumulées durant la jeunesse, ça a été mentionné, les étale sur une vie entière, ce qui crée une précarité et une difficulté sans nom et des situations absolument tragiques.

Le Parti libéral-radical va soutenir ce texte, évidemment, parce que nous pouvons agir avec les assistantes et les assistants sociaux, ainsi que les TSHM. Nous espérons que l'échelle nationale va prendre ses responsabilités, que le Canton va aussi prendre plus de responsabilités pour soulager ces familles et ces personnes qui se retrouvent dans la précarité à cause de difficultés financières qu'ils ont rencontrées dans leur jeunesse.

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Tout simplement pour dire qu'Ensemble à gauche soutient cette motion.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (57 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la mise en place d’une permanence de désendettement avec les moyens mis à disposition par des acteurs d’importance tels que la Fondation genevoise de désendettement, l’Hospice général, etc.;
- de sensibiliser et de former les travailleurs sociaux et les TSHM aux problèmes de surendettement;
- la mise à disposition par la Ville de Genève d’un accompagnement individuel en matière d’aide sociale et de gestion budgétaire, sans hausse de budget municipal;
- l’organisation d’une table ronde et la publication des résultats de cet événement sur l’endettement en Ville de Genève rassemblant l’ensemble des acteurs: Canton de Genève, Hospice général, Association des communes genevoises, associations et organismes spécialisés (Caritas, Centre social protestant, Fondation genevoise de désendettement, etc.), organismes représentant les créanciers et créancières, etc.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 27 juin 2023 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Elena Ursache, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Sabine Baâboura, Alpha Oumar Dramé, Leyma Milena Wisard Prado et Ana Maria Barciela Villar: «Pour des constructions aux couleurs chatoyantes, mettons fin à la grisaille démoralisante» (M-1790 A)¹.

19 février 2024

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2024. La commission l'a étudiée lors des séances des 9 septembre 2024, sous la présidence de M^{me} Cathy Jacquier, et du 16 décembre 2024, sous la présidence de M. Mathieu Romanens. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Maëva König et Marie Carrillo, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'être humain saisit le monde extérieur à travers ses cinq sens, et que la vision est son sens le plus développé. Il est donc particulièrement sensible aux couleurs;
- que les couleurs chatoyantes ont des effets bénéfiques sur la santé de l'être humain: son état émotionnel, son moral, sa manière de voir les choses et ses interactions avec les autres;
- que le bleu tranquillise, le rouge stimule, le vert repose, le rose apaise, le jaune enthousiasme. Ensemble, ces couleurs enchantent;
- qu'environ 20% de la population connaît des épisodes dépressifs dans son existence, un sentiment qui a presque doublé depuis la pandémie;
- que les architectures de la Ville sont ternes, donnant un sentiment cafardeux généralisé: par ses routes d'un gris bitumeux, par ses trottoirs lugubres, par ses façades d'immeubles mornes;
- que la Ville de Genève influence les couleurs sur son territoire par ses constructions, les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les immeubles qu'elle utilise (son patrimoine administratif), les routes, les trottoirs, les places et les ponts;

¹ *Mémorial* 181^e année: Développée, N° 57, p. 9226.

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

- que de nombreuses villes dans le monde ont encouragé, voire imposé légalement, des façades colorées pour leurs bénéfices avérés sur la santé de la population et sur l'amélioration du cadre de vie (par exemple Saint-Pétersbourg ou Bristol),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville de Genève, en particulier les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les routes, les trottoirs, les places et les ponts.

Séance du 9 septembre 2024

Audition de M^{me} Laurence Corpataux, motionnaire

M^{me} Corpataux explique que la motion intitulée «Des constructions aux couleurs chatoyantes et mettons fin à la grisaille démoralisante» découle de l'observation selon laquelle la ville de Genève est relativement peu colorée. Elle précise que le premier motionnaire souhaite que l'on colore davantage la ville, non seulement les immeubles, mais aussi les routes, les trottoirs et les ponts, pour y ajouter de la couleur un peu partout. Elle reconnaît qu'il y a déjà un peu de couleur présente, mais qu'il serait bénéfique d'en ajouter davantage. Elle souligne que l'ajout de couleurs est bon pour le moral, et qu'il est prouvé que la couleur grise a un effet négatif, notamment en lien avec la dépression.

Elle poursuit en établissant un lien entre la santé publique et la couleur, en précisant qu'environ 20% de la population vit des épisodes dépressifs au cours de sa vie, un taux qui a doublé depuis la pandémie. Elle déplore que l'architecture de la ville soit terne, contribuant à un sentiment généralisé de morosité, en particulier sur les routes, trottoirs et façades d'immeubles. Elle évoque des exemples de villes à travers le monde où les façades sont colorées, certaines étant même encouragées par des lois, comme c'est le cas à Bristol. Elle cite également l'exemple de la Ville de Neuchâtel, en Suisse, qui a adopté des pratiques similaires.

M^{me} Corpataux mentionne que dans le quartier de Saint-Jean, à Genève, il existe déjà des murs colorés, bien que ceux-ci appartiennent à des entités privées comme Denner, un garage et une maison de quartier. Elle estime que ces murs colorés sont préférables à des murs gris, et qu'ils ont un effet dissuasif par rapport à certaines formes de dégradations. Elle s'appuie sur des études de chromatothérapie pour affirmer que les stimuli environnementaux, y compris les couleurs, influencent l'humeur. Elle souligne que les couleurs de notre environnement architectural ont un impact sur le moral: le bleu calme l'esprit, le jaune est bénéfique contre la dépression en apportant énergie et positivité, le rose et le vert ont également des effets positifs, tandis que le gris est associé à des effets négatifs.

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

Elle se réfère à une étude de l'Université de Fribourg, qui démontre que l'état mental est affecté par la prédominance de gris dans l'environnement, de la même manière que la grisaille météorologique influence l'humeur. Elle souligne que, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 3,8% de la population mondiale souffre de dépression, ce qui représente environ 330 millions de personnes, et que ces chiffres sont probablement sous-estimés en raison des cas non diagnostiqués.

M^{me} Corpataux évoque des exemples concrets, comme la place Saint-François, à Genève, et une rue pavée à Neuchâtel qui est recolorée chaque année pour devenir un jeu interactif pour les enfants. Elle conclut en affirmant que l'ajout de couleurs dans la ville rendrait cette dernière plus attractive, notamment sur le plan touristique. Elle cite l'exemple du Locle, où un festival de street art a lieu chaque année, attirant les visiteurs grâce aux nouvelles façades décorées.

Enfin, M^{me} Corpataux souligne que la peinture des murs de manière légale pourrait également prévenir certaines formes de dégradations et de souillures, comme les graffitis ou les murs imbibés d'urine, ces derniers pouvant être dissuasifs, car si joliment peints. Elle conclut en mentionnant qu'il existe déjà plusieurs motions sur ce sujet, dont la motion M-1801, renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS).

Questions des commissaires

Un commissaire intervient en demandant s'il est plus important de peindre les immeubles ou de commander des œuvres sur les murs borgnes dans le but d'apporter de la vie et de la couleur à la ville.

M^{me} Corpataux répond que, selon elle, les deux options sont valables. Elle précise qu'elle a cherché à connaître les normes légales cantonales en matière de couleur, mais n'a pas trouvé d'interdiction spécifique, à l'exception de la Vieille-Ville. Elle observe toutefois que les constructions à Genève sont rarement colorées.

Un commissaire demande s'il existe déjà un programme en place au niveau de la Ville concernant cette initiative.

M^{me} Corpataux répond qu'elle ne croit pas qu'un tel programme existe. Elle suggère de demander à M^{me} Perler si quelque chose est prévu dans ce sens. Elle ajoute qu'il serait pertinent de demander à la CARTS où en est l'examen de la motion M-1801.

La présidente demande qui est le motionnaire de la motion M-1801.

M^{me} Corpataux confirme qu'il s'agit du même motionnaire que celui de la présente motion, mais que la motion M-1801 a été renvoyée à la CARTS pour examen.

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

La présidente évoque les normes légales en matière d'architecture, en rappelant que, selon ses souvenirs, l'utilisation de couleurs dans l'architecture était interdite dans la plupart des cantons, en particulier en Valais. Elle souhaite savoir si ces normes sont toujours en vigueur aujourd'hui.

M^{me} Corpataux pense que les éventuelles restrictions légales dépendent des cantons. Elle cite l'exemple de Soleure, qui est une ville pleine de couleurs, et mentionne également une coopérative d'habitation située près de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où tous les bâtiments sont peints en vert. Elle précise que la Vieille-Ville de Genève est classée, ce qui explique qu'aucune modification colorée n'y soit autorisée.

La présidente ajoute qu'elle a observé des travaux similaires sur environ 200 mètres à l'avenue Calas, avec des jeux colorés, qu'elle trouve très jolis. Toutefois, elle ne sait pas si l'autorisation a été accordée par la Ville ou par une régie privée.

M^{me} Corpataux suggère à la commission d'auditionner M^{me} Perler pour obtenir des informations complémentaires sur le sujet.

Discussion et vote

Une commissaire déclare ne pas voir l'intérêt d'auditionner M^{me} Perler, estimant que le renvoi de la motion au Conseil administratif est suffisant.

Un commissaire exprime une opinion différente, affirmant qu'il est toujours utile d'entendre l'avis du Conseil administratif avant de leur renvoyer une motion de cette manière.

L'audition de M^{me} Perler est acceptée par 12 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) et 3 abstentions (PLR).

Séance du 16 décembre 2024

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) accompagnée de MM. Christian Pesch, chargé de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et de Nicolas Betty, chef de service au DACM

M^{me} Perler explique que l'invite demande d'étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville, en particulier les immeubles, les routes, les trottoirs et les ponts.

M^{me} Perler explique que les architectes proposent des matériaux et des couleurs en harmonie avec les volumes des bâtiments. Dans les zones d'importance

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

historique, comme la Vieille-Ville, des couleurs spécifiques sont imposées pour éviter les discordances. Il y a des contraintes patrimoniales, définies par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui sont particulièrement strictes lors des rénovations. Par exemple, aux Acacias, un immeuble a été rénové dans une teinte grise d'époque en complément des couleurs plus sympathiques utilisées ces trente dernières années. Concernant les routes, les trottoirs et les ponts, les couleurs se détériorent facilement en raison des rayons ultraviolets, ainsi cela nécessite un entretien plus fréquent. Avec le réchauffement climatique, des granulats clairs sont privilégiés pour limiter l'effet d'albédo. Sur les façades, comme celle de l'immeuble le Poussin à la rue des Deux-Ponts, des rénovations peuvent être envisagées. A la rue Prévost-Martin, des immeubles colorés apportent une touche conviviale.

M^{me} Perler évoque également un projet de peinture pour les routes et trottoirs, à la rue des Etuves, où le collectif de Saint-Gervais, en collaboration avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) voulait rendre l'espace public plus accueillant par une œuvre artistique au sol, mais le projet a été annulé en raison d'objections de la police cantonale, notamment sur des aspects liés à la sécurité, puis la Ville a été interpellée par une association de malvoyants parce qu'il y a une confusion entre la route et le trottoir. Bien que tout fût prêt, le projet doit être entièrement repensé, ce qui illustre la complexité de la mise en œuvre de ces idées simples en apparence.

M. Pesch indique qu'il s'appuie sur une conférence de David Ripoll, historien de l'art et adjoint scientifique à l'Unité conservation du patrimoine (CPA) du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), sur le thème de la couleur dans l'architecture de la Ville de Genève. Dans l'histoire architecturale de Genève, les couleurs sont peu présentes. Elles proviennent principalement des matériaux utilisés, comme la molasse, avec parfois quelques touches de couleur sur les volets. Les bâtiments historiques, par exemple, le Grand Théâtre, le Musée Rath ou les Halles de l'Île, sont monochromes en raison des teintes naturelles des matériaux.

A la fin du XIX^e siècle, certaines constructions ont introduit des couleurs ou motifs, perçus à l'époque comme une «intrusion italienne» dans l'architecture genevoise. Les couleurs étaient toujours dictées par les matériaux utilisés, avec quelques exceptions, comme la mairie des Eaux-Vives, inspirée de l'hôtel de ville de Bâle, ou les références viennoises du Palladium. D'autres exemples, comme un immeuble de Braillard aux Eaux-Vives, restent dans des teintes grises, bien qu'avec une tendance vers le violet foncé.

Dans les années 1980, les constructions des Grottes ont introduit des concepts de couleurs indépendantes des matériaux, par exemple dans le quartier des Schtroumpfs. Aux Avanchets, la couleur est utilisée pour redéfinir la lecture des

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

volumes, les parties blanches se fondant avec le ciel. A la Terrassière, des couleurs modernes sans fondement historique ont également émergé. Des projets comme celui de façades colorées de l'Uni Dufour ont été abandonnés.

Le Service des monuments historiques a publié des études sur les façades colorées à Genève. Par ailleurs, lors de demandes d'autorisation de construire, les teintes doivent être soumises pour validation. Il mentionne que certains bâtiments contemporains, comme le MAMCO ou la HEAD, de la rue Prévost-Martin, des Grottes ou de la Poterie, montrent des touches graphiques. Parmi d'autres exemples colorés figurent le Palais Wilson, le Musée Ariana, ou encore des quartiers contemporains, comme à Bernex ou à l'écoquartier de la Jonction. Pour les nouvelles constructions, la réflexion sur les couleurs vise à s'harmoniser avec les matériaux utilisés, comme pour l'école Liotard en cours de réalisation. Il mentionne aussi le projet de la Nouvelle Comédie où la couleur est amenée plutôt par l'éclairage festif.

M. Betty aborde les revêtements de routes et trottoirs, qui, comme les bâtiments, s'appuient sur les couleurs des matériaux. Pour les routes, ce sont des enrobés absorbants qui sont utilisés. Il y a deux façons de teinter l'enrobé. Souvent, il est transformé chimiquement dans le bitume, mais cela ne fonctionne pas facilement, car il faut un bitume spécifique qui ne tient pas bien dans le temps. Une autre solution consiste à mélanger des cailloux teintés avec l'enrobé: bien que les routes deviennent initialement noires, le passage des véhicules fait réapparaître la teinte des cailloux, donnant un aspect gris. Par exemple, au boulevard des Tranchées, le gravillon rouge contraste avec l'enrobé noir. Les trottoirs, quant à eux, sont principalement réalisés en béton gris clair. Certains secteurs utilisent des matériaux naturels, comme le gravillon concassé selon les carrières locales disponibles. Ainsi, la couleur sera donnée par les carrières à disposition.

Concernant le marquage au sol, Genève applique des règles strictes: les marquages décoratifs ou d'ambiance ne sont autorisés que dans les zones piétonnes. Dans d'autres villes, comme Morges, des zones 20 ou 30 km/h utilisent des marquages spécifiques décoratifs pour donner la priorité aux piétons. A Genève, le projet de fresque pour la rue des Etuves visait à supprimer les bordures, à harmoniser le niveau du sol, et à changer le caractère visuel de la rue pour souligner la priorité piétonne. Ce travail, réalisé avec des artistes et les associations locales, proposait une variation des teintes en concertation avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Cependant, après consultation avec l'Office cantonal des transports et de la police, le projet a été abandonné, notamment à cause de la circulation des vélos, illustrant la complexité de ces initiatives participatives. Le projet aurait pu aboutir si la rue était uniquement piétonne.

M^{me} Perler souligne que, pour le moment, il faudra reprendre le travail concernant le marquage. Par exemple, un stop doit être clairement signalé à la sortie du

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

parking de Manor, car la police exige qu'il n'y ait pas de peinture sur le stop. Si une bande cyclable est intégrée, elle devra être clairement différenciée des dessins décoratifs. Elle indique qu'il y a une tolérance dans d'autres villes suisses qui n'existe pas à Genève vis-à-vis des marquages au sol.

Questions des commissaires

Un commissaire comprend l'importance du respect des marquages. En revanche, il trouve intéressant d'utiliser le marquage au sol de façon artistique et décorative pour marquer la priorité des piétons dans certains segments. Concernant les bâtiments, il remarque que les interventions semblent souvent limitées par des contraintes liées au patrimoine. Il s'interroge sur l'intérêt d'un texte comme celui-ci sur le plan des bâtiments, façades et verticalités, et quelle est la marge de manœuvre réelle de la Ville.

M^{me} Perler répond qu'il est possible d'être plus créatif, notamment sur de nouvelles constructions, comme les écoles. Pour d'autres constructions, comme celles de la rue des Cordiers, où les bâtiments sont en mauvais état et doivent être détruits, la Ville avait organisé un concours il y a environ dix ans. Les résultats proposaient toujours les mêmes façades grises.

M. Pesch ajoute que l'intérêt réside souvent dans l'utilisation des couleurs propres des matériaux eux-mêmes, comme le bois avec des contrecœurs de balcons en céramique pour la rue des Cordiers. Le bureau Jaccaud + Associés en charge de ce projet collabore d'ailleurs sur certains projets avec des artistes pour intégrer des couleurs aux bâtiments. M. Pesch précise que l'utilisation de couleurs sur les façades fait partie intégrante de l'architecture, raison pour laquelle il n'est pas souhaitable d'imposer une teinte spécifique dans le cadre d'un concours.

M^{me} Perler évoque des possibilités d'ajouter des touches de couleur dans des ensembles comme les immeubles de la Cité-Jonction, pour les rendre plus vivants. Elle insiste sur le fait que cette motion n'est pas vaine. Elle explique que, lors de ces rénovations d'immeubles, la couleur pourrait être réintroduite. Dans certains cas, les rénovations reproduisent les teintes originales, mais cela n'exclut pas la possibilité d'apporter de la couleur pour égayer l'ensemble. Cependant, les autorisations de construire indiqueront si ces projets amènent une rupture dans l'ensemble.

Le commissaire affirme qu'à Cité-Jonction il sera assez difficile de coordonner cela à cause des couleurs d'origine.

M. Pesch fait remarquer que l'architecture des années 1970 commence à faire l'objet de réflexions liées à la protection du patrimoine dont il s'agira de tenir compte dans le cadre des rénovations. Il indique qu'il sera cependant certainement possible

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

de travailler sur les couleurs des stores, par exemple. Il cite plusieurs exemples où des contraintes patrimoniales ont été appliquées. Par exemple, au bâtiment de la rue de la Taconnerie 6, l'état initial du bâtiment avant rénovation était terne. Une étude stratigraphique a permis d'identifier la couleur d'origine des volets, un bleu, qui a été réintroduit, redonnant un aspect plus agréable au bâtiment.

M^{me} Perler précise qu'un immeuble entièrement peint en rose ou en bleu roi, par exemple, ne serait pas accepté dans ce contexte.

Le président remarque qu'il n'est pas possible de modifier les routes ou trottoirs en raison des contraintes juridiques en vigueur à Genève. Il demande cependant une estimation des coûts liés à la rénovation des immeubles qui seraient touchés.

M. Pesch indique que les coûts liés aux contraintes patrimoniales sont relativement élevés.

M^{me} Perler ajoute que les façades ne sont pas seulement repeintes pour changer leur couleur, mais dans le cadre de rénovations pour améliorer l'efficacité énergétique. Le coût de ces travaux est important en raison des échafaudages nécessaires. Elle évoque un exemple au quartier des Grottes où des immeubles devaient être démolis pour laisser place à de nouvelles constructions. Elle avait proposé au Conseil administratif de conserver ces immeubles et de les rénover plutôt que de les détruire. La décision a finalement été de rénover l'existant. Elle mentionne également la rue de l'Industrie, où un projet a été accepté pour organiser une concertation avec Péclo13 afin de rénover un local et d'explorer des solutions plus créatives.

Un commissaire reconnaît l'intérêt d'ajouter de la couleur aux bâtiments tout en respectant le cadre patrimonial existant. Il s'interroge sur les initiatives déjà mises en place et demande s'il existe une collaboration avec le Service culturel (SEC). Il cite pour exemple les fresques à la Jonction et suggère de travailler sur des façades borgnes. Il mentionne également un projet à la rue Sillem, où des habitants avaient repeint la rue dans le cadre de l'événement «La rue est à vous». Cela avait été possible parce que la rue était piétonne.

M. Betty précise que la rue Sillem est un espace en transition et que, lors de l'événement, il n'y a que de la peinture qui a été utilisée. Il indique que, lors de la transformation complète de cet espace, le traitement sera différent au niveau du revêtement et de l'aspect.

Le commissaire s'interroge sur l'intérêt de travailler sur l'albédo des bâtiments ou des rues. Il note que cela se fait plus «naturellement» dans le cadre des routes, car, lorsqu'une rue est désimperméabilisée, l'albédo est généralement plus clair. En revanche, il se demande si, dans le cadre d'une rénovation énergétique d'un bâtiment, l'idée de jouer sur des matériaux plus clairs pour améliorer l'albédo peut être intéressante.

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

M^{me} Perler précise que les bâtiments entièrement noirs sont exclus, car ils absorbent la chaleur.

M. Betty explique que l'effet de la teinte noire ou blanche sur l'albédo est certain sur les revêtements, mais il reste difficile à évaluer pour les bâtiments. Pour les revêtements, il donne l'exemple de la rue de Lyon, où des trottoirs peints en blanc ont montré des résultats probants, bien que cela reste de la peinture. Une alternative serait d'utiliser des revêtements clairs, comme du béton, où des granulats clairs sont incorporés dans la teinte. Cependant, concernant les enrobés, il souligne la difficulté de trouver des cailloux blancs ou clairs localement, et l'idée d'importer des matériaux de loin est contraire aux principes de durabilité. Il note aussi que les UV font évoluer la teinte de l'enrobé avec le temps et donc il est plus difficile de retrouver la même teinte lors d'une rénovation dans l'avenir. Il mentionne que les trottoirs genevois présentent l'avantage de garder un aspect homogène, même après des rénovations à intervalles de cinq ans. Par exemple, à la rue des Rois, la partie circulée est en béton désactivé avec les mêmes gravillons que la partie place, tandis que la place est en revêtement naturel perméable. Si une tranchée est réalisée au milieu de la partie circulée, il est difficile de reproduire l'homogénéité d'origine. A la rue Gourgas, une tranchée entraînera une évolution de teinte différente. Si des changements de teinte sont nécessaires, on peut jouer sur du béton avec les granulats différents. Pour les peintures, il note un problème potentiel de «glissance».

M. Pesch indique qu'il n'a pas connaissance d'études sur l'utilisation des couleurs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Les bâtiments doivent cependant être adaptés à toutes les saisons: des couleurs sombres pourraient être agréables en hiver, mais provoquer une surchauffe en été. Cependant, l'apport énergétique du soleil provient principalement à travers des fenêtres, et peut être régulé au fil des saisons grâce à des stores.

Un commissaire indique que la motion vise à « mettre fin à la grisaille » et se demande si des façades colorées, comme des teintes ocre, apportent réellement des bénéfices au moral de la population. Il demande s'il existe des études sur le fait que les occupants d'immeubles colorés en ressentent les bénéfices sur leur moral.

M^{me} Perler donne des exemples internationaux: dans les pays du Sud, les maisons sont souvent de couleur claire pour conserver la fraîcheur, une caractéristique liée à leur architecture. En Scandinavie, les maisons en bois sont très colorées et espacées les unes des autres, ce qui permet de mettre en valeur ces teintes. Ces couleurs lumineuses compensent visuellement ce qui manque dans le paysage, dans une longue période hivernale.

Le commissaire note que, dans les pays chauds, le blanc est dominant, mais on trouve aussi des couleurs comme le jaune ou le rouge ocre.

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

M. Betty, en regardant les diapositives présentées, dit être surpris par l'intensité des teintes marquées à Genève.

Le commissaire confirme et ajoute que ce ne sont pas des teintes vraiment colorées, à l'exception du sol lorsqu'il y a une volonté artistique.

M^{me} Perler indique qu'au niveau de l'architecture, il n'y a pas que la couleur, mais aussi la disposition et la typologie des appartements en ville. Elle insiste sur l'importance d'utiliser des matériaux locaux, en tenant compte des caractéristiques des logements. Elle souligne que chaque préavis de la Ville critique les appartements mono-orientés et met en avant l'importance de la circulation de l'air, en particulier dans les plans localisés de quartier (PLQ). Elle insiste sur l'attention à porter à la disposition et à la ventilation des habitations.

Un commissaire reconnaît l'importance de la préservation historique, mais insiste sur le fait que la couleur n'a de sens que si elle est accompagnée d'un contenu architectural de qualité. Il critique le site d'Artamis, qu'il estime raté, et regrette l'absence de dialogue dans les processus de construction. Il demande comment M^{me} Perler se positionne sur ces questions.

M^{me} Perler confirme qu'elle souhaite également une qualité architecturale. Elle explique que de nouvelles constructions ont déjà vu le jour, tout en privilégiant désormais la transformation de l'existant.

Le commissaire exprime son inquiétude concernant Praille Acacias Vernets (PAV), où beaucoup de logements sont construits, mais où le bien-vivre est souvent négligé, ce qui nuit à la qualité architecturale.

M^{me} Perler réplique que de nombreux investissements sur les aménagements extérieurs doivent être réalisés. Elle explique qu'au niveau des écoles et des centres sportifs sur cette zone, les jurys de concours privilégient souvent des projets culturels et éducatifs de grande qualité. Elle cite l'exemple des pavillons scolaires qui sont conçus pour être à la fois de haute qualité architecturale tout en assurant un intérieur agréable pour les élèves et les enseignants. Elle souligne également l'importance de leur intégration dans le paysage urbain tout en optimisant la fonctionnalité intérieure. Elle mentionne la salle de sport à côté du Groove, qui est un bon exemple de conception lumineuse et bien pensée.

Un commissaire déplore toutefois que de nombreux bâtiments à Genève soient peu esthétiques. Il rapporte l'anecdote d'une Canadienne présentant Genève à ses parents qui affirmait que, sans le lac, la ville n'a pas grand-chose à offrir.

Discussion et prises de position

Un commissaire du Parti libéral-radical s'interroge sur l'utilité concrète de cette motion. Selon lui, pour les zones piétonnes et compte tenu des contraintes

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

règlementaires, il est nécessaire de s'en tenir à ce qui est réalisable. Concernant les façades, il remarque qu'il n'y a pas grand-chose à faire et que les maîtres d'ouvrage peuvent toujours proposer des idées. Il n'est pas certain que cette proposition, destinée à encourager une démarche du Conseil administratif, soit réellement utile ou apporte une valeur ajoutée. Il doute également que le Parti libéral-radical soutienne cette motion.

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'apporter de la couleur est une démarche positive et déjà partiellement intégrée dans les projets. Cependant, elle note que cela reste moins courant dans les rénovations. Elle rappelle qu'il y a eu une tendance à privilégier le noir et le gris, et que, pour cette raison, la motion a son utilité. Elle permet de rappeler que, lorsque c'est possible, il faut encourager l'ajout de couleurs.

Un commissaire du Centre souligne que cette motion vise à ouvrir des possibilités plutôt qu'à les restreindre. Elle offre une marge de manœuvre et suggère une vision où Genève pourrait, un jour, accueillir davantage de couleurs. Il reconnaît qu'il existe des limites et des besoins d'harmonisation. Il considère que la couleur relève de l'imagination et qu'il est important de laisser une place à cette créativité.

Le commissaire du Parti libéral-radical revient sur l'époque où les couleurs avaient été uniformisées, car le Conseil municipal avait eu cette volonté. Il suggère que cette proposition permettrait de revenir sur certaines de ces décisions pour encourager le Conseil administratif à aller à l'encontre de certaines tendances de gris et de neutre, ce qui serait dangereux. Cela n'aurait pas été jugé favorablement au Conseil municipal de l'époque.

Un commissaire pour les Verts apporte une touche d'humour, affirmant que «si Calvin nous a fait la morale, Denis [le premier motionnaire] nous propose de l'élever». Il reconnaît les bonnes intentions de cette motion, mais souligne les nombreuses contraintes au patrimoine qu'elle implique. Il rappelle que la vocation première de la motion était de permettre de repeindre les façades des bâtiments, ce qui est complexe et difficile à mettre en œuvre. Il trouve cependant que l'idée est plus intéressante lorsqu'elle s'applique aux routes, trottoirs et places, bien que celles-ci soient également soumises à des contraintes. Il cite l'exemple de la rue Sillem, qu'il trouve pertinent et vivant. Il conclut en indiquant que son groupe s'abstiendra sur cette motion, qui, bien qu'animée de bonnes intentions, est difficile à appliquer dans les faits.

Vote de la motion

La motion est acceptée par 6 oui (4 S, 2 LC) et 7 abstentions (1 UDC, 3 Ve, 2 PLR, 1 MCG).

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

—***—

M. Pascal Altenbach (UDC). L'an dernier, à Montreux, une habitation récemment passée du jaune crème au rouge vif avait fait scandale. Les propriétaires n'avaient pas attendu l'autorisation officielle pour faire les travaux. Il faut dire que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire énonce que la couleur fait partie de l'identité du bâtiment. Pour le cas auquel je fais allusion, la couleur rouge choisie avait fait scandale parmi la population. Dans les zones à bâtir, ce sont les communes qui décident, notamment dans le canton de Vaud. En revanche, à Genève, c'est l'Etat, soit le Canton uniquement, qui se prononce. Cela veut dire que la Ville de Genève, pour les bâtiments qui la concernent, aurait l'opportunité de décider elle-même de l'aspect des bâtiments, cela à sa convenance. Elle serait autonome dans la gestion des teintes des bâtiments qui sont sur son territoire, contrairement aux bâtiments privés, où le Canton tranche. De plus, invoquant la clause de l'esthétique, les autorités disposent d'une certaine liberté dans le choix des coloris des bâtiments proposés par les constructeurs.

Dans cette motion on invoque des arguments farfelus, tels que les bénéfices des couleurs chatoyantes sur la santé des êtres humains, leurs états émotionnels, etc. Il est indiqué que «le bleu tranquillise, le rouge stimule, le vert repose»; bref, toutes les teintes d'un perroquet vont y passer. On invoque également que 20% de la population est parfois dépressive, on y juge que les architectures de la ville sont ternes; on y parle aussi de la couleur des routes d'un gris bitume, les trottoirs lugubres et les façades mornes. On décide que la Ville de Genève, par décision du Conseil administratif, pourrait donc influencer les couleurs sur son territoire par ses constructions, ses immeubles locatifs gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM), les immeubles qu'elle utilise, son patrimoine administratif, ainsi que les routes, les trottoirs, les places et les ponts.

Pour que les choses soient bien claires pour tout le monde et pour montrer qui ordonne, qui dispose et qui décide en Ville de Genève, on parle de l'exemple dans le monde de «nombreuses villes qui ont encouragé, voire imposé légalement – je cite –, des façades colorées pour leurs bénéfices avérés» sur la population, et j'en passe.

On demande aujourd'hui que notre Conseil municipal invite le Conseil administratif, l'exécutif donc, à étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville de Genève – on est vite dans l'abus de pouvoir dans le domaine public –, et en particulier les immeubles qu'elle loue; c'est écrit. Comme je viens de le dire, ça concerne la GIM. On précise que cela concernerait aussi les routes, les trottoirs, les places et les ponts. On a audi-

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

tionné une représentante du Centre, qui a considéré que des constructions aux couleurs chatoyantes mettraient fin à la grisaille démoraleuse. Elle souhaite, je cite mot pour mot, que «l'on colore davantage la ville, non seulement les immeubles, mais aussi les routes, les trottoirs et les ponts». Je vous passe tous les développements autour du lien entre la santé publique et la couleur, mais il est précisé qu'environ 20% de la population vit des épisodes dépressifs au cours de sa vie.

Toutefois, en réalité on sait que des couleurs spécifiques sont imposées pour éviter les discordances dans les zones historiques comme la Vieille-Ville de Genève. Ce sont des contraintes patrimoniales strictes, qui sont définies par la Commission des monuments, de la nature et des sites lors des rénovations. Par ailleurs, pour les routes, les trottoirs, les places et les ponts, on oublie que les couleurs s'abîment par l'action des rayons ultraviolets. On nous a dit par exemple qu'un projet de peinture pour la route et le trottoir à la rue des Etuves avait été annulé en raison de l'opposition de la police cantonale, notamment pour des raisons de sécurité, des malvoyants ayant dénoncé une confusion entre la route et le trottoir. Donc, le projet doit être entièrement repensé maintenant.

On voit donc que des idées simples au premier abord sont en fait très complexes à mettre en œuvre, ce que ne semblent pas comprendre les signataires de ce projet mis au vote de soir. De plus, dans l'histoire architecturale...

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Altenbach. ... de la ville de Genève, les couleurs sont peu présentes. On peut citer aussi le succès de la gare de Cornavin qui a respecté le monument existant. L'harmonie d'une ville, c'est capital. Bruxelles, qui a été bombardée lors de la Seconde Guerre mondiale, a encore de beaux bâtiments, mais des constructions disparates ont trahi son harmonie et sa beauté. Il n'est pas question d'approuver ce texte superficiel aux arguments amusants mais pas très sérieux. Une génération n'a pas à accaparer l'aspect d'une ville pour elle-même. L'Union démocratique du centre sera évidemment contre cette motion.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Ce sera très bref. Le Centre soutiendra cette motion qui vise à ouvrir des possibilités plutôt qu'à les restreindre. Ça fait plaisir. Elle offre une marge de manœuvre et suggère d'ailleurs une vision pour Genève, qui pourrait un jour accueillir davantage de couleurs, comme vous l'avez entendu. On reconnaît donc qu'il existe des limites et des besoins d'harmonisation légaux, malheureusement. Le Centre considère que les couleurs relèvent de l'imagination

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

et qu'il est important de laisser une place à cette créativité. On vous remercie de soutenir cette motion.

M. Olivier Gurtner (S). En position décentralisée, je respire d'autres airs...
(*M. Gurtner est assis à une autre place que la sienne.*)

La présidente. Faites-vous plaisir.

M. Olivier Gurtner. Vous savez, c'est toujours la vie qui a raison, l'architecte qui a tort. Qui a dit ça? Un chaman en développement personnel ou une professeuse de yoga – pour ramener le rapport aux couleurs? Eh bien non, cette phrase c'est Le Corbusier qui l'a dite et qui rappelle bien que ce qui est important ce sont les personnes qui vivent dans les bâtiments, qui vivent dans la ville, et donc de comprendre leurs attentes et leurs besoins. En effet, c'est tout l'intérêt du texte qui est proposé.

Pendant une, voire deux générations d'architectes, on a eu tendance à considérer que le matériau maître et la couleur maîtresse étaient le béton. Le béton comme une espèce de symbole de modernité, alors que le béton lui-même existe depuis deux mille ans. On le retrouve sur le Panthéon de Rome, par exemple; ça n'a absolument rien de nouveau. De la même façon, la théorie des couleurs et l'importance des couleurs est très importante dans la réalité, dans le vécu, dans ce qu'elles permettent comme vécu, comme ressenti, comme émotion. Cette motion a tout son sens et il faut donc la soutenir, évidemment.

M. Vincent Milliard (Ve). Bonsoir! Bonsoir... (*Rires.*) Voilà, c'était un petit hommage à notre ancien collègue Denis Ruyschaert – merci à lui! –, qui a récemment été élu conseiller municipal suppléant à Kauniainen et qui est également le premier motionnaire. Je voulais commencer par lui rendre hommage, c'est fait! En commission, nous avons appris que les bâtiments qui avaient été récemment repeints étaient de manière générale plutôt de couleur grenat. Face à cet élan patriotique, nous sommes bien évidemment émus. Tout ça pour dire que les Verts et les Vertes, malgré leur abstention en commission, soutiendront ce texte plein de bonnes intentions. Allez, avant de finir cette soirée, je la retente; je terminerai par cette boutade déjà testée avec assez peu de succès en commission, il faut le dire: si Calvin nous a fait la morale, Denis, lui, aura tenté de nous remonter le moral. (*Réactions. Applaudissements.*)

Motion: donner de la couleur aux constructions
gérées par la Ville de Genève

La présidente. Denis, si tu nous écoutes, si tu nous entends, si tu nous regardes, elle est pour toi.

M. Pascal Altenbach (UDC). On a parlé de Le Corbusier. Si on prend l'exemple de Paris, les projets de Le Corbusier étaient de raser la plupart des bâtiments, de laisser la cathédrale, quelques églises et d'imposer un art, moderne à l'époque, que tout le monde vomirait aujourd'hui, notamment tous les touristes qui viennent par millions pour visiter la ville. Ensuite, ils ont parlé de politique, c'est caractéristique, c'est toujours une génération ou une partie...

La présidente. Monsieur Altenbach, excusez-moi, je suis obligée de vous interrompre car on est en débat accéléré, donc c'est cinq minutes par groupe. Vous êtes déjà à cinq minutes et trente secondes...

M. Pascal Altenbach. Oui, oui, on est habitués aux débats accélérés... C'est pour cela que les électeurs ont voté différemment pour la prochaine législature...

La présidente. Ecoutez-moi, Monsieur Altenbach. Vous avez déjà trente secondes de trop. Si vous voulez une petite intervention de quelques secondes, je vous la laisse, mais on ne repart pas sur cinq minutes.

M. Pascal Altenbach. Voilà, donc une phrase. On voit très bien que la gauche est toujours politisée, avec une petite culture médiocre.

M. Olivier Gurtner (S). Je pense que mon confrère M. Altenbach a certainement mal compris l'intervention. C'était précisément pour aller dans le sens de la motion que je citais Le Corbusier, qui dit lui-même que l'architecte a tort; c'est le citoyen et la citoyenne, les habitantes et les habitants, qui ont raison face à l'architecte. Finalement, si on bâtit c'est pour les personnes, pas uniquement pour quelques dessinateurs.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 48 oui contre 12 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville de Genève, en particulier les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les routes, les trottoirs, les places et les ponts.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des membres du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu les motions et projets de délibérations suivants:

- M-1882, de *M^{mes}* et *MM.* Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Alpha Oumar Dramé, Jacqueline Roiz, Théo Keel, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Elena Ursache et Antoine Maulini: «Piétonniser la rue des Savoises dans le quartier de Plainpalais»;
- M-1883, de *M^{mes}* et *MM.* Alpha Oumar Dramé, Omar Azzabi, Paule Mangeat, Livia Zbinden, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Charles-Antoine Kuszli, Antoine Maulini, Ahmed Jama, Théo Keel, Luc Zimmermann, Jacqueline Roiz, Hanumsha Qerkini, Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet et Matthias Erhardt: «Pour une intégration active et durable de la vie culturelle et nocturne dans le développement au sein du PAV (Praille-Acacias-Vernets)»;
- PRD-381, de *M^{mes}* et *MM.* Livia Zbinden, Anne Carron, Florence Kraft-Babel, Yasmine Menétrey, Ahmed Jama, Matthias Erhardt et Pierre Scherb: «Adaptation de l'article 130 du règlement du Conseil municipal (RCM)»;
- PRD-382, de *M^{me}* et *MM.* Pascal Holenweg, Brigitte Studer et Timothée Fontolliet: «Budget participatif aux Pâquis: un projet pilote en 2025»;
- PRD-384, de *M.* Pascal Holenweg: «Répartition des sièges dans les commissions du Conseil municipal: $(C : P) \times G = S$ »;

Interpellations
Questions écrites

- PRD-385, de *M^{mes} et MM. Jules Lorenzi, Alia Meyer, Yasmine Menétrey, Jacqueline Roiz, Maryelle Budry, Didier Lyon, Fabienne Beaud, Dalya Mitri Davidshofer, Christian Steiner, Anna Barseghian, Luc Zimmermann, François Mireval, Daniel Sormanni, Leyma Milena Wisard Prado et Melete Solomon-Kuflom*: «Sauvons les commerces de la faillite».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-797, de *M^{me} Léonore Baehler*: «Abattages en ville: pourquoi couper quand on peut soigner?».

La présidente. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous retrouve lundi dans plus de deux semaines.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	9160
2. Communications du Conseil administratif	9160
3. Communications du bureau du Conseil municipal	9160
4. Motion du 14 avril 2025 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Livia Zbinden, Maryelle Budry, Christian Zaugg, Sacha Camporini, Gazi Sahin, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer, Cecilia Zaugg, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Charles-Antoine Kuszli, Alpha Oumar Dramé, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Thimothée Fontolliet, Jérôme Gasser, Christel Saura, Melete Solomon-Kufлом, Pascal Holenweg et Amanda Ojalvo: «Appel à une action immédiate et concrète en faveur des populations civiles palestiniennes affectées par le conflit, dans le respect du rôle historique et humanitaire de la Ville de Genève» (M-1880)	9161
(Interventions).	9162
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 40 000 000 de francs, soit:	
– 20 000 000 de francs destinés à financer des travaux de remise en état ou remplacement des éléments en fin de vie, remise aux normes partielle, sécurisation ou consolidation des parties de construction de bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Genève;	
– 20 000 000 de francs destinés à financer des travaux de remise en état ou remplacement des éléments en fin de vie, remise aux normes partielle, sécurisation ou consolidation des parties de construction de bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Genève (PR-1577 A). Suite du premier débat.	9180
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2024 en vue de l'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1641 A)	9198
(Interventions).	9208

7. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 septembre 2022 de M ^{mes} et MM. Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Kevin Schmid, Maxime Provini, Ahmed Jama, Matthias Erhardt, Yves Herren, Alain Miserez, Laurence Corpataux, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden et Brigitte Studer: «Pour une permanence désendettement en Ville de Genève» (M-1727 A)	9210
(Interventions).	9285
8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 27 juin 2023 de M ^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Elena Ursache, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Sabrine Baâboura, Alpha Oumar Dramé, Leyma Milena Wisard Prado et Ana Maria Barciela Villar: «Pour des constructions aux couleurs chatoyantes, mettons fin à la grisaille démoralisante» (M-1790 A)	9293
(Interventions).	9304
9. Propositions des membres du Conseil municipal	9308
10. Interpellations	9309
11. Questions écrites	9309

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi